

Dossier de rentrée Année scolaire 2011-2012

Rentrée scolaire 2011



Éditorial

Trois lignes de force marquent l'année scolaire 2011-2012, la troisième de la mise en œuvre du projet d'académie Cap 2015 :

- concernant **écoles et collèges**, la consolidation de la réforme visant à assurer à chaque élève, grâce à la personnalisation des parcours, la maîtrise d'un **socle commun de connaissances et de compétences** : réforme avant tout pédagogique, qui réclame la mise en réseau des écoles et des collèges afin de renforcer la cohérence du parcours des élèves ;
- concernant les **lycées**, la continuation de la **réforme**, conduite jusqu'à son terme dans la voie professionnelle ; entrée dans sa deuxième année – autrement dit, s'étendant également à la classe de 1^{ère} – pour les voies générale et technologique : réforme qui vise tout autant à assurer la réussite de tous les lycéens, en donnant une place plus importante à la personnalisation (2 heures hebdomadaires d'accompagnement personnalisé, possibilité de tutorat), à la souplesse et à la fluidité des parcours (stages passerelles, stages de remise à niveau), à l'autonomie et à l'ouverture culturelle des lycéens (attention accordée à l'apprentissage des langues, aux pratiques culturelles, à la vie lycéenne), qu'à renforcer la continuité entre le lycée, notamment général et technologique, et le cursus conduisant à une licence (orientation active, préparation aux méthodes de travail requises dans l'enseignement supérieur, plan de réussite en licence...) ;
- concernant les acteurs, une plus grande **liberté donnée aux équipes pédagogiques**, une plus grande **autonomie laissée aux établissements**, et une **confiance** accrue **accordée aux élèves, aux parents et aux partenaires du système éducatif** : collectivités territoriales, représentants du monde économique et social.

Comme l'an dernier, après un rappel des caractéristiques de l'académie, la soixantaine de fiches constituant le "dossier de rentrée" est classée selon les cinq axes du projet académique qui recourent très largement les priorités nationales : tendre à une plus grande égalité ; assurer la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences et, sur cette base, offrir à chacun un parcours de réussite conduisant à une certification et ouvrant la voie à une insertion professionnelle ; conforter la cohérence des informations et leur pertinence en matière d'orientation pour ne laisser aucun élève "décrocher" et offrir à tous un parcours de réussite ; renforcer qualitativement l'apprentissage d'au moins deux langues vivantes étrangères ainsi que l'ouverture internationale et culturelle de l'académie ; rendre le système scolaire plus efficace et plus juste, en valorisant l'action de chaque acteur au sein d'équipes éducatives rassemblées autour d'un projet et d'objectifs clairement définis et en fondant la nécessaire évaluation de ces actions, tout à la fois individuelles et collectives, sur une démarche auto-évaluative. Avec, comme pierre de touche pour l'ensemble du système comme pour chacun des acteurs, la réussite des élèves, collective et individuelle.

Gérald CHAIX
Recteur de l'Académie de Nantes
Chancelier des Universités

Sommaire

Fiches n°

1. L'Académie de Nantes se présente

les élèves

- L'évolution attendue des effectifs scolaires dans l'académie 1

les personnels

- Les effectifs des enseignants 2
- Les affectations des personnels de direction dans les établissements 3
- Les nouveaux personnels de direction stagiaires 4
- Les nouveaux personnels d'encadrement, d'inspection et d'orientation 5
- Les nouveaux établissements scolaires 6

les performances

- Les taux de réussite aux examens 7
- Le Livret Personnel de Compétences (LPC) et la validation des compétences du socle commun 8
- Le Projet annuel de performance académique 9

2. Les cinq priorités académiques

1^{re} priorité : égalité des chances et éducation à la citoyenneté

- Les réseaux ÉCLAIR : Écoles, Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite 10
- Le développement de l'ENT e-lyco 11
- L'école numérique rurale 12
- La scolarisation des élèves porteurs d'un handicap 13
- La prévention de la violence en milieu scolaire et la lutte contre les discriminations 14
- L'Éducation au Développement Durable 15
- L'Éducation à la Santé 16
- La vie lycéenne : CAVL, CVL, MDL 17

2^e priorité : maîtrise du socle commun et parcours de réussite

- La continuité entre l'école et le collège : vers l'École du socle commun 18
- L'amélioration de la maîtrise du français et la prévention de l'illettrisme 19
- Le panorama des actions culturelles scientifiques 20
- Les dispositifs d'aide et d'accompagnement personnalisés dans le premier degré 21
- Les évaluations des élèves de CE1 et de CM2 22
- L'accompagnement éducatif au collège 23
- La réforme du lycée général et technologique 24
- La rénovation de la voie technologique en classe de première 25
- La rénovation de la voie professionnelle en classe de terminale 26
- Le développement des lycées des métiers 27
- Le développement de l'apprentissage dans l'académie 28
- Le développement de la formation professionnelle continue 29
- Les universités à l'heure de l'autonomie et des projets solidaires 30
- Le plan Réussite en Licence 31

3^e priorité : information et orientation, qualification et insertion professionnelle

- Une orientation cohérente et continue, du collège à l'enseignement supérieur 32
- L'orientation active, du lycée à l'université 33
- Des services et outils personnalisés d'orientation 34
- Les partenariats avec les milieux professionnels 35
- Les Comités Locaux Éducation-Économie (CLEE) 36
- La hausse du niveau de qualification 37
- La prévention et la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire 38
- L'égalité des chances vers l'enseignement supérieur 39
- La prévention et l'accompagnement des jeunes sans solution de formation ou d'emploi 40

4^e priorité : plurilinguisme, ouverture internationale et politique culturelle

- L'enseignement des langues vivantes à l'école primaire, au collège et au lycée 41
- L'ouverture européenne et internationale de l'académie 42
- Le développement de l'éducation artistique et culturelle 43

5^e priorité : un système éducatif plus efficace

- La gestion des ressources humaines dans l'académie 44
- Les masters en alternance 45
- L'accueil et la formation des enseignants stagiaires 46
- Le mouvement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation 47
- Le Pacte de carrière des personnels enseignants 48
- La formation continue des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation 49
- La formation des enseignants et des cadres aux TICE 50
- La généralisation des espaces numériques de travail 51
- Les établissements à l'heure de l'autonomie, de la contractualisation et de l'évaluation 52
- Les innovations et expérimentations pédagogiques 53
- L'ouverture de l'École aux parents 54
- Les fusions d'établissements, la carte des agences comptables 55
- La réorganisation des services académiques 56
- Les élections professionnelles 2011 dans la Fonction publique d'État 57

3. Annexes

- Le calendrier de l'année scolaire 58
- La table des sigles et des niveaux de formation 59

1. L'Académie de Nantes se présente

Rentrée scolaire 2011

L'Académie de Nantes : les élèves

Rentrée scolaire 2011

L'évolution attendue des effectifs scolaires dans l'académie (public et privé)

Avec près de 6 400 élèves supplémentaires prévus à la rentrée 2011, l'Académie de Nantes devrait connaître un nouvel accroissement de ses effectifs scolaires (+ 0,9 %), un peu plus accentué que celui observé à la rentrée 2010 (+ 0,6 %).

L'augmentation serait de l'ordre de 4 700 élèves dans l'enseignement public et de 1 600 élèves dans l'enseignement privé.

Au total, 701 600 élèves sont attendus à la rentrée 2011 :

• écoles :	391 000	(public : 253 700 – privé : 137 300)
• collèges :	182 600	(public : 106 500 – privé : 76 100)
• lycées et LP (hors post-bac)	111 200	(public : 68 400 – privé : 42 800)
• post-bac de lycées :	16 800	(public : 9 350 – privé : 7 450)

L'augmentation se poursuit de façon plus modérée dans les écoles

Dans le premier degré, l'augmentation prévue pour la rentrée 2011 est plus modérée que celles constatées les années précédentes, la génération nombreuse née en 2000 quittant l'école élémentaire. On attend ainsi 150 élèves supplémentaires dans le premier degré (hausse de 360 élèves dans le public et baisse de 215 dans le privé). Les départements de Loire-Atlantique et de Vendée devraient cependant accueillir un nombre croissant d'élèves, tandis qu'une baisse est prévue dans les trois autres départements de l'académie.

La hausse s'accroît dans le second degré

Le second degré devrait accueillir un peu plus de 6 200 élèves supplémentaires à la rentrée 2011, en raison notamment d'une poussée démographique en sixième. On attend une hausse de 4 200 élèves dans le public et de 1 700 dans le privé.

En collège, la croissance des effectifs (+ 3 500) serait plus importante qu'à la précédente rentrée avec l'arrivée en sixième de la génération née en 2000. En lycée, après plusieurs années de baisse, la hausse des effectifs amorcée en 2010 devrait également s'accroître à la rentrée 2011 : 2 400 lycéens supplémentaires sont attendus, en raison du contexte démographique plus favorable mais aussi en lien avec la rénovation de la voie professionnelle (la terminale professionnelle accueillant en 2011 à la fois les élèves issus du cursus en trois ans et ceux terminant l'ancien cursus composé de deux segments de deux ans chacun).

Tous les départements devraient connaître une croissance dans le second degré.

Les effectifs post-baccalauréat en légère augmentation

Les effectifs en post-baccalauréat dans les lycées s'annoncent en augmentation (+300), après le recul enregistré à la rentrée 2010. La hausse devrait concerner davantage les sections de techniciens supérieurs que les classes préparatoires aux grandes écoles.

Effectifs d'élèves dans l'enseignement public et privé*

	Rentrée 2009	Rentrée 2010	Prévision rentrée 2011	Écart 2011/2010
Premier degré				
Loire-Atlantique	139 670	140 809	141 169	360
Maine-et-Loire	88 504	88 413	88 223	- 190
Mayenne	34 625	34 332	33 905	- 427
Sarthe	59 677	59 583	59 406	- 177
Vendée	66 944	67 735	68 314	579
Académie	389 291	390 872	391 017	145
Second degré				
Collèges				
Loire-Atlantique	63 848	64 744	66 164	1 420
Maine-et-Loire	39 789	40 099	40 859	760
Mayenne	14 967	15 266	15 703	437
Sarthe	28 190	28 419	28 649	230
Vendée	30 130	30 611	31 255	644
Académie	176 924	179 139	182 630	3 491
Lycées et lycées professionnels				
Loire-Atlantique	41 500	41 766	42 604	838
Maine-et-Loire	22 981	23 228	23 820	592
Mayenne	8 739	8 924	9 159	235
Sarthe	17 315	17 101	17 361	260
Vendée	17 599	17 736	18 236	500
Académie	108 134	108 755	111 180	2 425
Total second degré	285 058	287 894	293 810	5 916
Post baccalauréat				
CPGE (1)	3 738	3 647	3 705	58
STS (2)	13 006	12 868	13 105	237
Académie	16 744	16 515	16 810	295
Total Général	691 093	695 281	701 637	6 356

*Divisions sous contrat pour le second degré, privé complet pour le premier degré

(1) CPGE : Classes préparatoires aux grandes écoles

(2) STS : Sections de techniciens supérieurs et formations assimilées

Rentrée scolaire 2011

Effectifs d'élèves dans l'enseignement public

	Rentrée 2009	Rentrée 2010	Prévision rentrée 2011	Écart 2011/2010
Premier degré				
Loire-Atlantique	90 567	91 720	92 222	502
Maine-et-Loire	54 569	54 689	54 604	- 85
Mayenne	22 993	22 866	22 624	- 242
Sarthe	50 463	50 437	50 286	- 151
Vendée	33 183	33 665	34 001	336
Académie	251 775	253 377	253 737	360
Second degré				
Collèges				
Loire-Atlantique	36 895	37 561	38 629	1 068
Maine-et-Loire	21 336	21 533	22 010	477
Mayenne	8 889	9 107	9 445	338
Sarthe	22 050	22 163	22 306	143
Vendée	13 572	13 782	14 112	330
Académie	102 742	104 146	106 502	2 356
Lycées et lycées professionnels				
Loire-Atlantique	25 433	25 787	26 494	707
Maine-et-Loire	12 960	13 079	13 519	440
Mayenne	5 582	5 758	5 969	211
Sarthe	13 414	13 294	13 586	292
Vendée	8 602	8 652	8 845	193
Académie	65 991	66 570	68 413	1 843
Total second degré	168 733	170 716	174 915	4 199
Post baccalauréat				
CPGE (1)	2 491	2 468	2 543	75
STS (2)	6 766	6 697	6 808	111
Académie	9 257	9 165	9 351	186
Total Général	429 765	433 258	438 003	4 745

(1) CPGE : Classes préparatoires aux grandes écoles

(2) STS : Sections de techniciens supérieurs et formations assimilées

Rentrée scolaire 2011

Effectifs d'élèves dans l'enseignement privé

	Rentrée 2009	Rentrée 2010	Prévision rentrée 2011	Écart 2011/2010
Premier degré				
Loire-Atlantique	49 103	49 089	48 947	- 142
Maine-et-Loire	33 836	33 724	33 619	- 105
Mayenne	11 632	11 466	11 281	- 185
Sarthe	9 184	9 146	9 120	- 26
Vendée	33 761	34 070	34 313	243
Académie	137 516	137 495	137 280	- 215
Second degré				
Collèges				
Loire-Atlantique	26 953	27 183	27 535	352
Maine-et-Loire	18 453	18 566	18 849	283
Mayenne	6 078	6 159	6 258	99
Sarthe	6 140	6 256	6 343	87
Vendée	16 558	16 829	17 143	314
Académie	74 182	74 993	76 128	1 135
Lycées et lycées professionnels				
Loire-Atlantique	16 067	15 979	16 110	131
Maine-et-Loire	10 021	10 149	10 301	152
Mayenne	3 157	3 166	3 190	24
Sarthe	3 901	3 807	3 775	- 32
Vendée	8 997	9 084	9 391	307
Académie	42 143	42 185	42 767	582
Total second degré	116 325	117 178	118 895	
Post baccalauréat				
CPGE (1)	1 247	1 179	1 162	- 17
STS (2)	6 240	6 171	6 297	126
Académie	7 487	7 350	7 459	109
Total Général	261 328	262 023	263 634	1 611

(1) CPGE : Classes préparatoires aux grandes écoles

(2) STS : Sections de techniciens supérieurs et formations assimilées

Rentrée scolaire 2011

L'Académie de Nantes : les personnels

Rentrée scolaire 2011

Les effectifs des enseignants

49852 enseignants rémunérés au titre du ministère de l'Éducation Nationale exercent leur fonction dans l'Académie de Nantes :

- 46959 exercent dans le premier ou le second degré, soit une augmentation de 0,5 % par rapport à l'an dernier (30 236 dans l'enseignement public, 16 821 dans l'enseignement privé sous contrat) ;
- 2785 exercent dans l'enseignement supérieur public.

Enseignement public

14 144 enseignants exercent dans le premier degré, 16 092 dans le second degré. Près de 2 enseignants sur 3 sont des femmes. On observe une hausse respectivement de 3,3 % et 1,5 % du nombre d'enseignants dans le public selon le degré de scolarisation.

Enseignement privé sous contrat

6 699 enseignants exercent dans le premier degré, 10 122 dans le second degré. Le taux de féminisation est plus élevé que dans l'enseignement public de près de 10 points.

Assistants d'éducation

3 588 assistants d'éducation exercent des fonctions diversifiées d'assistance aux fonctions éducatives dans l'enseignement public et privé sous contrat. Ce sont en majorité des jeunes femmes.

Enseignants de l'enseignement supérieur public

2 785 personnes exercent dans l'enseignement supérieur public. La Loire-Atlantique concentre la grande majorité d'entre eux.

Les affectations des personnels de direction dans les établissements (en gras, les noms des personnels arrivant d'autres académies)

Loire-Atlantique

Proviseurs

Jean-Louis CHAGNOLEAU
Thierry DUPRÉ
Gwenaël SUREL

Adjoints

Chantal BOCENO
Fabrice BOUMENDJEL
Jean-Marc FORGE
Stéphane PARES
Frédéric PICHARD
Catherine TESSIER

Proviseurs

Jean-Paul ESTREGUIL
Thibaud MILLIER
Redouane MORCHID
Daniel POITRAL
Bruno STEPHAN

Adjoints

Marie-José LEBLOND

Principaux

Martine AGUESSE
Véronique ARTHUIS
Corinne BOISSEAU
Thierry CHOUQUET
Christian GIRARD
Angelina GOUX (détachement)
Pascale GROSJEAN
Rémy LANGLAIS
Gabriel LOAEC
Philippe MILVILLE
Érik JUTEAU
Bernard PANNETIER
Olivier TAVAN
Christophe TELLIER
Michel TREGOUET

Adjoints

Peggy CREACH
Béatrice GENTILHOMME
Corinne JATON-CECCALDI
Florence REMAUD
Valérie ZERROUK

Lycées

La Colinière Nantes
Alcide d'Orbigny Bouaye
Joubert Ancenis

G.-Monge-La Chauvinière Nantes
G.-Môquet-E. Lenoir Châteaubriant
Clemenceau Nantes
Jacques-Prévert Savenay
Clemenceau Nantes
Pays-de-Retz Pornic

Lycées professionnels

Brossaud-Blancho Saint-Nazaire
Olivier-Guichard Guérande
Louis-Armand Machecoul
Albert-Chassagne Paimboeuf
Les Savarières St-Sébastien/Loire

Michelet Nantes

Collèges

Talence Nantes
Lucie-Aubrac Vertou
Louise-Michel Paimboeuf
Salvador-Allende Rezé
René-Guy-Cadou St-Brévin
René-Char St-Joachim
Claude-Debussy Nantes
Éric-Tabarly La Baule-Escoublac
Jean-Moulin St-Nazaire
Ernest-Renan St-Herblain
Robert-Schuman Châteaubriant
La Ville aux Roses Châteaubriant
René-Guy-Cadou Montoir-de-Bretagne
Ligné Ligné
Libertaire-Rutigliano Nantes

Collèges

Ernest-Renan St-Herblain
Gabriel-Guist'hau Nantes
Paul-Doumer Nort/Erdre
Jules-Verne Nantes
Victor-Hugo Nantes

Maine-et-Loire

Provisseurs

Claude MAMOU

Adjointes

Pierre ESTEVE

Emmanuel GAUTIER

Jérôme LE ROUX

Provisseurs

Antonio CUNHA

Principaux

Joël ANDROMAQUE

Gilles CHANAL

Alain CHARASSIER

Didier DESVERNOIS

Dominique DIOT

Bénédicte GLOMOT

Brigitte HOCH

Cécile HUMBERT-MOHAMMEDI

Philippe JODRY

Lionel LETOUZEY

François-Pierre NEYMAN

Jean-Claude POUPARD

Franck ROBIN

Bertrand SÉCHER

Patrick TROUVÉ

Adjointes

Michelle DORÉ-BARELLI

Alain LITTRÉ

Mayenne

Provisseurs

Joël GAMESS

Principaux

Marie-Thérèse BALIDAS

Damien BEAUFILS

Vincent FÉVRIER

Didier HONOREZ

Jean LEPLAT

Patrice ROBERT

Isabelle RONSIN

Colette ROUSSEL

Lycées

Blaise-Pascal

Segré

Lycées

Fernand-Renaudeau

Cholet

David-d'Angers

Angers

Jean-Moulin

Angers

Lycées professionnels

La Roseraie

Angers

Collèges

Clément-Janequin

Avrillé

Camille-Claudé

Le Loroux-Béconnais

François-Villon

Les Ponts-de-Cé

Honoré-de-Balzac

Saumur

Claude-Debussy

Angers

Jean-Zay

Montreuil-Juigné

Jean-Vilar

Angers

de l'Évre

Montrevault

Paul-Éluard

Gennes/Loire

Les Fontaines

Thouarcé

Jean-Racine

St-Georges/Loire

François-Truffaut

Longué-Jumelles

Vallée-du-Lys

Vihiers

Calypso

Montreuil-Bellay

Montaigne

Angers

Collèges

Félix-Landreau

Angers

François-Rabelais

Angers

Lycées

Lavoisier

Mayenne

Collèges

des Sept Fontaines

Andouillé

Volney

Craon

Paul-Émile-Victor

Azé

Victor-Hugo

Lassay-les-Châteaux

L'Oriette

Cossé-le-Vivien

Le Grand Champ

Grez-en-Bouère

Béatrix-de-Gâvre

Montsûrs

A.-J.-Trouvel

La Suze/Sarthe

Sarthe

Proviseurs

Joël Dréau
Hervé GATEAU
Jean-Michel MAHALIN
Nathalie OLLIVIER
Laurent TIREL

Adjoints

Jérôme MAUFRAIS

Principaux

Thierry BRION
Pierre-Yves CORNU
Isabelle DESILLIERE
Marc DUFEU

Abel El Barhdadi

Virginie FRANTZ
Frédéric GOMBERT

Régis HUREZ

Hervé LEMESLE
Hervé MADEC
Michel POUSSIER

Marc PUECH

Gilles REJASSE
Colette ROUSSEL

Pierre SANCHEZ

Marie-Ange THIEBAULT

Vendée

Proviseurs

Franck GAUVRIT
Dominique SUIRE

Adjoints

Pascale ELUZIN-PORCHER

Adjoints

Benjamin GEORGES

Principaux

Juliette ADJADJ
Valérie COLLET
Nicolas DELOMINI
Laurence FONTAGNE-COURRET

Tania HERAUD

Pascale LEGUISTIN (détachement)
Marylène MARCEAU

Adjoints

Martine LIOTTA

Lycées

Robert-Garnier
Montesquieu
Perseigne
Racan
Le Mans Sud

Le Mans Sud

Collèges

Berthelot
Guillaume-Apollinaire
René-Cassin
Gabriel-Goussault
François-Grudé
Roger-Vercel
Les Quatre-Vents
Jules-Ferry
Suzanne-Bouteloup
Le Vieux-Chêne
Jean-Cocteau
Normandie-Maine
Les Alpes Mancelles
A.-J.-Trouvé-Chauvel
Veron-de-Forbonnais
Georges-Desnos

Lycées

Rabelais
Jean-Monnet

Savary-de-Mauléon

Valère-Mathé

Collèges

Jules-Ferry
Pays de Monts
Émile-Beaussire
Nicolas-Haxo
de l'Anglée
Jean-Rostand
Stéphane-Piobetta

Les Gondoliers

La Ferté-Bernard
Le Mans
Mamers
Château-du-Loir
Le Mans

Le Mans

Le Mans
Bouloire
Ballon
Vibraye
Connerré
Le Mans
Le Lude
St-Calais
Mayet
La Flèche
Coulaines
Ancinnes
Moulins-le-Carbonnel
La Suze/Sarthe
St-Cosme-en-Varais
La Ferté-Bernard

Fontenay-le-Comte
Les Herbiers

Les Sables d'Olonne

Olonne/Mer

Montaigu
St-Jean-de-Monts
Luçon
La Roche/Yon
Ste-Hermine
Les Herbiers
Aubigny

La Roche/Yon

Les nouveaux personnels de direction stagiaires

(en gras, les personnels arrivant d'autres académies)

Loire-Atlantique

Adjoint

Romuald CHOLLET

Adjoint

Diane AUBER CUNY

Richard BAGEL

Laurence BARBE

Frédérique FERRATON

Johan GILLIERS

Laurence GUILBERT

Gauthier GUILLEMIN

Delphine MARCHENA

Cyril MERGNAT

Régine PONDA

Valérie STEPHENS

Patrick VASSE

Annick VERDON

Lycées

Joubert-Maillard

Ancenis

Collèges

Pierre-Norange

St-Nazaire

Julien-Lambot

Trignac

Le Galinet

Blain

Pont-Rousseau

Rezé

R.-G.-Cadou

Ancenis

Les Sables d'Or

Thouaré/Loire

Jacques-Prévert

Herbignac

Jean-Mermoz

Nozay

Auguste-Mailloux

Le Loroux-Bottereau

Cacault

Clisson

La Ville-aux-Roses

Châteaubriant

Le Breil

Nantes

Grand Air

La Baule

Maine-et-Loire

Adjoint

Erwan GARDIC

Adjoint

Isabelle BARDYN

Marie-Dominique BOUSSIQUOT

Frédéric CHANUT

Adnan Kervin COHIC

Laurent DUFOUR

Thomas GILBERT

Carmen GRENOUILLEAU

Mireille PALLON

François SOULARD

Lycées

Blaise-Pascal

Segré

Collèges

Montaigne

Angers

Georges-Gironde

Segré

Colbert

Cholet

Jean-Racine

St-Georges/Loire

P.-Mendès-France

Saumur

J.-du-Bellay

Cholet

Trémolières

Cholet

Jean-Monnet

Angers

Calypso

Montreuil-Bellay

Mayenne

Adjoint

Frédéric BLANDIN

Collèges

Alain-Gerbault

Laval

Sarthe

Adjoint

Anne GRANGE

Nora MAMERI

Jean-Marie YHUEL

Lycées

André-Malraux

Allonnes

E.-de-Constant

La Flèche

Colbert-de-Torcy

Sablé/Sarthe

Adjoint

Pascal FORGET

Béatrice LATOUCHE

Alain PILON

Collèges

Jean-de-l'Épine

Le Mans

de Bercé

Château-du-Loir

Berthelot

Le Mans

Vendée

Adjoints

Nicolas LEGOFF

Adjoints

Yannis BALCOU

Arnaud DRUELLE

Lycées

P.-Mendès-France

La Roche/Yon

Collèges

Charles-Milcendeau

Challans

Nicolas-Haxo

La Roche/Yon

Rentrée scolaire 2011

Les nouveaux personnels d'encadrement, d'inspection et d'orientation (en gras, les personnels arrivant d'une autre académie)

Le mouvement des IA-DSDEN et adjoints

Benoit DECHAMBRE, IA-DSDEN de la Vendée (nommé au 7 juillet 2011)

Catherine BENOIT-MERVANT, IA-DSDEN de la Loire-Atlantique (nommée au 1^{er} octobre 2011)

Dominique BOURGET, IA-DSDEN adjoint de Maine-et-Loire (nommé au 28 août 2011)

Le mouvement des AENESR

Ghislaine PLAUD, au CLOUS d'Angers

Karim BENHARA, au lycée Douanier-Rousseau, Laval

Le mouvement des CASU

Jean-Philippe LECHARTRE, au lycée polyvalent les Bourdonnières, Nantes

Béatrice RIALLAND, au lycée polyvalent Monge-la Chauvinière, Nantes

Laurence GILBERT, au lycée La Herdrie, Basse-Goulaine

Le mouvement des ADAENES

Annie LE BRAS, au collège Le Galinet, Blain

Philippe Le MAIRE, au collège Paul-Langevin, Couëron

Bertrand DOUBLET, au lycée Galilée, Guérande

Annie BRITEAU, au lycée Grand Air, La Baule

Stéphanie ROUILLÉ, au Rectorat (DSI)

Christelle COLLIN, au CROUS de Nantes

Antoine POUVREAU, au CROUS de Nantes

Jean-Jacques AUDUREAU, au CROUS de Nantes

Laure MONTEIL, au lycée professionnel Arago, Nantes

Yann ROUSSELY, au lycée professionnel Michelet, Nantes

Claudine GROLLEAU, au collège René-Bernier, Saint-Sébastien/Loire

Sylvie GRASSET, au CLOUS d'Angers

Patrick CHEVALIER, au CLOUS d'Angers

Fabienne HUBERT, à l'IUT d'Angers

Frédérique CHEZEAU, au lycée polyvalent Europe-Robert-Schuman, Cholet

Sylvie FRAYSSINET, au lycée Douanier-Rousseau, Laval

Brigitte HOCDE, au lycée professionnel Gaston-Lesnard, Laval

Audrey CORMIER, au lycée Réaumur, Laval

Brigitte CORNIQUET, au lycée professionnel Claude-Chappe, Arnage

Sabrina DUCHESNE, au collège Alfred-de-Musset, Écommoy

Hervé SAINT-POL, au lycée polyvalent Estournelles-de-Constant, La Flèche

Érika BARON, à l'Inspection académique de la Sarthe

Séverine AZZAM, au CROUS du Mans

David SCARDIN, au lycée Marguerite-Yourcenar, Le Mans.

Delphine GIRAudeau, au collège Stéphane Piobetta, Aubigny

François TISSIER, au lycée Mendès-France, La Roche-sur-Yon

Donatien DURAND, au lycée polyvalent Atlantique, Luçon

Le mouvement des IA-IPR

Delphine EVAIN, IA-IPR EPS

Le mouvement des IEN EG-ET

Ludovic MAUCLAIR, IEN STI

Rentrée scolaire 2011

Le mouvement des IEN du 1^{er} degré

Dominique TERRIEN, Doyen des IEN du 1^{er} degré
Mireille SICARD, circonscription de Châteaubriant
Isabelle ROZIER, circonscription de St-Brevin-Pays de Retz
Vincent LARRONDE, IEN adjoint à l'IA de Maine-et-Loire
Philippe MERCIER, circonscription de Baugé
Frédéric MATT, circonscription de Cholet 2
Marie-Hélène OGER, mission préélémentaire en Sarthe
Bénédicte LEMALE-TONNEVY, circonscription d'Allonnes
Christine HOUYEL, circonscription de Coulaines
Catherine DANIEL, circonscription de La Ferté-Bernard
Catherine PILON, circonscription de Le Mans 3
Hélène SALMON, circonscription de Chantonay
Isabelle MAZARS, circonscription des Herbiers

Le mouvement des IEN IO

Jacques VAULOUP, IEN IO de Maine-et-Loire
Olivier MARECHAU, IEN IO de la Sarthe

Le mouvement des directeurs de CIO

Maryse QUELARD, CIO de Châteaubriant
BETTY SAMSON, CIO de Laval
Agnès DUGUÉ, CIO Le Mans Sud

Médiation académique

Guy RENAUDEAU, correspondant du médiateur académique pour le 1^{er} degré

Les nouveaux établissements scolaires

Deux collèges publics font, en cette rentrée 2011, leur apparition sur la carte de l'Académie de Nantes, en Loire-Atlantique et en Vendée.

Le collège de Ligné, au nord-est de Nantes

D'une capacité d'accueil de 600 places (pouvant aller jusqu'à 700), le collège public de Ligné accueille en cette rentrée quelque 330 élèves, de la 6^e à la 4^e. Le principal en est Christophe Tellier.

Le collège Stéphane-Piobetta, au sud de La Roche-sur-Yon

Le collège Stéphane-Piobetta a quitté La Roche-sur-Yon pour s'établir dans de nouveaux murs au sud du chef-lieu de la Vendée, à Aubigny. Sous la direction de Marylène Marceau, l'établissement, d'une capacité d'accueil de 600 places, attend en cette rentrée quelque 400 élèves, sur les quatre niveaux, de la 6^e à la 3^e.

L'Académie de Nantes : les performances

Rentrée scolaire 2011

Les taux de réussite aux examens

Baccalauréats

Baccalauréat général

Rang national

Moyenne nationale

Lettres

Économique et social

Scientifique

2011

92,3 %

4^e

88,2 %

89,1 %

92 %

93,6 %

2010

91,1 %

4^e

87,2 %

87,2 %

87,2 %

91,8 %

Baccalauréat technologique

Rang national

Moyenne nationale

Sciences et Technologies Industrielles et

Sciences et Technologies de Laboratoire

Sciences et Technologies de la gestion

Sciences et Technologies de la Santé et du Social

Musique, Danse

Hôtellerie

89 %

1^{er}

82,3 %

88,3 %

89,2 %

89,2 %

100 %

90,2 %

89,2 %

1^{er}

81,7 %

89,6 %

89,8 %

86,3 %

94,6 %

96,9 %

Baccalauréat professionnel

Moyenne nationale

89,8 %

89,5 %

83,6 %

BTS

79 %

77 %

DNB

Collège

Technologie

Professionnel

Taux académique global

87 %

77,4 %

80,8 %

86,1 %

88,6 %

77 %

71,8 %

86,5 %

CAP

Taux global

78,1 %

84 %

BEP

Taux global

83,3 %

82 %

Rentrée scolaire 2011

Le Livret Personnel de Compétences (LPC) et la validation des compétences du socle commun

Le livret personnel de compétences atteste l'acquisition des connaissances et compétences du socle commun, de l'école primaire à la fin de la scolarité obligatoire. Depuis la rentrée 2009, il est généralisé à tous les collèges. Il est utilisé à l'école primaire depuis 2008.

En Loire-Atlantique, un important travail d'analyse des résultats des élèves aux évaluations nationales en CE1 et CM2 a été réalisé au service du pilotage des circonscriptions. Ce travail a permis de construire le plan de formation continue des enseignants. Les inspecteurs de circonscriptions se sont appuyés sur cette analyse pour identifier points forts et points faibles de chaque école afin d'améliorer les résultats. Le lien avec le LPC a permis aux équipes des écoles de mieux appréhender cet outil au service de la continuité des apprentissages.

En Maine-et-Loire, dans le premier degré, la validation des compétences se met en place de manière progressive pour le renseignement du livret personnel de compétences utilisé maintenant dans toutes les écoles.

Afin d'aider les équipes enseignantes, cette thématique a été abordée dans chaque circonscription au cours d'animations pédagogiques le plus souvent à partir d'un exemple concret en lien avec les évaluations nationales. Ce point a été également traité lors des réunions de directeurs organisées par chacun des inspecteurs de circonscription.

Les conseillers pédagogiques ont bénéficié d'un stage de quatre jours sur le thème de l'évaluation par compétences, piloté par un IEN et une IA-IPR. Cette formation a reçu un écho très favorable car elle a permis aux formateurs de clarifier les concepts afférents et faciliter ainsi le transfert vers les écoles.

En Mayenne, dans le premier degré, il est fait référence au LPC systématiquement dans les stages inter-degrés consacrés à l'évaluation par compétences et dans les stages pour les néo-titulaires. Les inspecteurs de circonscription se saisissent de toutes les occasions pour promouvoir l'utilisation du LPC. En collège, le travail sur l'évaluation par compétences a été engagé dans la majeure partie des collèges dès la classe de 4e pendant l'année scolaire 2009-2010. Des actions d'information et de formation ont permis d'avancer avec un engagement fort de la majeure partie des chefs d'établissement.

En Sarthe, les commissions de liaison écoles/collège se sont tenues en fin d'année. Les PPRE-passerelles, identifiés ou non en tant que tels, se diffusent correctement d'autant que les collèges sont explicitement incités à identifier leurs dispositifs de soutien et dispositifs de relais internes.

En Vendée, dans le premier degré, la formation a été organisée dans le cadre de l'animation pédagogique, et se poursuivra ainsi. Dans le second degré, la validation des compétences du socle commun et du LPC n'a pas posé de problème majeur. Un travail important a été fait de la part des équipes de direction pour mobiliser les équipes enseignantes.

Le Projet annuel de performance académique

Pour la troisième année consécutive, le **projet annuel de performance académique** fixe nos objectifs et nos ambitions pour l'année scolaire – en l'occurrence 2011-2012 – en entrecroisant les cinq priorités du **projet académique Cap 2015**, qui nous servent de fils de chaîne, et les chantiers définis par la **circulaire de rentrée nationale**, qui constituent la trame du document.

Les uns et les autres ont une même origine : la loi d'orientation et de programme sur l'avenir de l'école du 23 avril 2005, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie du 24 novembre 2009. Celles-ci nous fixent en effet **des objectifs clairs et cohérents** : rendre plus efficaces **l'information et l'orientation**, prévenir tout décrochage, hausser le niveau de qualification tant en formation initiale qu'en formation continue ; améliorer la **scolarisation des élèves en situation de handicap** ; assurer à chaque élève la **maîtrise d'un socle de connaissances et de compétences commun à tous**, garantir à chaque jeune une égalité de chances fondée sur une réponse pédagogique appropriée aussi bien dans la voie scolaire que dans la voie de l'apprentissage, conforter **l'autonomie pédagogique des établissements** et faire de la **liberté pédagogique des enseignants** le fondement de leur responsabilité.

Déjà bien avancés ou encore à ouvrir, les chantiers ne manquent pas : pour assurer la **maîtrise du socle**, mettre en "réseau pédagogique" écoles et collège, consolider les savoirs fondamentaux à acquérir dans les trois cycles de l'école primaire et au collège, donner confiance aux élèves en privilégiant des évaluations justes, positives et encourageantes et en personnalisant davantage les réponses pédagogiques ; pour favoriser les **parcours de réussite** sur la base de la maîtrise du socle, conforter les dispositifs de personnalisation prévus dans le cadre de la réforme des lycées (accompagnement personnalisé, tutorat, stages), renforcer la cohérence de l'information et de l'orientation proposées aux lycéens et aux apprentis, de l'entrée en seconde jusqu'à l'accès dans l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, parfaire la réforme de la voie professionnelle et continuer celle de la voie technologique et de la voie générale, étendue à la classe de 1^{re} ; **tout au long du cursus**, améliorer l'enseignement des langues, favoriser les échanges internationaux, encourager l'ouverture culturelle en valorisant la capacité d'autonomie des élèves et en s'appuyant sur le déploiement de l'espace numérique de travail qui concerne progressivement l'ensemble de l'académie.

L'ampleur des chantiers, qui témoigne de l'importance reconnue au système éducatif et de la capacité de celui-ci à évoluer, réclame **l'engagement de tous**. Celui, attendu, de nos partenaires : parents, collectivités territoriales, partenaires du monde économique, social et culturel. Celui, primordial, des équipes éducatives : enseignants, personnels éducatifs et encadrement. C'est le sens de nos conventions de partenariats et de nos coopérations régulières. C'est le sens, cette année encore, du renouvellement des projets d'établissement et des contrats d'objectifs, qui traduisent l'autonomie des établissements ; de la mise en place progressive des entretiens de carrière et des entretiens individuels destinés à accompagner les personnels tout au long de leur carrière et à reconnaître régulièrement leur engagement ; de l'évolution de notre organisation académique, afin de répondre, au plus près des bassins et des réseaux pédagogiques, des établissements et des équipes enseignantes et éducatives, aux besoins de ceux-ci, afin d'assurer la réussite de chacun de nos élèves.

2. Les cinq priorités académiques

Rentrée scolaire 2011

1^{re} priorité : égalité des chances et éducation à la citoyenneté

Rentrée scolaire 2011

Les réseaux ÉCLAIR : Écoles, Collèges et Lycées pour l'Ambition l'Innovation et la Réussite

L'expérimentation nationale testée en 2010-2011 dans 105 collèges et lycées concentrant le plus de difficultés en matière de climat scolaire et de violence a montré toute sa pertinence tant sur le plan éducatif que sur le plan pédagogique.

En 2011-2012, tous les Réseaux Ambition Réussite (RAR) ont vocation à devenir réseaux ÉCLAIR. Pour l'Académie de Nantes, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative a retenu les huit réseaux RAR pour devenir ÉCLAIR.

Un processus de contractualisation accrue, induit par cette transformation, est en cours dans le cadre d'un dialogue entre le principal du collège et l'Inspecteur d'Académie-Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

La rentrée 2011 s'inscrit donc dans une nouvelle étape de l'éducation prioritaire, resserrée sur des réseaux à forte dynamique pédagogique et éducative.

Dans le cadre d'une autonomie accrue des établissements, favorable à la prise d'initiatives des équipes d'enseignants, l'expérimentation s'appuie sur la notion "d'école du socle" en mettant en réseau un collège et les écoles de son secteur de rattachement dans des zones où le contexte socio-économique nécessite une attention particulière dans le cadre de l'égalité des chances. L'objectif est d'aider les élèves à progresser et à développer leur ambition scolaire.

Dans les réseaux ÉCLAIR, le travail se concentre sur trois axes :

- l'amélioration du climat scolaire ;
- la personnalisation des parcours d'apprentissage ;
- le renforcement des liens entre pédagogie et vie scolaire.

Les principales pistes d'actions retenues sont la mise en place d'innovations et d'expérimentations en matière de pédagogie, de ressources humaines et de vie scolaire, ainsi que la mise en place d'un enseignant qui, pour un ou plusieurs niveaux de classes de collège, renforce le lien entre pédagogique et éducatif.

Les collèges têtes de réseaux ÉCLAIR à la rentrée 2011 :

collèges Pierre-Norange à Saint-Nazaire, Stendhal, Debussy, Le Breil à Nantes, Jean-Lurçat à Angers, Val d'Huisne, Alain-Fournier, Le Ronceray au Mans.

Le développement de l'ENT e-lyco

Une troisième vague d'établissements va être concernée par le déploiement d'e-lyco en octobre 2011. Cela représente 80 nouveaux portails publics, portant le total des établissements engagés dans cette démarche à 219 (soit 365 avec les établissements privés sous contrat, également concernés par le déploiement).

Grâce à l'expérience acquise depuis deux années et à l'évolution du produit, les usagers disposeront d'une version très aboutie correspondant pleinement aux ambitions fixées dès l'origine dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (texte décrivant très précisément les fonctions attendues).

Un effort particulier a été accompli sur le cahier de textes afin de prendre en compte les nombreuses observations des premiers utilisateurs. La refonte de cette partie essentielle de l'ENT arrive à point nommé puisque l'emploi d'une version numérique de celui-ci devient obligatoire dès septembre 2011.

Le cahier de textes numérique d'e-lyco est, au-delà d'une fonctionnalité, un environnement qui articule de nombreux services complémentaires tels que : le blog, la réservation de ressources, l'agenda, l'emploi du temps, la remise et le suivi du travail par exemple.

C'est pourquoi, dans l'ENT e-lyco, le cahier de textes occupe une place prépondérante pour les enseignants et les élèves. Il est également un élément de relations fortes avec les parents puisqu'il leur permettra de suivre plus facilement le travail de leurs enfants. Il est un des instruments essentiels de la relation pédagogique et de ce fait un levier pour la réussite scolaire des élèves.

Bien entendu, on y trouvera l'ensemble des caractéristiques attendues par la circulaire n° 2010-136 du 6-9-2010 (<http://www.education.gouv.fr/cid53060/mene1020076c.html>), circulaire qui présente les outils numériques dans le système éducatif français.

Le cahier de textes numérique d'e-lyco va même au-delà afin de répondre finement à la diversité des élèves (de la 6^e au post-baccalauréat) et des professeurs (différentes cultures disciplinaires), pour s'adapter à leur appétence et leur aisance à employer des outils numériques.

Il propose deux approches, l'une plus simple, dite version de "saisie simple", qui permet de noter l'essentiel en quelques instants. L'autre, dite "saisie avancée", offre de nombreuses fonctionnalités supplémentaires. Bien entendu, ce sera cette version experte qui se développera massivement dans les usages puisqu'elle permet une relation étroite avec un autre environnement dédié à l'enseignant dans e-lyco : le classeur pédagogique. Ce classeur pédagogique permet à l'enseignant d'organiser les contenus de ses cours, de structurer des séquences, de préparer les ressources qu'il souhaite intégrer dans son enseignement. Il convient donc d'imaginer que le professeur disposera d'une part d'un espace de gestion de ses contenus d'enseignement, le classeur pédagogique qu'il conservera d'une année sur l'autre, et d'autre part du cahier de textes. Il peut très aisément faire glisser les éléments de l'un vers l'autre, dans les deux sens.

Pour les élèves, le cahier de textes permet de s'informer, d'avoir à disposition le contenu du cours [la trace des activités menées en cours], les fichiers [supports] (texte, son, image, vidéo, saisies d'actions sur tableau numérique, etc.) et de connaître le travail fait ou à faire, qu'il s'agisse du travail "en classe" ou du travail "à la maison". Le dispositif permet bien entendu de donner et remettre du travail à distance lorsque les élèves seront équipés, directement au sein de l'établissement (salle multimédia, classe mobile, équipements individuels, etc.) et hors de l'établissement scolaire. Il est prévu de pouvoir gérer individuellement ce type de relations et d'adresser des propositions ciblées, d'individualiser la démarche.

Rentrée scolaire 2011

L'École numérique rurale

Initié en 2009 dans le cadre du plan de relance de l'économie, le plan "École numérique rurale" a un enjeu majeur, qui est de combattre la fracture numérique dès l'école primaire, parent pauvre en matière d'équipement numérique, et de lutter contre les disparités régionales. Un budget de 67 millions d'euros a permis en France à 6593 écoles situées dans des communes de moins de 2000 habitants de bénéficier d'un équipement informatique conséquent ainsi que de ressources numériques adaptées aux usages pédagogiques de la classe.

Les responsables pédagogiques des écoles volontaires, ainsi que les maires des écoles concernées, ont été invités à répondre à un appel à candidatures départemental en présentant un projet d'équipement. Celui-ci comprenait nécessairement des ordinateurs en nombre suffisant (classe mobile de huit à douze ordinateurs), un tableau blanc interactif, un accès internet de haut débit, une mise en réseau des équipements, une sécurisation des accès internet, un accès à des ressources numériques sur un catalogue en ligne.

Les communes dont le projet a été retenu ont reçu une subvention d'équipement équivalente à 80 % du coût du projet, à concurrence d'un montant de 9000 euros. Chaque école bénéficie également d'un droit de tirage de 1000 euros pour l'acquisition de ressources numériques éducatives, mises à disposition par le ministère.

Ce dispositif a permis à 452 écoles de l'Académie de Nantes d'être équipées, soit plus de 15 % des écoles, avec des taux variables selon les départements. Ainsi, en Mayenne, c'est une école sur quatre qui est devenue "École numérique rurale". Les projets ont concerné des écoles publiques et des écoles privées sous contrat, parfois à parité, comme en Vendée.

Au-delà de l'aide considérable apportée aux communes rurales pour lesquelles il était lourd à supporter, un tel investissement permet désormais aux élèves et aux enseignants de travailler avec un matériel adapté aux exigences du système éducatif d'aujourd'hui.

Grâce à la mobilité du matériel informatique et à l'apport du tableau blanc interactif, ce programme a d'ores et déjà contribué à une évolution des pratiques et des démarches pédagogiques développées par les enseignants. Les choix opérés parmi les ressources mises à disposition des écoles couvrent globalement l'ensemble des domaines disciplinaires et soulignent toute la pertinence des ressources interactives proposées et à venir.

Depuis la rentrée 2010, les scénarios pédagogiques élaborés par chacune des écoles dans le cadre de ce programme sont déposés et mis à la disposition de tous dans l'espace pédagogique 1^{er} degré du site de l'académie.

En **Loire-Atlantique**, il a été retenu 45 Écoles numériques rurales. Les équipes concernées ont toutes bénéficié d'une formation répartie sur deux années. Le bilan s'avère globalement très satisfaisant. Le dispositif a permis d'initier une réelle dynamique dans l'utilisation des outils informatiques et d'engager une réflexion féconde sur l'évolution des pratiques pédagogiques.

En **Maine-et-Loire**, les 83 écoles publiques dotées sont opérationnelles depuis la rentrée 2010. L'accompagnement des équipes de circonscription et des maîtres animateurs TICE a conduit à accroître l'utilisation de l'équipement dans le quotidien des apprentissages et ce, dans la majorité des écoles concernées. La formation des enseignants est et sera assurée par les équipes de circonscription, en lien avec la mise en place des stages en responsabilité des étudiants de master 2. Le plan ÉNR a permis de dépasser la seule dotation du secteur rural, plusieurs communes d'importance (Angers, Saumur, Avrillé) ayant décidé de doter leurs écoles d'un équipement informatique sur le modèle du cahier des charges ÉNR.

En **Mayenne**, les écoles dotées font régulièrement usage des nouveaux outils. Tableau numérique interactif et ordinateur gagneraient à être davantage utilisés dans le travail quotidien des élèves. Globalement, l'intégration des Technologies Usuelles de l'Information et de la Communication (TUIIC) est en bonne voie.

En **Sarthe**, toutes les écoles concernées ont été équipées, tous les enseignants ont pu être formés sur site et accompagnés. De nouveaux projets numériques prennent forme.

En **Vendée**, l'École numérique rurale concerne 68 écoles publiques et 40 privées. À ce jour, 267 enseignants ont été formés. Il est à noter une utilisation de plus en plus pédagogique du TNI. Les usages de la classe mobile au service de la différenciation pédagogique feront l'objet d'une attention particulière pour diffusion auprès des équipes enseignantes.

La scolarisation des élèves porteurs d'un handicap

L'École : un vecteur d'inclusion

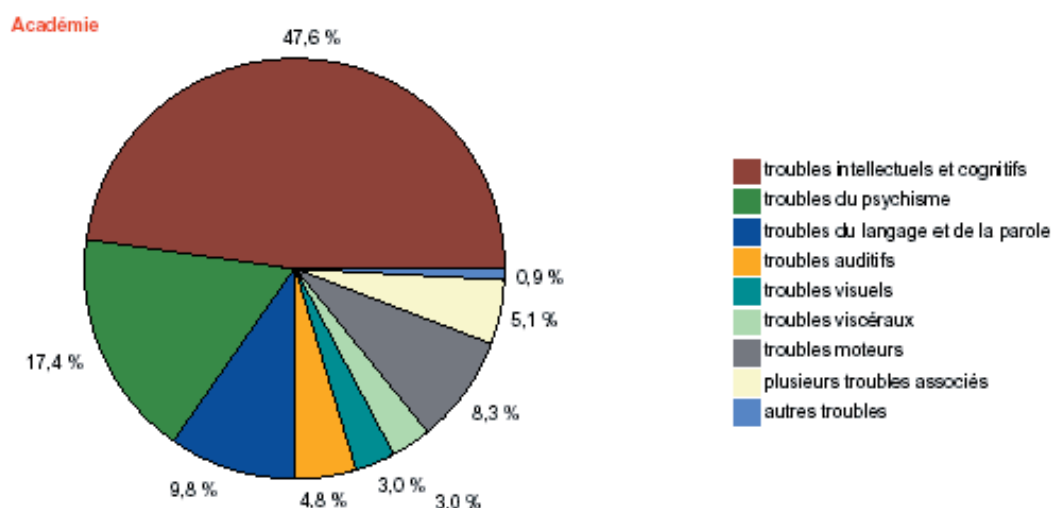
La scolarisation des élèves en situation de handicap s'est considérablement développée, à tous les niveaux d'enseignement, grâce à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Il semble capital de faire de l'École un vecteur d'inclusion pour les enfants en situation de handicap, de trouver une solution de scolarisation adaptée aux besoins de chacun. L'École est une condition nécessaire à la participation des personnes en situation de handicap à la vie de la Cité. C'est grâce à l'École que l'on commence sa vie sociale, que l'on peut accéder à une formation et donc, plus tard, à l'emploi. Pour tous les enfants, l'école est aussi le lieu de l'apprentissage de la différence pour tous les élèves ; le regard porté sur le handicap s'inscrit dans cette approche.

Quels sont les jeunes en situation de handicap actuellement scolarisés ?

Ce sont majoritairement des jeunes qui souffrent de troubles cognitifs (40,3 %), de troubles psychiques (20,8 %), ou de troubles de l'apprentissage (10,2 %). Ce sont aussi, pour 17,5 % d'entre eux, des jeunes porteurs de troubles moteurs ou sensoriels.

Typologie des troubles



Comment sont-ils scolarisés ?

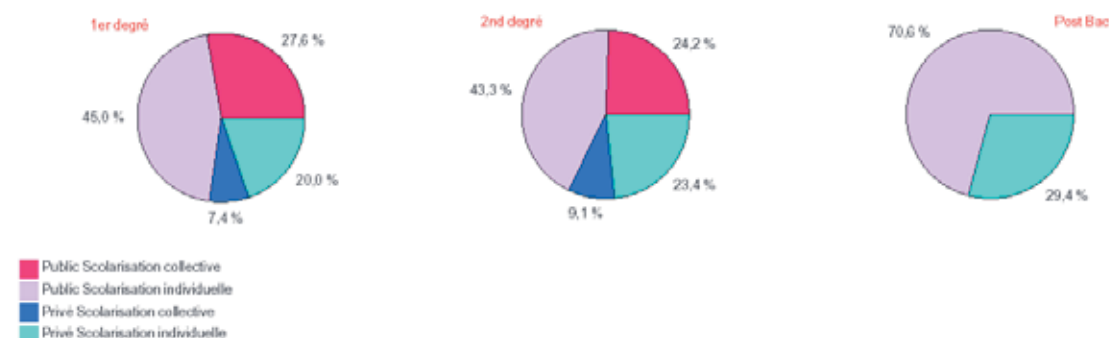
Dans l'Académie de Nantes, 9467 élèves en situation de handicap ont été scolarisés en "milieu ordinaire" au cours de l'année scolaire 2010-2011. Ils représentent 1,5 % des effectifs du premier degré et 1,2 % de ceux du second degré. Ils n'étaient que 6500 il y a cinq ans.

La scolarisation des élèves en situation de handicap a, en effet, progressé régulièrement depuis 2006 : +27 % dans le premier degré, mais c'est surtout dans le second degré que cette augmentation a été la plus marquée : +98 % en cinq ans.

L'augmentation a eu lieu à la fois en classes ordinaires – dans lesquelles sont scolarisés cette année plus de 6200 élèves (65 % dans le premier degré et 67 % dans le second degré) – ainsi que dans les Classes d'Inclusion Scolaire (CLIS) et dans les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), qui accueillent près de 3300 élèves.

Modalités de scolarisation en milieu ordinaire

Académie de Nantes



Les dispositifs spécifiques

Pour répondre "au plus près" à ces nouveaux besoins, l'Académie de Nantes a poursuivi son "maillage" du territoire et créé de nouveaux dispositifs CLIS et ULIS.

À la rentrée 2011, 9 CLIS et 20 ULIS supplémentaires sont implantées. On compte cette année dans l'académie 206 CLIS et 114 ULIS collège, et 17 ULIS lycée. En cinq ans, le nombre de CLIS a augmenté de 21 %, celui des ULIS de 140 %.

Les créations dans l'Académie à la rentrée 2011

Enseignement public

	CLIS	UPI Collège	UPI LP
44	CLIS 1 école J.-Rostand - St-Philbert-de-Grandlieu CLIS 1 école G.-Serpette - Nantes CLIS 1 école Les Marsauderies - Nantes CLIS1 école A.-Césaire - Donges + transfert CLIS 1 Paul-Bert - Saint-Nazaire	ULISTFC collège Cacault - Clisson ULISTFC collège Ligné ULISTFC collège Paul-Doumer - Nort/Érdre ULISTFC collège Jean-Mounès - Pornic ULISTFC/TSL collège P.-Norange - Saint-Nazaire ULISTFV collège la Noé-Lambert - Nantes	ULISTFC LP Bougainville - Nantes ULISTFC LP Lenoir - Châteaubriant
49	CLIS 1 école Marie-Curie Mûrs-Érigné CLIS 1 école C.-Perrault - Saumur	ULISTFC collège Georges-Gironde - Segré ULISTFC collège Trémoilières - Cholet ULISTFC collège La Vénaiserie - Saint-Barthélemy d'Anjou ULISTFC/TED Collège Californie - Angers ULISTFV Jean-Monnet - Angers	ULISTFC LP La Roseraie - Angers
53		ULISTFC collège Jean-Rostand - Château-Gontier	ULISTFC LP Gaston-Lesnard - Laval

72	CLISTFC école André-Fertré - La Flèche		ULISTFC LP Mal Leclerc de Hauteclocque - Château-du-Loir
85	CLIS 1 école Sain-Fulgent	ULISTFC collège Aubigny	

Enseignement privé

44		ULISTFC Collège St-Jean-Baptiste - Guérande	ULISTFC Lycée Charles-Péguy - Gorges
85	CLIS 1 ND des Essarts - Les Essarts		

Les autres dispositifs et modes de scolarisation

La création de pôles pour l'accompagnement à la scolarisation des jeunes sourds (PASS), l'organisation des Unités d'Enseignement (UE) et la collaboration entre les services médico-sociaux et les établissements scolaires constituent des axes de travail pour l'amélioration de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Les PASS

Un premier PASS est implanté dans la Sarthe. Il permet de scolariser les élèves sourds, de la maternelle au lycée. Il se compose de l'école maternelle Julien Pesche, de l'école élémentaire Marceau, du collège Ambroise-Paré et du lycée Touchard-Washington.

Tous ces établissements scolaires sont implantés au Mans.

Un second PASS est constitué en 2010-2011 dans le Maine-et-Loire. Il regroupe les écoles Pierre-Louis-Lebas et Grégoire-Bordillon, toutes deux implantées à Angers, le collège Clément-Janequin d'Avrillé et le lycée Chevrollier d'Angers.

Les élèves sourds ou malentendants sont aussi scolarisés en classe ordinaire chaque fois que cela est possible ou dans des classes ou dispositifs spécialisés (CLIS 2 et ULIS TFA), sans relever du dispositif PASS.

La scolarisation en établissement médico-social ou de santé

Les élèves les plus lourdement handicapés sont scolarisés dans les unités d'enseignements des établissements médico-sociaux ou de santé. En 2011, plus de 5000 élèves sont scolarisés dans ces unités par des enseignants spécialisés (365 équivalents temps plein).

Certaines de ces unités d'enseignement sont implantées dans des établissements scolaires, on parle alors de classes délocalisées.

Les conventions de fonctionnement qui sont actuellement signées entre l'Éducation nationale et le secteur médico-social et de santé permettent de renforcer la collaboration entre les deux institutions et de développer l'inclusion des élèves en milieu ordinaire dans le cadre des "temps partagés".

Qui accompagne les élèves en situation de handicap dans leurs parcours scolaires ?

Enseignants des classes ordinaires, enseignants spécialisés, enseignants référents, aides de vie scolaire sont les premiers concernés, les services de soins (secteur médico-social), sur notification de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), sont aussi souvent présents.

Les enseignants spécialisés

Dans le premier degré :

dans les CLIS, ce sont des enseignants spécialisés titulaires du CAPA-SH (Certificat d'aptitude professionnelle pour l'adaptation et la scolarisation des élèves porteurs de

handicap). En 2011, 89 enseignants ont présenté le CAPA-SH. La plupart d'entre eux ont bénéficié d'une formation lourde de 400 heures.

En classe ordinaire, les enseignants peuvent bénéficier de formations relatives à la scolarisation des élèves handicapés.

Dans le second degré :

dans les ULIS, ce sont des enseignants spécialisés titulaire du CAPA-SH ou du 2CA-SH (certificat complémentaire destiné aux professeurs du 2nd degré).

Le 2CA-SH atteste de compétences spécifiques dans le domaine de la scolarisation des élèves handicapés. Les enseignants qui souhaitent obtenir cette certification bénéficient d'une formation de 150 heures dispensée par l'université. Huit enseignants ont obtenu cette certification en 2011.

En classe ordinaire, les enseignants peuvent bénéficier d'actions de formations portant sur la prise en charge de la dyslexie, la scolarisation des élèves en ULIS, les troubles sévères du langage, la scolarisation des enfants malades.

Pour la première année, le Rectorat de Nantes a proposé aux enseignants de présenter la certification complémentaire "enseignement en LSF" (langue des signes française). Les trois candidats ont obtenu cette certification qui leur permet de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leurs concours.

Les enseignants référents

Pour chaque élève handicapé, qu'il soit scolarisé en milieu ordinaire ou non, un enseignant référent assure le lien entre la famille, l'établissement, la MDPH et, le cas échéant, les services de soins. Il est chargé du suivi du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), qui vise la construction d'un véritable parcours de scolarisation, et permet de prendre en compte les besoins particuliers des élèves.

À la rentrée, 5 nouveaux postes d'enseignants référents sont créés dans l'Académie de Nantes, ce qui portera leur nombre à 77.

Les auxiliaires de vie scolaire

Le dispositif des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) a pour but de favoriser l'accueil et la scolarisation des élèves handicapés dans les écoles, les collèges et les lycées. Les AVS sont des assistants d'éducation ou des personnels recrutés dans le cadre de contrats uniques d'insertion. Ils peuvent être individuels (AVS-i) ou collectifs (AVS-co). Les AVS-i interviennent, en étroite coopération avec les enseignants, auprès d'un élève, sur décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Au cours de l'année scolaire 2010-2011, 3354 élèves ont bénéficié d'un auxiliaire de vie scolaire individuel, contre 2768 l'année scolaire précédente. La prise en charge de l'accompagnement de ces nouveaux élèves a mobilisé cette année des moyens supplémentaires à hauteur de 77 ETP (soit +8 % en un an).

En cinq ans, le nombre d'élèves handicapés bénéficiant d'une prescription d'accompagnement de la part des MDPH est passé de 1 653 à 3 638, soit une augmentation de 120 %.

Les AVS-co (co = collectif) accompagnent les élèves scolarisés dans des classes ou des dispositifs spécialisés (CLIS et ULIS). Ils interviennent pour faciliter l'inclusion des élèves et améliorer le fonctionnement de ces dispositifs.

Tous les AVS bénéficient d'une formation de 60 heures organisée par les Inspections académiques. Dans deux départements (44 et 49), des modules complémentaires de formation de 60 heures sont proposés à l'ensemble des AVS.

Les AVS dans l'Académie de Nantes (données au 30/06/2011)

	44	49	53	72	85	Académie
AVS-I (AED + contrats d'insertion)	363	195	161	229	172	1120
AVS-co	48	29	13	43	10	142

Quelles sont les aides matérielles possibles ?

Matériel adapté

795 élèves, dont 604 en scolarisation individuelle, ont bénéficié d'un matériel adapté pour un montant de 290 000 € au cours de l'année 2010.

Aménagements de scolarité

Lorsque cela est nécessaire et selon les prescriptions de la MDPH, les épreuves d'examen sont aménagées : temps supplémentaire, aide d'un secrétaire, adaptation des supports, etc.

Transport spécifique

2677 élèves porteurs de handicap ont bénéficié d'un transport spécifique au cours de la dernière année scolaire. 75% d'entre eux sont scolarisés en CLIS ou en Ulis.

Quelles sont les perspectives d'amélioration de la scolarisation des élèves en situation de handicap en 2011-2012 ?

Il s'agit aujourd'hui d'améliorer **l'enseignement dispensé aux élèves handicapés**. La formation initiale et continue, l'accompagnement par des équipes expérimentées, notamment pour les professeurs non spécialisés, restent de ce point de vue les meilleurs outils.

La **personnalisation des parcours de formation** nécessite des aménagements pédagogiques fondés sur une évaluation précise des acquis de chaque élève. Les aménagements peuvent nécessiter, en tant que de besoin et sur notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), un accompagnement matériel ou humain. Cette aide, qui répond aux besoins spécifiques de certains élèves handicapés, permet une meilleure accessibilité aux enseignements dispensés par les professeurs.

Un recentrage du dispositif AVSi a été annoncé au cours de la conférence nationale du handicap. Dès la rentrée 2011, la qualité de l'accompagnement devrait être renforcée par le recrutement d'auxiliaires de scolarisation mieux formés et plus qualifiés.

Pour assurer la **fluidité des parcours de formation**, et compte tenu du nombre croissant d'élèves handicapés scolarisés dans le second degré, il est nécessaire de poursuivre le développement des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (Ulis), notamment en lycée professionnel.

L'élève handicapé doit pouvoir bénéficier des attestations de compétences qu'il a acquises au cours de sa scolarité, les premières ont été délivrées en fin d'année scolaire 2010-2011.

Enfin, la dynamique d'accès à l'enseignement supérieur doit être encouragée, en lien avec l'université.

La prévention de la violence en milieu scolaire et la lutte contre les discriminations

L'Académie de Nantes reste une académie globalement apaisée qui ne figure pas parmi les académies les plus touchées par des phénomènes de violence. Toutefois, il est à noter que les mouvements lycéens de l'automne 2010 ont été à l'origine de débordements ayant nécessité la vigilance des équipes de direction des établissements scolaires.

Les diagnostics de sécurité ayant été effectués et terminés pour la rentrée 2010, les Agents des Équipes Mobiles de Sécurité (AEMS) ont été sollicités régulièrement par les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, pour intervenir ou accompagner des situations difficiles.

La violence scolaire dans l'Académie de Nantes se traduit essentiellement par des incivilités, des injures ou des menaces verbales, des gestes de violence physique entre élèves, parfois, mais assez rarement, envers des adultes enseignants ou des personnels d'éducation.

Sécurité et vigilance

Les relevés quotidiens des signalements dans l'académie restent peu nombreux et, fort heureusement, très rarement liés à des atteintes graves aux personnes ou aux biens. Le niveau de sécurité dans les établissements scolaires demeure bon, tant dans les écoles que dans les collèges et les lycées.

Les violences constatées sont, dans la majorité des cas, traitées dans l'établissement même qui s'appuie sur son règlement intérieur et applique les procédures disciplinaires définies par le code de l'Éducation, les circulaires de juillet 2000 et d'octobre 2004.

Va s'ajouter à cela le décret n° 2011-728 du 24 juin 2011 relatif à la discipline dans les EPLE qui apporte quelques nouveautés sur les instances disciplinaires, suivi d'une circulaire d'explication et d'une circulaire sur les Règlements Intérieurs publiées au BO du 25 août 2011. Les nouvelles mesures seront présentées à la rentrée et feront l'objet d'avenants aux Règlements Intérieurs en cours d'année scolaire.

Comme les années précédentes, les conseils de discipline sont réunis avec une plus grande fréquence. Les exclusions définitives sont, elles aussi, en nette augmentation. Il y a eu 290 conseils de discipline en 2002-2003, 425 en 2006-2007, 631 en 2009-2010. En cette fin d'année scolaire 2011, ce chiffre est encore dépassé. Le recours au Conseil de Discipline devient plus systématique. Il en est de même de l'exclusion définitive, alors que les signalements autour des incivilités et des violences n'ont pas évolué ces dernières années.

L'éducation à la citoyenneté demeure un des premiers objectifs de l'École de la Nation. Elle "s'exerce d'abord dans le cadre de la vie scolaire et réclame l'adhésion au règlement intérieur de l'établissement et le respect des règles communes à la vie en société" (Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005).

Des actions de prévention souvent partenariales

Des actions éducatives et citoyennes de prévention, souvent partenariales, sont mises en place depuis plusieurs années au niveau de l'académie, des départements et, en proximité, dans les bassins, voire dans les établissements. Le volet d'éducation à la citoyenneté du projet d'établissement permet de préciser les objectifs retenus, de définir les actions qui contribuent à atteindre ces objectifs et de coordonner l'action des différents acteurs en s'appuyant sur le CESC (Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté).

Le CESC est l'instance privilégiée de la mise en place de la politique éducative et des actions de prévention ou de traitement de la violence scolaire. Il se préoccupe, également, de tout ce qui peut concourir à lutter contre les discriminations.

Le groupe académique de pilotage des CESC a pour objectif, dans le cadre du projet académique "Cap 2015", de :

- renforcer les partenariats avec la police, la gendarmerie, la justice et les collectivités ;
- accompagner les établissements dans leur diagnostic de sécurité et de vie scolaire ;
- soutenir le professionnalisme et l'engagement de tous les personnels sur la dimension éducative et citoyenne ;
- lier plus étroitement, au niveau local, les réflexions et projets du CESC, du conseil pédagogique et, via le conseil d'administration, du conseil de discipline.

Les équipes mobiles de sécurité

L'Académie de Nantes, comme les autres académies, s'est dotée d'une Équipe Mobile de Sécurité (EMS). Elle est placée sous l'autorité du Recteur qui a nommé un "conseiller sécurité". Cette équipe s'inscrit dans le cadre d'un ensemble de dispositions relatives à la prévention de la violence en milieu scolaire et à la sécurisation des établissements.

Au niveau académique, le dispositif est piloté par Gérard Rochereau, "conseiller sécurité" du Recteur. Il est secondé par Sylvain Faillie, chef d'établissement dans le Maine-et-Loire.

Dans chaque département de l'académie, les ramifications départementales de l'EMS sont constituées de professionnels de l'Éducation nationale, ainsi que d'"Agents d'Équipes Mobiles de Sécurité" (AEMS). Le nombre de ces derniers varie selon les spécificités propres à chaque département : population, nombre d'établissements,

- d'une part, un peu moins de trente professionnels volontaires et expérimentés de l'Éducation nationale : chefs d'établissement, Conseillers Principaux d'Éducation, enseignants... ;
- d'autre part, dix "Agents d'Équipe Mobile de Sécurité" recrutés sur entretien et répartis dans les différents départements : trois en Loire-Atlantique, deux dans le Maine-et-Loire, deux en Vendée et trois en Sarthe et Mayenne.

Les objectifs assignés à la mission de l'EMS sont :

- accompagner, aider les établissements confrontés à des situations de forte tension ou en temps de crise liée à l'insécurité ;
- aider les équipes à améliorer la protection et la sécurité des personnes et des biens au sein des établissements et à leurs abords.

Les missions des professionnels de l'Éducation Nationale sont l'écoute et le conseil auprès de l'équipe de direction, l'aide au diagnostic de la situation de crise, l'aide à la recherche de solutions à court et moyen terme, et, le cas échéant, la prise en charge ou l'accompagnement sur des formations internes.

Les missions des AEMS sont complémentaires de ce qui précède : les objectifs visés sont l'aide à l'élaboration de diagnostics de sécurité, la prévention de situations à risques aux côtés des personnels par une présence aux portes de certains établissements confrontés ponctuellement ou de manière récurrente à des problèmes d'insécurité, la médiation, le rappel à la loi mais aussi l'accompagnement d'actions de prévention de la violence dans le cadre des CESC.

Les modalités d'intervention des EMS sont ainsi définies :

- le Chef d'établissement confronté à une situation de violence grave informe l'Inspecteur d'Académie ;
- l'IA-DSDEN informe le Recteur et son Conseiller Sécurité. Il prend, après analyse de la situation, la décision d'activer le dispositif des EMS ;
- les personnels appelés à intervenir dans un établissement, qu'il s'agisse des professionnels de l'Éducation nationale ou des AEMS, le font toujours en accord et en concertation avec le Chef d'établissement.

L'Éducation au Développement Durable (EDD)

La circulaire n° 2007-077 du 29 mars 2007 (période 2007/2010) a généralisé la Démarche de Développement Durable (E3D)* à tous les établissements scolaires à l'échéance 2010.

Véritable démarche de projet, inscrite dans le projet d'établissement propre à chaque établissement en fonction de ses spécificités et en relation avec son territoire, elle présente certaines caractéristiques :

- un ancrage affiché dans les enseignements disciplinaires et interdisciplinaires, en cohérence avec les actions menées au sein de l'établissement ;
- un engagement de différents acteurs de la communauté éducative ;
- un ancrage de l'établissement ou de l'école dans son territoire (à travers les partenariats notamment).

Ainsi, la démarche E3D est fédératrice, donnant un sens à de nombreuses actions ou réflexions menées par une diversité d'acteurs (équipes de direction, enseignants, personnels techniques...) ou de structures (CVL...) au sein de l'établissement ; les élèves peuvent alors percevoir la relation entre les savoirs et savoir-faire enseignés et la résolution de problèmes concrets spécifiques à l'établissement ou à leur environnement proche. Les compétences travaillées peuvent être variées, et les activités menées, l'occasion de pratiquer au collège une évaluation en relation avec les compétences du socle commun, notamment les compétences 6 et 7.

Au lycée, un travail intéressant peut être mené notamment dans le cadre de l'AP (Accompagnement Personnalisé), des TPE (Travaux Pratiques Encadrés), de l'ECJS (Éducation Civique, Juridique et Sociale). Un travail sur une thématique commune entre école(s) et EPLE d'un même territoire peut être l'occasion de développer des liaisons inter-cycles intéressantes.

Par l'établissement de partenariats qui répondent à ses besoins spécifiques, l'établissement scolaire peut ainsi "exister comme un acteur essentiel du territoire dans lequel il s'inscrit" (circulaire de rentrée 2011).

Dans l'Académie de Nantes, des conventions établies entre le Rectorat et divers partenaires, institutionnels ou non, fournissent un cadre important pour le développement des démarches E3D. Ainsi, une quarantaine de lycées (lycées généraux, technologiques et lycées agricoles) de l'Académie de Nantes ont adhéré au dispositif des lycées Éco-Responsables, résultant d'une convention entre le Rectorat, le Conseil régional des Pays de la Loire, la DRAM (Direction régionale des affaires maritimes) et la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt).

Le champ du développement durable est beaucoup plus vaste qu'on ne le croit et les thématiques abordées peuvent concerner l'environnement, l'énergie, l'alimentation/restauration, la santé,...

La démarche de projet "E3D" peut constituer un levier pour mettre l'EPLE en mouvement et contribuer au travail et à l'évaluation des compétences des élèves.

L'EDD sur le site académique : www.ac-nantes.fr/ espace pédagogique/éducation au développement durable.

*E3D : Établissement en Démarche de Développement Durable.

L'Éducation à la Santé

L'École a, dans le cadre de sa mission éducative, une responsabilité propre à l'égard de la santé des élèves et de leur préparation à leur future vie d'adulte.

Elle assure le suivi de santé des élèves tout au long de leur scolarité et l'éducation dans ce domaine.

Son action est complémentaire du rôle premier joué par les familles dans la construction individuelle et sociale des enfants et des adolescents.

L'éducation à la santé est une démarche éducative en lien avec les enseignements, elle est intégrée dans les programmes dès le primaire.

Les actions collectives d'éducation à la santé s'inscrivent dans une politique nationale, relayée au niveau académique en tenant compte des enjeux locaux. Ces actions de santé sont élaborées dans les CESC (Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté) ou dans les projets d'école et présentées au conseil d'administration.

Pour 2011-2015, le programme académique pour la santé des élèves comprend 5 axes :

- L'hygiène de vie, l'éducation nutritionnelle et la promotion des activités physiques.
- L'éducation à la sexualité, l'accès à la contraception, la prévention des IST et du SIDA.
- La prévention des conduites addictives et la lutte contre les jeux dangereux.
- La prévention du mal-être.
- La formation aux premiers secours.

La réalisation de ces objectifs nécessite :

- La participation des familles.
- La contribution de l'ensemble de la communauté éducative, associée aux personnels de santé et sociaux.
- Le développement de partenariats institutionnels et associatifs : l'ARS (Agence Régionale de Santé), le Conseil Régional, les Conseils Généraux des départements, les mairies, les associations...

Les Conseils de la Vie Lycéenne, le Conseil Académique de la Vie Lycéenne, la Maison Des Lycéens

Tous les deux ans, au sein des lycées de l'académie, sont élus les membres du Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL) appelés à intervenir pour représenter l'ensemble des élèves sur toutes les questions ayant trait à la vie scolaire, à l'organisation du temps scolaire et au Projet d'établissement.

Élus à l'automne 2010, les élèves membres du Conseil Académique de la Vie Lycéenne entameront leur deuxième année de mandature à la rentrée 2011. Ils sont également élus au Conseil de la Vie Lycéenne (CVL) dans un établissement de l'académie.

Accompagnés dans leurs projets par la Déléguée Académique à la Vie Lycéenne, qui est désignée par le Recteur (en l'occurrence, Carol Gancia-Boulanger, CPE), ils font état de leur activité lors des trois réunions (au moins) annuelles présidées par le Recteur.

Les choix de cette mandature se sont portés sur la communication et la re-dynamisation des CVL. Ils travaillent actuellement, avec les moyens de communication aujourd'hui incontournables (réseaux sociaux, blogs, sites internet...), autour de la création d'un journal qui portera les projets réalisés par les CVL dans les cinq départements de l'académie.

Ils projettent de mettre en place une "Semaine culturelle" qui aura lieu au printemps 2012 et s'achèvera par une journée banalisée dédiée à des rencontres inter-lycées. Ces animations auront lieu dans plusieurs établissements de l'académie.

Bien entendu, les lycéens membres du CAVL, qui sont les porte-parole des lycéens de l'académie, sont également consultés sur les sujets de l'actualité éducative et, en particulier, sur la mise en place de la réforme des lycées, ou encore les rythmes scolaires.

Parmi ces élèves élus, une lycéenne représente l'Académie de Nantes au Conseil National de la Vie Lycéenne (CNVL) auprès du ministre de l'Éducation nationale.

La Maison Des Lycéens

Au sein des établissements scolaires, les lycées abandonnent le Foyer Socio-Éducatif au profit de la Maison Des Lycéens. Lieu privilégié des rencontres et du fonctionnement du CVL, la MDL est présidée par un élève.

Il conviendra de suivre l'actualité sur ce sujet : un amendement à la Loi de 1901 instaurant la pré-majorité associative devrait permettre rapidement aux élèves à partir de 16 ans de créer leur association, préalable nécessaire au bon fonctionnement de la MDL.

2^e priorité : maîtrise du socle commun et parcours de réussite

Rentrée scolaire 2011

La continuité entre l'école et le collège : vers l'École du socle commun

Faire acquérir à tout élève la maîtrise des connaissances et des compétences du socle commun est l'objectif premier de la scolarité obligatoire. Le projet "Cap 2015" appuie au niveau académique cette priorité nationale.

Les nouveaux programmes de l'école primaire et du collège accompagnent la réalisation concrète de cet attendu en précisant, niveau par niveau, ce que les élèves doivent progressivement maîtriser.

Le cadrage national de la validation des sept compétences du socle commun, posé par la DGESCO en mai 2010 (Livret personnel de compétences LPC), et l'explicitation d'un nouvel attendu du Diplôme National du Brevet (à partir de la session 2011, nécessité pour un élève d'avoir validé le socle commun pour obtenir le DNB) ont donné une impulsion nouvelle et un éclairage sensiblement différent à la mise en œuvre concrète.

L'année scolaire 2011-2012 verra la généralisation, à l'école primaire, de la version informatisée du Livret personnel de compétences déjà en usage au collège et au lycée professionnel. Cette application informatique LPC permettra d'enregistrer progressivement les réussites que les élèves montrent dans des situations variées et qui aboutissent naturellement à des prises de décision de validation.

Le LPC, qui se transmet facilement d'un établissement à l'autre, est de nature à renforcer la cohérence du parcours scolaire de chaque élève.

La mise en œuvre de l'évaluation et de la validation du socle commun se fait concrètement étape par étape. Soutenues par la détermination des chefs d'établissement et des directeurs, les équipes s'engagent résolument dans les évolutions de pratiques pédagogiques et de pratiques d'évaluation qui favorisent la construction des compétences attendues. Toutefois des besoins, en terme de ressources pédagogiques et de formation des équipes de professeurs, se font sentir, besoins auxquels il faut répondre pour bâtir "les écoles du socle".

Pour ce faire, depuis l'année scolaire 2009-2010, une dynamique de travail en réseau pédagogique écoles/collège est instaurée dans cinq bassins de l'académie : ces réseaux sont fondés sur une logique qui tient compte du parcours de l'élève tout au long de sa scolarité obligatoire, et repose sur la nécessité d'assurer une continuité des apprentissages entre l'école et le collège.

Par ailleurs, une mission académique composée d'inspecteurs va désormais concevoir les aides nécessaires à une mise en réseau écoles/collège/lycée qui garantisse l'acquisition et l'évaluation des compétences des élèves aux trois paliers du socle : il s'agira tout d'abord de mettre en évidence ce qui permet à tout élève de construire, dans le cadre de n'importe quel enseignement disciplinaire, non seulement les fondamentaux du programme, mais aussi toutes les compétences attendues du socle commun. Il s'agira ensuite de montrer comment faire évoluer les pratiques ordinaires d'évaluation, de manière à pouvoir in fine valider sereinement les compétences attendues. Enfin, il s'agira de diffuser les bonnes pratiques pédagogiques et de faciliter leur mise en œuvre en continu, de l'école au lycée.

Dans l'Académie de Nantes, les résultats des élèves, tant au Diplôme National du Brevet qu'au Baccalauréat, sont globalement bons et toujours supérieurs aux moyennes nationales. Mais une telle réussite ne doit pas occulter le travail qui est à réaliser auprès des élèves qui ne réussissent pas : favoriser l'acquisition des compétences du socle commun par TOUS les élèves reste prioritaire.

En **Loire-Atlantique**, les commissions de liaison se sont tenues dans tous les collèges en présence des inspecteurs de circonscription. Les Livrets personnels de compétences ont été de réels supports pour un travail commun. Les enseignants du 1er degré se sont appuyés sur cet outil pour présenter les réussites et les difficultés des élèves. Les Projets personnels de réussite éducative (PPRE) seront élaborés dès le début de la rentrée scolaire par les professeurs principaux de 6^e.

Rentrée scolaire 2011

En **Maine-et-Loire**, la continuité école/collège présente des avancées ponctuelles en milieu urbain. Il faudra surmonter certaines difficultés (temps de travail commun, différences de statut et d'organisation des 1^{er} et 2nd degrés). Dans deux circonscriptions, des fiches "PPRE passerelles" ont été élaborées par réseau de collèges pour les élèves de CM2 dans leur passage en 6^e. Les inspecteurs de circonscription se sont investis dans ce travail avec les principaux de collèges. Partant, des réseaux de collèges sont en train de se construire.

En **Mayenne**, la composition de la mission départementale "Évaluations et personnalisation des parcours" est inter-degrés. Des outils ont été mis en place : fiche départementale de liaison, document départemental "PPRE passerelle pour entrer au collège", ressources mises en ligne sur le site de l'inspection académique ; stage de liaison écoles/collège (ce dispositif reconduit sur trois ans concernera l'ensemble des collèges) ; réalisation d'un calendrier en direction des directeurs visant à assurer les différentes transitions (exemple CM2/6^e) pour un tuilage des apprentissages.

En **Sarthe**, la réalisation de l'École du socle commun devra encore surmonter les difficultés liées à la réserve de certains collèges, à l'émiettement du réseau des écoles et à la non congruence du vivier des écoles et des inscriptions en collège.

En **Vendée**, des réseaux pédagogiques se sont mis en place sur deux secteurs de collège dans le sud du département. L'expérimentation montre la nécessité d'accompagner les enseignants (en particulier sur les besoins des élèves) du réseau par la création d'un groupe de référence, de les former sous l'impulsion du chef d'établissement et de l'inspecteur de circonscription. En terme de démarche, il convient de rechercher la valorisation de l'élève.

L'amélioration de la maîtrise du français et la prévention de l'illettrisme

L'Académie de Nantes possède, par rapport à la moyenne nationale, de bons résultats aux épreuves certificatives, se situant très régulièrement parmi les deux ou trois premières académies de France : brevet des collèges, et baccalauréat, notamment. Il est donc important pour elle de concentrer ses efforts sur le pourcentage d'élèves en difficulté de maîtrise de la langue, notamment aux deux premiers paliers d'évaluation, en CE1 et CM2, et ceci, afin de prévenir tout risque d'illettrisme. Les résultats aux évaluations situées à ces paliers témoignent d'un pourcentage encore difficile à réduire d'élèves ne maîtrisant pas parfois, en CE1, un quart des compétences requises en lecture-écriture.

L'Académie de Nantes a tout d'abord souhaité centrer ses efforts sur deux types de zones territoriales :

- zones situées aux confins de l'académie en milieu rural où ont été mis en place depuis la rentrée 2010 des réseaux pédagogiques associant de façon récurrente professeurs du premier et du second degré pour apporter des solutions aux difficultés résistantes chez les élèves en maîtrise de la langue et mathématiques, difficultés délimitées par les enseignants eux-mêmes ;
- zones où se situent les collèges Ambition Réussite, nouvellement ÉCLAIR, collèges sur lesquels une attention constante est portée, encore augmentée dans le cadre du renouvellement des contrats de réseaux.

L'académie vise ensuite à une généralisation des réseaux pédagogiques, généralisation inscrite dans le Projet annuel de performance académique, qui permettra un suivi plus efficace du parcours d'élèves dont les compétences de lecture et d'écriture demeurent fragiles :

- dès l'école maternelle, maîtrise et accroissement progressif du lexique et entraînement au développement des compétences orales, articulation entre l'oral et l'écrit ;
- à l'école élémentaire, au cours préparatoire, systématisation des procédures d'encodage/décodage et amélioration, tout au long du cursus de l'élève, jusqu'au collège et au-delà, des compétences de lecture par des pratiques renforcées chez les élèves : multiplication des situations de lecture ; reformulation orale ou écrite des propos lus ou entendus ; ritualisation d'écrits de longueur variée dans toutes les disciplines ; enseignement structuré de la grammaire et de l'orthographe passant par des procédures d'automatisation accrues. Il s'agit de développer une réflexion systématique sur le fonctionnement de la langue, d'inviter à une mémorisation méthodique des faits de langue les plus fréquents et des règles qui les régissent – notamment au niveau orthographique – et à un réinvestissement des faits étudiés tant à l'écrit qu'à l'oral.

Un groupe académique de coordination

Un groupe académique "Maîtrise de la langue et prévention de l'illettrisme" œuvre à la coordination des actions existantes et aide à la mise en place de dispositifs départementaux ou nationaux, en lien avec les directeurs de service des différents départements de l'académie. Des dispositifs nationaux ont été particulièrement bien relayés, dans une synergie alliant actions locales, échanges interdépartementaux et diffusion académique.

Ainsi, 274 classes de l'Académie de Nantes se sont engagées, durant l'année scolaire 2010-2011, dans le dispositif du Dictionnaire des écoliers et ont élaboré 2212 définitions qui ont servi à la constitution de ce dictionnaire mis en ligne : outre la dynamique instaurée dans les classes et l'extrême motivation des enseignants, c'est le développement lexical des élèves qui s'est joué dans le processus de conception des articles de ce dictionnaire, élèves très stimulés par les capacités de recherche et

d'invention requises par ce dispositif. L'Académie de Nantes s'apprête à s'engager pleinement dans la reconduction du dispositif, en favorisant à certains endroits un accompagnement organisé des enseignants.

L'opération Un livre pour l'été, qui est mis en place dans l'académie à l'instar des autres académies, consiste à doter, à l'issue de l'année scolaire, les élèves de CM1 d'un livre à lire durant l'été, l'objectif étant d'inciter chaque élève à une démarche de lecture personnelle. Les élèves ont ainsi reçu pour l'été 2011 un exemplaire de neuf Contes de Perrault dans une édition illustrée d'images d'Épinal. Ces contes feront l'objet d'un travail au sein de la classe en CM2 lors de l'année 2011-2012.

Vers les jeunes et vers les adultes

Le groupe académique travaille en étroite collaboration avec différents partenaires, directions régionales préfectorales et Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI), Région des Pays de La Loire, associations, etc. La finalité en est d'instaurer une continuité des actions engagées par les différentes instances, de penser une cohérence des actions allant de la prévention de l'illettrisme à la prise en charge de jeunes, d'adultes en situation de fragilité en maîtrise de la langue, maîtrise considérée comme la première des compétences-clés à acquérir au niveau européen. Il s'agit, enfin, de promouvoir des actions élaborées conjointement, associant les prérogatives et compétences de chacune de ces instances.

La Prévention de l'illettrisme est une préoccupation constante de l'Académie de Nantes. Elle entre bien dans l'ambition de l'Éducation Nationale de faire de l'École pour tous une École pour chacun et de privilégier des moments d'individualisation reliés à un cursus commun et de personnalisation des parcours. Elle vise à faire d'une langue française aisément maîtrisée dans son accès, voire dans ses subtilités, la priorité de l'École du Socle, priorité dont l'une des préoccupations est bien de favoriser l'égalité des chances pour tous les élèves. C'est bien ce que l'Académie de Nantes prend en compte, notamment dans les première et deuxième priorités de son projet académique "Cap 2015".

En **Loire-Atlantique**, les 75 écoles (29 communes) inscrites à l'opération "Dictionnaire des écoliers" ont défini environ 900 mots. L'expérimentation a permis de mettre à disposition des écoles des mallettes pédagogiques en ligne grâce auxquelles l'enseignement du vocabulaire a pu trouver une diversité d'approches. L'expérimentation a engendré chez les élèves intérêt, motivation ou surcroît de motivation. Elle a permis de rendre sensibles les enseignants à la portée transversale des apprentissages en vocabulaire. Elle a, surtout, favorisé la progressivité des apprentissages et leur continuité entre les cycles.

En **Maine-et-Loire**, les animations pédagogiques ont abordé l'étude de la langue comme une dimension prioritaire ; il est prévu d'organiser cette année un stage de formation sur ce thème pour les conseillers pédagogiques, en vue d'un transfert vers les maîtres. Par ailleurs, les actions départementales menées dans le cadre du Prix littéraire de citoyenneté et du Prix départemental de poésie seront réactualisées dans une action unique associant également la pratique de l'oral et l'usage des TICE.

En **Mayenne**, un plan départemental de formation a porté sur l'amélioration de la maîtrise de la langue et la prévention de l'illettrisme et a concerné tous les cycles. Le "Dictionnaire des écoliers" a vu la participation de 32 classes autour de l'écriture de définitions. Ce projet, qui a suscité l'adhésion de l'ensemble des élèves, a permis de valoriser l'emploi du dictionnaire et la recherche sur internet avec, parfois, une ouverture sur les arts visuels.

En **Vendée**, un groupe de travail départemental a été mis en place sur cette compétence 1 du socle. Ce groupe est composé d'experts (inspecteurs), de praticiens de terrain (maîtres formateurs, conseillers pédagogiques, etc.), de partenaires de collectivités, d'autres services de l'État et du milieu associatif (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, Conseil général, Fédération des Œuvres Laïques, etc.). Le plan national de prévention avec déclinaisons départementales en milieu scolaire a été mis en place

dans le 1^{er} et le 2nd degré (accompagnement des classes engagées dans le projet "Dictionnaire des écoliers", actions pour l'accompagnement de la mise en œuvre du socle commun, production et accompagnement d'outils sur l'enseignement du vocabulaire, accompagnement des écoles prioritaires au vu des résultats aux évaluations, etc.). L'ouverture partenariale a favorisé un état de lieux concerté des actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme (identification des besoins, recensement des actions existantes, clarification des rôles complémentaires de chacun des partenaires, etc.). Par ailleurs, un plan de formation centrée sur la compétence 1 du socle a été proposé à des enseignants de maternelle et d'élémentaire.

Le panorama des actions culturelles scientifiques

Les projets culturels scientifiques visent les quatre objectifs suivants :

1. Enrichir la dimension culturelle des enseignements scientifiques disciplinaires ou interdisciplinaires :

- visites de laboratoires ;
- rencontres élèves-chercheurs ;
- accueil ou visite d'expositions ;
- participation aux initiatives proposées par les structures culturelles scientifiques (Centres de Culture Scientifique et Technique, Muséums...) et par le monde de la recherche.

2. Développer des connaissances et des compétences du socle commun

- développement de l'autonomie lors de la mise en œuvre d'une démarche de projet dans laquelle les élèves sont acteurs ;
- maîtrise de la langue et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) : présentation de travaux scientifiques sous différents supports et à différents publics.

3. Contribuer à l'éducation à l'orientation par la découverte des métiers de la recherche, des filières de la formation scientifique et technique ainsi que la situation de l'emploi dans ces secteurs.

4. Valoriser les initiatives et les productions des élèves à l'occasion de la *Fête de la Science* notamment.

Plusieurs dispositifs articulent plusieurs de ces dimensions :

Les Ateliers scientifiques et techniques (collèges et lycées) : ils regroupent hors temps scolaire des élèves volontaires de différents niveaux et font appel à un des partenaires scientifiques. L'atelier privilégie la démarche expérimentale, favorise l'autonomie des élèves et l'expérience collective, aboutit à la réalisation de productions scientifiques valorisées à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement.

Les passeports recherche (lycées uniquement), qui sont mis en œuvre en classe ou avec un petit groupe d'élèves en collaboration avec un laboratoire de recherche, abordent des questions relatives aux recherches effectivement en cours dans la région. Ils développent également des compétences de communication, d'expression et d'argumentation et concourent à l'éducation à l'orientation des lycéens. L'élargissement des *Passeports* à l'international (via les *Pôles de compétitivité* implantés en région et en Europe) et à la maîtrise d'une langue étrangère (avec le concours des professeurs de sciences qui ont une certification complémentaire) est en cours d'exploration.

Les concours comme *Faites de la science*, *C'génial*, les *Olympiades*... Les projets sont construits autour d'une démarche expérimentale en collaboration avec un laboratoire de recherche. Ils développent également des compétences de communication des élèves aux étapes de la sélection régionale puis nationale de ces concours. Chaque année, l'académie se distingue en se plaçant aux toutes premières places des palmarès nationaux.

Les célébrations et les événements nationaux ou régionaux (Année de la forêt ou de la chimie, implantation d'un cyclotron en région...) sont des opportunités pour des projets culturels scientifiques dont les médias font écho.

Les collèges et lycées des sciences. Cette opération académique invite les établissements à programmer des conférences et des expérimentations au cours de la *Fête de la Science* et elle favorise la coopération entre écoles, collèges et lycées d'un bassin ou d'un secteur. La valorisation des compétences des élèves (scientifiques et de communication) sont au cœur de cet événement. La constitution de *Pôles de culture scientifique et technique*, l'une des mesures du plan national de promotion des disciplines scientifiques et technologiques, confortera la démarche engagée dans le cadre de cette opération académique.

Les dispositifs d'aide et d'accompagnement personnalisés dans le premier degré

À l'école élémentaire, des dispositifs d'accompagnement complètent les enseignements obligatoires. Les écoliers peuvent bénéficier d'une aide personnalisée ainsi que de stages de remise à niveau pour les élèves de CM1 et de CM2, et de l'accompagnement éducatif dans les écoles de l'éducation prioritaires. Ces dispositifs favorisent la réussite scolaire de tous.

En **Loire-Atlantique**, au cours de la dernière année scolaire, les prises en charge ont débuté plus tôt dans l'année grâce, en particulier, à la prise en compte des résultats aux évaluations de CE1 de mai 2010. Dans 46 % des écoles, l'aide personnalisée a été mise en place dès le 13 septembre, 50 % une semaine plus tard. Une analyse approfondie des résultats aux évaluations de CM2 a permis de proposer des actions ciblées pour l'acquisition des compétences 1 et 3 du socle. Dans la majorité des cas, les élèves reprennent confiance en eux et les résultats scolaires se sont améliorés. L'organisation ne pose plus problème. Les concertations constructives avec les collectivités locales ont permis de trouver des formes et des modes d'organisation permettant une mise en œuvre de qualité. 46 % des écoles maternelles organisent l'aide personnalisée sur quatre séances de 30 minutes, 42 % des écoles élémentaires et 43 % des écoles primaires ont choisi la formule deux fois une heure en début ou en fin d'après-midi.

Vingt-neuf écoles ont mené un important travail de réflexion pour promouvoir des organisations de type "horaires décalés" à partir de la rentrée 2009, 24 projets ont été validés et mise en œuvre sous forme de contrat d'expérimentation, tel qu'il est défini dans l'article 34 de la Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école. Ce travail s'est poursuivi depuis la rentrée 2010.

En **Maine-et-Loire**, l'aide personnalisée a vu la prise en charge de près de 13 000 élèves (24 % de l'effectif global), en légère progression. 1 966 élèves ont bénéficié d'un Programme personnalisé de réussite éducative. Les équipes enseignantes se sont bien appropriées le dispositif, les modalités d'organisation se sont améliorées ainsi que l'articulation avec le quotidien de la classe, l'impact pour la reprise de confiance et la remédiation des difficultés légères reste visible. Des ressources seront mises en ligne sur le site de l'inspection académique.

435 élèves ont été pris en charge dans un stage de remise à niveau au printemps et à l'été dernier, effectif stable qui concerne 1 % de l'effectif global des CM1 et CM2. Trois stages expérimentaux pour les élèves CE1 (un total de 16 élèves) ont été mis en place. Une formation a été proposée aux enseignants volontaires sur l'encadrement d'un stage de remise à niveau ; elle sera reconduite cette année.

En **Mayenne**, une animation pédagogique obligatoire a permis, sur un plan départemental, de consolider des pratiques qui s'appuient désormais sur les feuilles de progrès élaborées par le groupe départemental "Évaluation". L'aide personnalisée bénéficie de façon manifeste aux élèves, dont la situation s'améliore.

Les stages de remise à niveau ont lieu depuis quatre ans dans les mêmes écoles. Les groupes (entre deux et six élèves) ont été constitués en rassemblant des élèves de plusieurs écoles. Un document de liaison pédagogique a été élaboré pour cette raison, entre l'enseignant titulaire de la classe fréquentée et l'enseignant prenant la responsabilité du stage. Un stage est prévu cette année pour les enseignants constituant le vivier des responsables de stages. 211 élèves (dans le public) ont bénéficié de ces stages au printemps.

En **Sarthe**, il est à noter une participation toujours plus soutenue des élèves et des enseignants dans les stages de remise à niveau. Une expérimentation menée auprès d'élèves de CE1 au printemps dernier sera sans doute reconduite aux prochaines vacances d'automne. Pour les sessions d'été de CM1 et CM2, les collègues se sont fort bien impliqués, douze d'entre eux s'engageant dans le dispositif.

En **Vendée**, une réflexion est ouverte sur l'extension de l'aide personnalisée aux écoles maternelles. Une quinzaine d'écoles ont sollicité la mise en place d'horaires décalés pour la mise en place de l'aide personnalisée.

Les stages de remise à niveau dans l'été 2011 ont vu l'inscription de 614 élèves, dont 328 de l'enseignement public.

Les évaluations nationales des élèves de CE1 et de CM2

Les évaluations nationales des acquis des élèves de CE1 et de CM2, qui marquent le premier et le second palier du socle commun, constituent des points de repère pour le suivi et l'accompagnement de la réussite scolaire des élèves, afin de permettre à chacun d'eux une bonne maîtrise des compétences du socle commun.

La situation est globalement mesurée à l'échelle nationale, académique et départementale. Dans l'Académie de Nantes, connue depuis de nombreuses années pour l'excellence de ses résultats dans l'enseignement secondaire, la réussite des élèves en CE1 et CM2 est contrastée et appelle à la vigilance.

En CE1, pour l'ensemble de l'académie, les évaluations montrent une amélioration très nette des pourcentages des élèves ayant des acquis très solides en français (+ 7 %, passant de 42 % en 2010 à 49 % en 2011) et en mathématiques (+ 3 %, passant de 48 % en 2010 à 51 % en 2011), ce qui la place parmi les académies les plus performantes.

Cependant :

- la distribution des élèves dans les quatre quartiles, en 2011, joue surtout en faveur des quartiles médians ;
- la proportion des élèves n'ayant pas les acquis suffisants est inférieure de 1 % par rapport au niveau national, en français comme en mathématiques ;
- la proportion d'élèves ayant des acquis très solides est inférieure de 2 % par rapport au niveau national en français et de 1 % en mathématiques ;

En CM2, pour l'académie, les évaluations montrent des évolutions elles aussi contrastées :

- la distribution des élèves, comme en CE1, et comme en CM2 en 2010, joue en faveur des quartiles médians ;
- en français, la proportion d'élèves ayant des acquis insuffisants est identique à celle de 2010 (5 % d'élèves) et la proportion d'élèves ayant des acquis très solides diminue de 1 % (passant de 43 % en 2010 à 42 % en 2011), alors qu'au niveau national la proportion d'élèves ayant des acquis solides est stable.
- en mathématiques, la proportion d'élèves n'ayant pas les acquis suffisants diminue de 2 % (passant de 11 % en 2010 à 9 % en 2011) et la proportion d'élèves ayant des acquis très solides s'accroît de 2 % (passant de 35 % en 2010 à 37 % en 2011), alors qu'au niveau national la proportion d'élèves ayant des acquis très solides s'est accrue de 3 % (passant de 35 % en 2010 à 38 % en 2011).

En CE1 comme en CE2, ces évaluations confirment des disparités entre les cinq départements.

Les résultats doivent donc inciter à la vigilance et au renforcement des pratiques pédagogiques : formation des enseignants, différenciation et aide personnalisée pour les élèves.

Ces disparités et ces améliorations, complétées dans chaque département par des analyses fines des difficultés rencontrées par les élèves globalement permettront de veiller à la formation des enseignants, notamment en mathématiques où la marge de progression est importante, en CE1 comme en CM2.

Dans chaque école, sur la base d'une analyse également fine des difficultés rencontrées par les élèves individuellement, il s'agit de se centrer sur la maîtrise des connaissances et des compétences fondamentales, de conforter les pratiques de différenciation pédagogique au sein de la classe et d'utiliser au mieux les aides personnalisées, régulières ou sous forme de stages.

L'ensemble de ces évaluations conduisent l'académie à être vigilante pour rester "l'académie de toutes les réussites" et assurer aux élèves la maîtrise du socle commun, en référence au projet académique "Cap 2015".

L'accompagnement éducatif au collège

Entre le temps de l'École et celui de la famille, l'accompagnement éducatif constitue une offre complémentaire aux enseignements en dehors du temps scolaire. L'accompagnement ainsi offert à tous les élèves volontaires peut s'avérer très profitable aux élèves rencontrant des difficultés, notamment lorsqu'ils ne bénéficient pas chez eux de conditions d'étude favorables. Ce dispositif contribue ainsi à l'égalité des chances entre tous les élèves. Il offre, sans être limitatif, trois domaines d'activité :

- l'aide aux devoirs et aux leçons ;
- la pratique sportive ;
- la pratique artistique et culturelle.

Expérimenté en 2007-2008 et officialisé l'année suivante, l'accompagnement éducatif concerne tous les élèves de collège et les élèves des écoles des réseaux prioritaires : Réseaux ambition réussite et Réseaux de réussite scolaire.

Au cours de l'année scolaire 2010-2011, 95 % des collèges de l'académie ont mis en place cet accompagnement (100 % dans le public et 88 % dans le privé).

Les élèves de CM1, CM2 et de 6^e, premiers bénéficiaires

Cet accompagnement profite particulièrement aux élèves de CM1, CM2 et 6^e ; 50 % des élèves de 6^e en moyenne sur l'académie, ce taux est stable depuis la mise en place de ce dispositif. Dans cette classe, le taux de participation des élèves varie suivant les établissements et peut aller jusqu'à 74 % dans les collèges des Réseaux ambition réussite.

L'aide aux devoirs occupe toujours une place importante, 66 % des heures y sont consacrées et 57 % des élèves y participent. Il est un élément utilisé pour faciliter la continuité des parcours des élèves. Les arts et la culture y trouvent progressivement leur place, 25,6 % des élèves participent à des activités de cette nature, ils n'étaient que 16 % lorsque l'accompagnement éducatif s'est mis en place.

À l'école, l'accompagnement est utilisé dans les trois domaines (aide aux devoirs, arts et culture, sport) avec de fortes variations d'une école à l'autre.

Depuis la mise en place de ce dispositif, le taux d'encadrement par les enseignants de l'établissement est en régulière augmentation, 58 % des intervenants au collège sont des enseignants, ils assurent ainsi 42 % des heures. Ils sont aidés des assistants d'éducation ou pédagogiques (26 % des intervenants) qui interviennent sur 30 % du temps.

Un premier bilan montre qu'une fréquentation continue de l'accompagnement éducatif permet à un nombre important d'élèves de prendre ou de renouer avec des habitudes de travail régulier. De façon générale, ce dispositif conduit à un regard différent sur les élèves à une valorisation du professeur principal qui identifie des aides personnalisées à l'élève. Il est aussi apprécié des parents qui y voient "un moyen pour améliorer les résultats scolaires".

Après trois années d'existence, l'accompagnement éducatif trouve progressivement toute sa place dans le fonctionnement des établissements. Il s'inscrit en cohérence avec l'ensemble des dispositifs et outils associés au socle commun de connaissances et de compétences.

La réforme du lycée général et technologique

La poursuite de la réforme du lycée sous toutes ses composantes constitue une des priorités majeures de la rentrée 2011. Amorcée à la rentrée 2010 en classe de 2^{nde} avec la mise en place en particulier des enseignements d'exploration et de l'accompagnement personnalisé, cette réforme arrive en classe de première avec quatre objectifs principaux.

- permettre une orientation moins irréversible et mieux réfléchie ;
- favoriser la personnalisation des parcours ;
- rééquilibrer les séries générales ;
- rénover la voie technologique.

Consolider la mise en place de la classe de 2^{nde}

La carte des enseignements d'exploration a permis aux élèves de trouver à proximité de leur domicile l'enseignement de leur choix et une répartition équilibrée sur l'ensemble de l'offre. Les choix des élèves se sont répartis comme suit : 29 % en méthodes et pratiques scientifiques, 17 % en littérature et société, 13 % en enseignements technologiques (SI + CIT), 11 % en création et activités artistiques, 10 % avec un deuxième enseignement d'économie, 9 % avec une troisième langue vivante ou de l'Antiquité.

Ces enseignements ont été appréciés par les élèves, le travail sous forme de projet leur donne un espace d'autonomie et leur permet d'appréhender la complémentarité des disciplines à partir de supports concrets. La place de ces enseignements doit être confortée tout en rappelant leur fonction de découverte. Ils n'ont pas vocation à jouer le rôle de pré-orientation. La concrétisation de la réforme de la voie technologique à la rentrée prochaine devrait permettre de renforcer les enseignements d'exploration à dominante technologique. L'ouverture d'EDE de type CIT, SI ou sciences et laboratoire dans des lycées généraux, va dans ce sens.

La réforme du lycée est aussi caractérisée par la mise en place de l'accompagnement personnalisé dont l'objectif en classe de 2^{nde} est d'aider l'élève à appréhender son "métier de lycéen". Les visites dans les établissements ont permis d'apprécier la diversité et la grande richesse des stratégies pédagogiques proposées. Ce temps d'enseignement a été prioritairement utilisé pour doter les élèves de méthodes de travail leur permettant de gagner en autonomie et de construire des compétences nécessaires à la réussite au lycée. Le travail de réflexion sur cet enseignement sera poursuivi l'année prochaine en aidant les équipes à simplifier l'organisation pédagogique.

Mettre en œuvre la réforme en classe de 1^{ère}

Dans la continuité de la classe de 2^{nde}, l'organisation de la classe de 1^{ère} permet une spécialisation progressive. Elle s'appuie sur un tronc commun important à toutes les séries (60 %) et des enseignements spécifiques. Deux heures d'accompagnement personnalisé sont aussi inscrites à l'emploi du temps des élèves, avec deux objectifs principaux :

- aider l'élève à construire son projet d'orientation qu'il devra finaliser très rapidement en classe de terminale ;
- conforter le choix d'orientation en l'aidant à construire les compétences nécessaires à la réussite dans la voie spécifique choisie.

L'organisation de stages de remise à niveau permettra d'aider ponctuellement certains élèves qui rencontrent des difficultés en cours d'année et de bénéficier d'un soutien adapté.

Pour les élèves qui, malgré les différents dispositifs d'aide, souhaiteraient réorienter leur projet vers une autre voie, des "stages passerelles" seront organisés pour acquérir les compléments d'enseignement indispensables à un changement de voie.

La rénovation de la voie technologique en classe de première

Un objectif majeur pour les séries STI2D (Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable), STL (Sciences et Technologies de Laboratoire) et STD2A (Sciences et Technologies du Design et des Arts appliqués) : conduire tous les élèves vers une poursuite d'études supérieures : STS, IUT, Université, École d'Ingénieurs..., ces nouvelles séries devant accompagner les élèves vers la voie de la réussite.

La réforme de la voie technologique se traduit par des enseignements généraux solides, avec des programmes spécifiques ; des enseignements technologiques moins spécialisés et plus transversaux ; des possibilités d'orientation post-bac plus larges et facilitées.

Un conventionnement avec l'enseignement supérieur

Le Rectorat de Nantes s'est engagé dans une importante campagne d'information vers les IUT et les Écoles d'ingénieurs afin de leur présenter ces nouveaux bacs. Les six IUT de l'Académie de Nantes et sept Écoles d'ingénieurs ont signé une charte de partenariat avec le rectorat pour la valorisation de la nouvelle voie technologique STI2D et STL.

- Les signataires participent à des actions d'information organisées en direction des élèves de première et de terminale STI2D et STL dans les lycées de l'académie ;
- Les élèves susceptibles de s'engager dans la filière ingénieur bénéficieront d'un parrainage (accueil au sein de l'École d'ingénieurs, échanges avec des étudiants, visites d'entreprises)
- Les IUT et Écoles d'ingénieurs signataires s'engagent à favoriser l'accès, à compter de la rentrée 2013, en 1^{ère} année d'IUT ou en prépa intégrée, à des élèves issus du parcours "Sciences et Technologies de l'Ingénieur"

De STI à STI2D

Les baccalauréats Sciences et Technologies Industrielles ne préparaient plus depuis fort longtemps à l'entrée dans le monde professionnel ; pour autant, subsistaient nombre d'enseignements professionnels qui n'avaient plus de raison d'être. Les programmes de la série STI dataient de 1992. Ils ont dû être fortement rénovés, la série STI2D ayant l'ambition de donner aux élèves inscrits dans ce cursus un bagage leur permettant une poursuite d'études allant au-delà du BTS ou du DUT. Une élévation du niveau de leur formation générale s'avère donc nécessaire.

La série STI2D correspond à un baccalauréat. Tout élève préparant ce baccalauréat suivra un enseignement transversal lui donnant les bases permettant des poursuites d'études très variées. Il aura néanmoins la possibilité, au travers des enseignements de spécialité, d'explorer, selon son goût, un champ particulier du domaine : de l'architecture et de la construction (AC), de l'énergie et de l'environnement (EE), de l'innovation technologique et de l'éco-conception (ITEC), et des systèmes d'information et du numérique (SIN).

De STL à ... STL

La rénovation de la série Sciences et Techniques de Laboratoire s'appuie sur les mêmes principes que ceux de la série STI : simplifier l'offre de formation, abandonner la professionnalisation des enseignements et développer les poursuites d'études de manière plus polyvalente.

Au lieu des trois spécialités précédentes (Physique de Laboratoire et Procédés Industriels ; Chimie de Laboratoire et Procédés Industriels ; Biochimie-Génie Biologique) et des deux options associées (Optique et Physico-Chimie ; Contrôle et Régulation), la série STL ne comporte plus à présent que deux spécialités : Sciences Physiques et Chimiques en Laboratoire ; Biotechnologies.

Rentrée scolaire 2011

De STI-AA à STD2A

Les Arts appliqués, correspondant précédemment à l'un des treize baccalauréats du secteur industriel, font maintenant l'objet d'une série à part entière : Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués.

La série STD2A, centrée sur les champs de la conception et de la création industrielle ou artisanale, permet aux bacheliers d'accéder aux études supérieures dans le domaine des Arts appliqués (BTS Arts Appliqués, DMA, écoles d'art, écoles supérieures d'arts appliqués...).

Une importance réaffirmée des langues vivantes

Les élèves de ces nouvelles séries suivront l'enseignement de deux langues vivantes étrangères, leur maîtrise étant aujourd'hui devenue professionnellement indispensable. Cet enseignement linguistique sera ancré concrètement sur le champ. En outre, une heure hebdomadaire de technologie sera assurée en LV1 par un binôme professeur de LV- professeur d'une discipline technologique.

Les objectifs nationaux

L'objectif national, relayé académiquement, est d'augmenter de 35 %, par rapport à la série STI, le nombre d'élèves en STI2D, et de 25 % en STL, en misant essentiellement sur des élèves qui ont un projet scientifique de bac +3 à Bac +5, mais qui rencontrent des difficultés conceptuelles et théoriques obérant leurs chances de réussite en série S. Un enseignement technologique, concret et expérimental, est ainsi plus à même de les faire réussir dans leur projet scientifique.

Un second objectif consiste, pour la série STI2D, en l'augmentation du taux de jeunes filles.

Le plan de formation

La mise en œuvre de la réforme de la voie technologique, accompagnée de la redéfinition des séries technologiques, va modifier à la fois les contenus et les méthodes d'enseignement. La mise en place d'enseignements transversaux, d'un enseignement spécifique au choix, d'un enseignement technologique en langue vivante 1 a nécessité que les enseignants de Sciences et Technologies Industrielles ou de Sciences Physiques et Chimiques reçoivent une formation appropriée.

Un Plan de formation STI2D

Le plan académique de formation des professeurs de STI comprend 240 heures réparties sur trois années. 180 heures sont consacrées aux enseignements transversaux, 60 heures aux enseignements de spécialité, les professeurs concernés suivant la formation à l'enseignement de spécialité la plus proche de leur discipline d'origine, à quelques exceptions près.

La formation a été déployée en février pour une première vague de 150 professeurs. Une seconde formation, concernant environ 150 autres professeurs, débutera à la rentrée 2011. Le plan de formation sera donc totalement achevé à l'issue de l'année scolaire 2013-2014.

Quatre journées de formation ont été dispensées à tous les professeurs de Sciences Physiques et Chimiques qui actuellement enseignent dans la voie technologique, sans distinction de la discipline de recrutement (environ 90 professeurs). Après une présentation des objectifs de la réforme, il s'est agi de fournir les notions de chimie associées aux nouveaux programmes puis de produire des ressources pour la classe, voire d'établir une progression annuelle.

Un Plan de formation STL

Un groupe académique constitué de deux professeurs de chaque établissement proposant STL spécialité Sciences Physiques et Chimiques au Laboratoire (SPCL) a été mis en place. Ce groupe s'est réuni trois jours, avec comme objectifs de produire des ressources pour les enseignements de SPCL, et de mettre en place, si nécessaire, des formations d'établissement.

Une formation spécifique : celle des professeurs de physique appliquée.

Les professeurs TZR de Physique appliquée pourront être amenés dans les prochaines années, compte tenu de la réforme de la voie technologique, à enseigner la Physique-Chimie en série scientifique des lycées généraux. Pour anticiper cette situation, une formation/reconversion va leur être proposée en 2011-2012 : une formation théorique mise en œuvre par l'Université du Mans, avec quatre jours en présentiel, complétés par une formation à distance ; une formation pratique de six jours aux techniques expérimentales mises en œuvre en série scientifique.

Des professeurs engagés vers une reconversion

L'un des effets de la réforme étant de recalibrer le nombre d'emplois et de les répartir de façon différente sur le territoire académique, la cellule Gestion des Ressources Humaines au rectorat a été chargée de piloter et d'animer un dispositif de reconversion. Les enseignants ont été invités par courrier à faire savoir s'ils souhaitaient continuer dans cette voie d'enseignement ou s'ils envisageaient un autre parcours professionnel, un accompagnement de leur projet professionnel et la préparation à une autre fonction leur étant dès lors proposés.

60 enseignants ont manifesté leur volonté de s'engager dans un autre parcours professionnel et notamment de se reconvertir en Mathématiques, d'être affecté dans la discipline technologie, dans un lycée professionnel ou en qualité de Titulaire sur Zone de Remplacement (TZR).

À ce jour, certains de ces projets ont pu aboutir :

11 enseignants entameront une reconversion en Mathématiques à la rentrée 2011.

9 enseignants ont obtenu une affectation en Technologie lors du mouvement 2011.

Les demandes d'affectation en qualité de TZR qui émanaient d'enseignants proches de la fin de leur carrière ont également été satisfaites. Les enseignants concernés remplaceront au cours de l'année 2011/2012 les enseignants engagés dans la formation STI2D. Enfin, 6 enseignants de STI vont pouvoir être affectés dans des lycées professionnels dès la rentrée 2011.

Les équipements et les locaux

La réforme de la voie technologique impliquant l'abandon de tout ce que celle-ci comportait jusqu'alors d'enseignements à caractère professionnel elle induit, par là-même, la nécessité de changer les équipements pédagogiques et aura, en outre, des répercussions sur l'agencement des locaux qui lui seront nécessaires.

Les systèmes industriels devront être remplacés par des systèmes didactisés. Les plateaux techniques céderont la place à des laboratoires.

Pour cette raison, un plan d'équipement pluriannuel a été établi par la Région des Pays de la Loire, en lien avec les IA-IPR de Sciences et Techniques Industrielles d'une part, de Sciences Physiques et Chimiques d'autre part. Celui-ci a été présenté au président de Région qui a demandé qu'il soit intégré dans l'enveloppe budgétaire existante dévolue aux équipements pédagogiques des établissements.

La dotation en équipements va s'échelonner sur trois années et en parallèle vont être menés des travaux immobiliers de réaménagement des espaces.

Un nouveau CAPET pour les professeurs de STI

L'évolution des enseignements au lycée, dans la continuité de ceux qui sont dispensés au collège depuis la réforme des programmes de technologie, et en particulier la polyvalence demandée aux professeurs de STI2D, ont amené une évolution des concours de recrutement.

Un CAPET unique, dénommé Sciences Industrielles pour l'Ingénieur, autorisant l'enseignement aussi bien au collège qu'au lycée, a été défini et entrera en vigueur pour la session 2012.

Compte tenu des enseignements de spécialité et des enseignements beaucoup plus ciblés dans les classes post-baccalauréat (STS et CPGE en particulier), ce CAPET comportera quatre options : architecture et construction, énergie, information et numérique, ingénierie mécanique.

La rénovation de la voie professionnelle en classe de terminale

La mise en œuvre de la nouvelle Terminale professionnelle constitue la dernière étape de la rénovation de cette voie engagée depuis la rentrée 2009.

Le diplôme intermédiaire en classe de 1^{ère} permet de sécuriser les parcours des élèves et évite une sortie sans diplôme, mais il convient de faire en sorte que l'ambition d'accéder à une qualification de niveau IV soit confirmée et que les élèves soient mis en mesure de poursuivre leur scolarité jusqu'au baccalauréat.

Il convient également de maintenir l'attention sur l'accompagnement personnalisé et le tutorat. Les bonnes pratiques seront valorisées et diffusées largement (construction de projets d'orientation, tutorat, préparation à la poursuite d'études...).

Le concours du groupe ressource, visant à accompagner la poursuite de la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé dans la continuité des actions engagées antérieurement, doit permettre aux équipes pédagogiques des lycées professionnels de mener à bien le déploiement de cette modalité pédagogique, de la 2^{nde} jusqu'à la classe de Terminale professionnelle.

Le développement des lycées des métiers

La démarche "lycée des métiers" est mise en œuvre sur l'ensemble du territoire nationale. Elle est maintenant largement développée dans l'Académie de Nantes.

Trois objectifs essentiels ont été assignés à la labellisation "lycée des métiers" :

- identifier des pôles de compétence en matière de formation technologique et professionnelle. La labellisation vise à renforcer la lisibilité, l'attractivité et la cohérence de l'offre de formation professionnelle et technologique dans une perspective de formation tout au long de la vie ;
- favoriser la fluidité et la personnalisation des parcours des publics en formation, en offrant, sur un ensemble cohérent de métiers, une gamme complète de diplômes, du niveau V au niveau III, sous statut scolaire, en apprentissage, ou dans le cadre de la formation continue ;
- qualifier une véritable "démarche qualité" engagée, de façon volontaire, par l'établissement et répondant à un cahier des charges national ; elle favorise, en outre, la mise en réseau des établissements sur le territoire.

Neuf critères de labellisation

Le cahier des charges national s'impose à tous les établissements sollicitant le label ; il est constitué des critères suivants :

- Une offre de formation construite autour d'un ensemble cohérent de métiers ;
- La préparation d'une gamme de diplômes du CAP à l'enseignement supérieur ;
- L'accueil de publics diversifiés : scolaire, apprenti, formation continue ;
- Une offre de service de Validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- Des partenariats avec les collectivités territoriales et les milieux professionnels ;
- Des actions d'information en direction des collèges ;
- Une ouverture européenne ou internationale ;
- Une offre de service d'hébergement ;
- Un dispositif d'aide ou de suivi des publics sortant de formation.

Une dixième dimension a été ajoutée dans l'académie : l'existence d'une "équipe projet" pour piloter la mise en œuvre de la démarche qualité au sein de l'établissement. L'instruction des dossiers de candidature est pilotée par le Délégué académique à la formation professionnelle et continue (DAFPIC), qui recueille notamment l'avis des corps d'inspection et des milieux professionnels. L'expertise d'un groupe technique est requise avant la présentation de la demande au Groupe académique "lycée des métiers".

Le label "lycée des métiers" est décerné par le Recteur, après consultation du Conseil académique de l'Éducation nationale. Il est accordé pour une durée de cinq années, renouvelable après évaluation, et fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Une démarche engagée depuis 2008

Le Recteur a procédé en 2008-2009 à l'installation du premier Groupe académique, qui a proposé la labellisation des sept premiers "lycées de métiers" de l'Académie de Nantes.

L'année suivante, les établissements susceptibles, au regard des exigences du cahier des charges, de s'engager rapidement dans une démarche de labellisation ont été invités à le faire : seize établissements de l'Académie de Nantes, publics et privés, ont ainsi, à leur tour, obtenu le label "lycée des métiers" sur une dizaine de filières (des Travaux publics au secteur Santé social en passant par le Commerce et la Gestion). Ce mouvement s'est poursuivi en 2010-2011, avec cinq labellisations actées au second semestre 2010, ce qui porte à vingt-huit le nombre total de lycées labellisés.

Renforcer et pérenniser le label

Le rectorat s'engage dans une action volontariste pour renforcer et pérenniser le label "lycée des métiers" au bénéfice des établissements

Au cours de l'année scolaire 2010-2011, une campagne d'entretiens a été conduite auprès des équipes de direction des établissements labellisés afin de faire le point sur la vie de ce label dans les établissements.

Le plan d'action suivant a été décidé :

- les visites thématiques régulières de Monsieur le Recteur devraient intégrer davantage la problématique "lycée des métiers" lors des déplacements en établissement ;
- une remise officielle des labels sera organisée une fois par an afin de rendre plus visible le travail accompli ;
- une réflexion sera conduite afin d'harmoniser les calendriers de production des projets, contrats d'établissement et les candidatures au label "lycée des métiers" ;
- une charte graphique et de communication visuelle académique sera élaborée pour améliorer la visibilité externe des établissements labellisés ;
- une information particulière sur le label "lycée des métiers" sera réalisée en direction du Conseil Régional afin de valoriser la démarche et sa valeur ajoutée dans le cadre des projets en cours (Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles – CPRDFP...) ;
- des journées de regroupement des établissements labellisés seront organisées périodiquement, après celles qui se sont tenues au printemps 2011, pour faciliter l'échange d'expérience et la mutualisation ;
- les modalités de suivi et de renouvellement des établissements labellisés seront revues pour être simplifiées et plus efficaces.

Les perspectives 2011-2012

Six labellisations ont été actées au premier semestre 2011. Au-delà des dix établissements déjà candidats pour 2011-2012 et même si tous les lycées professionnels et technologiques de l'académie n'ont pas vocation à devenir "lycées des métiers", les établissements souhaitant s'engager dans la démarche de labellisation ont été invités à faire connaître leur intention de façon à organiser l'instruction de leur demande.

Par ailleurs, il incombe maintenant aux établissements labellisés de mettre en œuvre les plans d'action, voire améliorer leur démarche-qualité et faire vivre le label "lycée des métiers" : la DAFPIC va, tout au long de l'année, apporter son soutien en proposant un suivi et un accompagnement.

Les textes de référence

Les textes réglementaires, le déroulement de la procédure de labellisation et les documents supports (dossier de candidature, grille d'audit) sont disponibles en ligne sur le site académique, à la rubrique "Formation professionnelle".

Contacts

Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue (Relations Éducation-Économie) ce.dafpic@ac-nantes.fr

Le développement de l'apprentissage dans le réseau des Centres de Formations d'Apprentis de l'Éducation nationale

L'Académie de Nantes est toujours caractérisée par une forte présence de l'apprentissage. Ainsi, au 31 décembre 2010, 29 194 apprentis étaient accueillis dans les 53 centres de formation de la Région des Pays de la Loire. La Région Pays de la Loire reste placée dans les premiers rangs pour le nombre d'apprentis au plan national.

Au plan organisationnel, l'Éducation nationale est présente comme opérateur de formation par l'intermédiaire de cinq CFA départementaux (quatre relevant directement de l'Éducation nationale et le cinquième étant un CFA partenaire sur certaines formations). Avec un effectif de 2 772 apprentis en Établissement public local d'enseignement (EPL), l'Éducation nationale a stabilisé ses effectifs par rapport à l'année précédente et forme près d'un apprenti sur dix dans la région. Ainsi, le réseau est constitué de 37 unités de formation, qui proposent 158 formations.

L'ensemble des secteurs professionnels est couvert avec un poids plus important dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Les partenariats établis avec la branche professionnelle de ce secteur sont à souligner.

Le secteur industriel fait l'objet d'une attention particulière compte tenu des spécificités paradoxales qu'il présente. À cet effet, les mixages de parcours ou de publics se sont développés afin de maintenir des formations qui souffrent d'un déficit d'attractivité alors qu'elles préparent à des métiers qui recrutent. Les organisations pédagogiques induites par ces modalités constituent pour tous les acteurs un axe de travail important pour favoriser la réussite de tous les apprenants.

Perspectives

L'Éducation nationale se doit de promouvoir un apprentissage de qualité, répondant aux besoins de l'économie régionale et assurant aux jeunes une insertion durable et des perspectives d'évolution professionnelle. L'offre de formation du réseau des CFA Éducation nationale est présente du niveau V au niveau II. Il s'agira de la faire évoluer en prenant en compte tous les niveaux attendus par le tissu économique, les territoires, les activités de demain, les mutations technologiques et les possibilités des entreprises d'accueillir des apprentis. Par ailleurs, le Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance (DIMA), implanté en CFA, se substituant aux CPA est une piste de réflexion que doivent explorer les CFA Éducation nationale.

Pour contribuer à l'effort national du développement de l'apprentissage, le réseau de l'Éducation Nationale s'attachera à apporter les compétences et l'expertise des acteurs : Délégation Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue, (DAFPIC), Service d'Inspection de l'Apprentissage (SAIA), Inspecteurs de l'Éducation Nationale (IEN), Inspecteurs Pédagogiques Régionaux (IPR), directeurs de CFA et d'Unités de Formation par Apprentissage (UFA), coordonnateurs pédagogiques, enseignants, personnels administratifs, etc.), avec le souci constant d'un accompagnement de qualité.

Le renouvellement des conventions de CFA avec le Conseil Régional constitue, à ce titre, une opportunité unique de formaliser une unité d'axes propres aux CFA Éducation nationale avec une volonté clairement affichée de la part de tous les acteurs d'adhérer à ce qui fonde les orientations du réseau. Cette unité académique doit prendre toute sa place dans l'apprentissage et est à considérer dans une logique de développement durable dans ses aspects les plus valorisants (améliorer la vie des apprentis, élever le niveau de qualification, réduire les inégalités, favoriser la mobilité, placer l'apprentissage comme un ascenseur social, permettre d'apprendre autrement). Les CFA Éducation nationale possèdent à cet égard des points forts qu'il convient de poursuivre et d'autres de renforcer pour réaffirmer la place et l'engagement de l'Éducation nationale dans l'apprentissage.

Dans les sections mixées, les stratégies pédagogiques permettront l'enrichissement mutuel apprentis/scolaires. Une attention particulière sera apportée à l'individualisation des parcours et l'exploitation de l'expérience acquise en entreprise.

Le développement de la formation professionnelle continue

L'Académie de Nantes réaffirme sa volonté d'être présente auprès des collectivités territoriales (Conseil régional et Conseils généraux), des services de l'État (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), Agence Régionale de Santé (ARS), de Pôle Emploi) et de tous les "partenaires entreprises", Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) et branches professionnelles, pour apporter ses compétences au service de la formation des adultes, salariés et demandeurs d'emploi.

La Délégation Académique à la Formation Initiale et Continue – DAFPIC – est chargée d'animer et de piloter les Établissements, relayée sur le territoire par les Conseillers en Formation Continue présents dans les GRETA auxquels les EPLE adhèrent. Ces derniers peuvent aussi s'appuyer, si possible, sur les chefs de travaux.

Il est essentiel de participer fortement à l'évolution des compétences des Ligériens et d'apporter, pendant cette période économique difficile, une aide aux entreprises dans le cadre de leur gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

La démarche de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) par les salariés permet la reconnaissance des compétences acquises en entreprise par l'obtention d'un diplôme de l'Éducation nationale.

Les EPLE ainsi que les EPLE labellisés "Lycée des métiers", les GRETA doivent être des lieux privilégiés pour permettre à chaque salarié de bénéficier, sur un territoire donné, d'un conseil et d'un accompagnement dans cette démarche de VAE, et ce en lien avec le Dispositif académique de validation des acquis (DAVA).

La présence des GRETA dans les bassins de formation se concrétise aussi auprès des partenaires locaux et met en œuvre la formation tout au long de la vie, par des réponses de formation adaptées quel que soit le statut des apprenants, en particulier jeunes en contrat de professionnalisation, salariés en congé Individuel de Formation ou utilisant leur droit Individuel à la Formation et demandeurs d'emploi.

Les universités à l'heure de l'autonomie et des projets solidaires

Les trois universités de l'académie, Nantes, Angers, Le Mans, ainsi que l'École Centrale de Nantes ont accédé aux responsabilités et compétences élargies au 1^{er} janvier 2010 pour les deux premières, au 1^{er} janvier 2011 pour les secondes.

C'est ainsi la totalité des établissements concernés de l'académie qui sont en régime d'autonomie dit "RCE".

Ils ont désormais en charge un budget global qui intègre la masse salariale, qui représente désormais la majeure partie des dépenses de fonctionnement, de l'ordre de 80 %. C'est l'occasion de définir une politique de recrutement et de gestion des ressources humaines : personnels contractuels, repyramidages et transformations d'emplois, répartition des primes etc.

L'élaboration du budget d'une université autonome est précédée d'un temps d'échange en interne. Il appartient au conseil d'administration de fixer les grands objectifs stratégiques du budget lors d'un débat d'orientation budgétaire, qui se traduit ensuite par un cadrage auprès des composantes des universités.

Dans le cadre du contrôle budgétaire qui lui est dévolu, le Recteur est attentif à la consommation de la masse salariale déléguée par l'État, et dialogue avec les universités en vue de la préparation du budget qui s'étale de juillet à novembre, avant le vote qui intervient en décembre chaque année.

L'année 2011 est aussi celle des grands projets, suscités par le lancement en 2010 du Grand Emprunt par l'État, pour les Investissements d'avenir. Lors des réponses aux appels à projets, les établissements ont dû renforcer leur coopération non seulement régionale, mais aussi interrégionale avec l'émergence d'un projet Initiative d'Excellence (IDEX) associant les forces des deux régions Bretagne et Pays de la Loire.

État des lieux en Pays de la Loire

Au 1^{er} juillet 2011, 218 projets d'investissements d'avenir ont déjà été sélectionnés dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche au plan national.

Les acteurs de la recherche en Pays de la Loire ont participé à 43 réponses à appels à projets. Ce sont, avant tout, les matériaux et la santé qui sortent renforcés de ce premier tour avec un IRT (IRT Jules-Verne sur les technologies avancées de production, composites, métalliques, structures hybrides) et un IHU prometteur en immuno-transplantation.

Ces deux succès témoignent du fait que la force du territoire réside dans des axes dans lesquels la coopération entre la recherche et le tissu industriel sont forts.

Pour les autres appels à projets, les résultats ont été moins heureux mais il s'agit ici d'un bilan provisoire puisque certains projets sont à retravailler (notamment le projet de Société d'accélération et de transfert de technologie (SATT)) et d'autres projets sont en cours de reconfiguration pour être représentés dans le cadre de la 2^e vague qui vient de débuter, comme l'Initiative d'Excellence (IDEX) entre la Bretagne et les Pays de la Loire.

Bilan des Investissements d'avenir :

Les succès en tant que porteur de projet :

- **IRT** : 15 projets déposés. **IRT Jules-Verne** sur les technologies avancées de production, composites, métalliques, structures hybrides validé (6^e sur 6)
- **IHU** : 19 projets déposés. IHU en immuno-transplantation validé en IHU prometteur : 35 millions à partager entre les 6 IHU prometteurs.

Les succès en tant que partenaire :

- **Labex : au national** : 100 retenus sur 239 déposés. Deux en Bretagne : Mer et Comin Labs (STIC), pour lesquels les Pays de la Loire sont partenaires, ainsi qu'un Labex sur le stockage de l'énergie piloté par Amiens.

- **Équipex** : au national : 52 projets retenus sur 336 présentés, dont 7 projets dans lesquels Pays de la Loire et Bretagne sont présents.
- **Cohortes** : au national : 10 retenues sur 44 candidats. Aucun n'est piloté en Pays de la Loire, qui est partenaire dans 3 projets.
- **SATT** : au national : 16 projets déposés – 5 lauréats. Ouest Valorisation non retenue figure au nombre des 4 qui pourraient être validés sous réserve de modifications (parfois substantielles)
- **IDEX** : 17 projets déposés. 7 projets ont été pré-sélectionnés fin mars 2011, dont 3 viennent d'être retenus dans la première vague. "IC Ouest" alliant la Bretagne et les Pays de la Loire n'a pas été sélectionnée a été refusée mais un nouveau projet intégrant IHU, SATT et les deux IRT sera élaboré pour une participation à la deuxième vague de sélection.

Le plan Réussite en Licence

La réussite des étudiants en licence est inscrite dans les objectifs des acteurs de l'enseignement supérieur. Partant du constat d'un trop important échec des étudiants en licence, le gouvernement a lancé en 2007 le "plan Réussite en Licence" avec l'objectif de diviser par deux le taux d'échec en première année à l'université.

Le lancement du plan dans l'académie a coïncidé avec le renouvellement des contrats pluriannuels des universités avec l'État (2008-2012), prévoyant le financement des actions prévues dans ce cadre.

Cette rentrée 2011-2012, à l'issue de laquelle le bilan sera dressé, s'inscrit dans la continuité des actions précédentes, avec l'objectif de les renforcer et de les améliorer en fonction des évaluations annuelles, sur trois axes principaux :

Un renforcement du lien lycée-université

- par l'action des chargés de mission aux relations université/lycées en charge de la coordination globale des actions ;
- par la mise en place d'enseignants référents favorisant la concertation entre équipes pédagogiques des lycées et équipes pédagogiques de l'université
- par une simplification de la communication en direction des futurs bacheliers : ex. création de fiches-profil décrivant les formations (Nantes) ;
- par les actions d'invitation à la découverte telles les journées d'immersion de lycéens volontaires pendant les vacances scolaires, dans des cours à l'université lors des journées "M'essayer c'est m'adopter" (Angers), ou encore "Université à l'essai" (Nantes) ;
- l'Université d'Angers inscrit par ailleurs son expérimentation "Développer des synergies d'avenir : du lycée à l'université" dans le cadre du "fonds d'expérimentation pour la jeunesse" du ministère de la Jeunesse et des Solidarités actives.

Une aide à la réussite

par une meilleure orientation, plus progressive

L'orientation active, précédant le baccalauréat, est un outil permettant au lycéen de mûrir ses choix d'orientation. Lorsque le choix d'une première année universitaire est fait, des mesures du plan licence visent à permettre à l'étudiant de se situer et de s'orienter progressivement dans les différents parcours proposés, et de s'inscrire dans la réussite :

- en intégrant au mieux le nouvel étudiant (semaines d'accueil, tutorat d'accueil, aides méthodologiques) ;
- en organisant le soutien grâce à des heures de tutorat pédagogique qui peuvent être assurées par des étudiants. Des tests de positionnement précoces permettent d'organiser ce soutien en direction des étudiants qui en ont besoin. La fréquentation du tutorat, sur la base du volontariat, reste malheureusement très faible ;
- en favorisant la réorientation : Angers met ainsi en place, à la rentrée 2011, des stages de réorientation ;

par le renforcement de l'encadrement pédagogique et des savoirs fondamentaux, ce qui se traduit au plan pédagogique :

- par l'augmentation des volumes horaires de méthodologie, la mise en place de bilans personnalisés, et de remises à niveau ;
- par la réduction des groupes, une meilleure prise en compte du contrôle continu dans les modalités d'examen, la progressivité des coefficients, la mise en œuvre du contrôle continu intégral ;
- par l'amélioration des compétences en informatique, en langues dans une logique de préparation à des certifications (C2i et langues vivantes (CLES)).

Une professionnalisation des cursus

L'étudiant va se confronter au cours de son cursus à une réflexion d'orientation et de professionnalisation.

L'accompagnement des universités à la préparation à l'insertion professionnelle prend diverses formes : Forum des métiers, carnet de route, unités d'enseignement (UE) consacrées au Projet Personnel et Professionnel de l'Étudiant (3Pe), développement des stages intégrés au cursus dès la licence.

Désormais, l'objectif du gouvernement va plus loin vers une meilleure professionnalisation de la licence qui permettra non seulement de poursuivre des études en master, mais aussi de trouver une insertion professionnelle.

La nouvelle licence prendra en compte les dispositifs du plan Réussite en Licence (personnalisation des parcours, soutien et passerelles...), pour une première expérimentation – si le texte est adopté – à la rentrée 2012.

3^e priorité :
information et orientation,
qualification et insertion
professionnelle

Rentrée scolaire 2011

Une orientation cohérente et continue, du collège à l'enseignement supérieur

L'une des clés – et non des moindres – pour atteindre les objectifs nationaux d'élévation du niveau de qualification et d'égalité des chances, consiste à rendre l'élève acteur de son orientation dans une démarche progressive et continue tout au long de sa scolarité, du collège au lycée, et jusqu'à l'enseignement supérieur.

Plusieurs des dispositifs et réformes récentes s'inscrivent pleinement dans le cadre européen selon lequel les états membres doivent "favoriser l'acquisition de la capacité à s'orienter tout au long de la vie". Ils créent ainsi les conditions d'une orientation continue, cohérente et concertée. Trois exemples peuvent clairement l'illustrer : le Parcours de Découverte des Métiers et des Formations (PDMF), la réforme du lycée et la "3^e prépa-pro".

Le Parcours de Découverte des Métiers et des Formations

La généralisation, depuis 2009, du Parcours de Découverte des Métiers et des Formations, qui concerne tous les élèves, de la 5^e à la classe terminale des cycles de lycées généraux et technologiques ou professionnels, constitue, de ce point de vue, un enjeu majeur. Il permet de mettre en cohérence les actions liées à l'orientation selon une approche progressive et une perspective globale afin de mieux accompagner les élèves dans la construction de leurs parcours en combinant :

- une **démarche éducative en orientation**, facteur de dépassement des déterminants culturels et sociaux des choix d'orientation et d'acquisition de la capacité à s'orienter ;
- une **approche globale** associant découverte progressive des métiers, des formations et connaissance de soi pour soutenir l'ambition scolaire dans une logique d'égalité des chances ;
- une **maturation progressive** pour éclairer et dédramatiser les choix, dans le cadre d'un accompagnement personnalisé visant à faire de chaque élève un acteur de son orientation ;
- un **processus d'orientation dans la durée, continu et progressif**, pour préparer et gérer les transitions (collège/lycée, orientation active vers le supérieur).

Sa mise en œuvre nécessite l'implication de tous les acteurs et doit concourir à l'acquisition par tous les élèves de la compétence "**apprendre à s'orienter tout au long de la vie**" pour leur permettre de mieux aborder les phases de transition de leur parcours scolaire puis professionnel. Elle requiert un renforcement de la relation avec le monde économique pour favoriser la découverte progressive des métiers par les élèves. Elle s'appuie aussi sur des liens étroits avec les établissements d'enseignement supérieur pour familiariser les élèves à leurs formations.

Les équipes pédagogiques et éducatives de l'académie peuvent s'appuyer, pour la mise en œuvre du Parcours de Découverte des Métiers et des Formations, sur un "Vade-mecum académique", publié en juin 2010 sous forme de 24 fiches-actions et qui complète le "Cadre de référence pour la mise en œuvre du parcours de découverte des métiers et des formations" publié en septembre 2009.

La réforme du lycée

Un des objectifs majeurs de la réforme du lycée, mise en œuvre au lycée professionnel depuis 2009 et au lycée d'enseignement général et technologique depuis 2010, est précisément de rendre l'orientation des élèves plus ouverte, réversible et personnalisée. Cela se traduit notamment par la mise en œuvre de deux principes :

- "**personnaliser les parcours pour favoriser la hausse du niveau de qualification**" : l'assouplissement des parcours de formation permet de mieux prendre en compte l'évolution, au cours du temps, des capacités, des intérêts et des projets des élèves et, partant, de mieux assurer leur réussite. Enseignements d'exploration en 2^{nde}, filières plus équilibrées, changements d'orientation entre les

séries facilités par le biais des stages passerelles, redoublements diminués grâce aux stages de remise à niveau : les nouvelles modalités d'organisation du lycée doivent permettre de réduire encore les taux de non-passage par la personnalisation des parcours ;

- **“mieux accompagner chaque élève pour répondre à ses besoins spécifiques”** : l'orientation est, par ailleurs, une dimension essentielle de l'accompagnement personnalisé dont la mise en place s'appliquera à la classe de 1^{ère} à la rentrée 2011 : il s'agit ainsi de multiplier les initiatives pour aider les élèves à se projeter dans leur parcours de formation à l'issue du baccalauréat. Le tutorat vise, quant à lui, à offrir à l'élève la possibilité d'être guidé par un adulte référent pendant sa scolarité au lycée, dans la construction de son parcours de formation et d'orientation. L'entretien personnalisé d'orientation permet enfin, à chaque élève de 1^{ère} et de terminale de la voie générale, technologique ou professionnelle des lycées d'identifier les obstacles pour mieux construire l'ambition de chacun.

Les classes de “3^e prépa-pro”

La possibilité est offerte aux établissements de l'Académie de Nantes volontaires, à la rentrée 2011, d'expérimenter une “3^e prépa-pro”, à partir de l'actuel module de Découverte Professionnelle 6 heures : l'objectif est de permettre, pour certains élèves, une diversification des parcours, prenant en compte l'étendue des centres d'intérêt et des talents des élèves, tout en veillant à leur réversibilité pour éviter l'orientation par l'échec.

L'orientation active, du lycée à l'université

L'orientation active s'inscrit dans un processus continu en totale cohérence avec l'un des trois points clés de la réforme du lycée : "mieux orienter", qui vise à une orientation plus progressive, plus ouverte et plus juste. Elle permet aux lycéens d'accéder à une information générale sur les filières de l'enseignement supérieur, mais également à un conseil personnalisé. Elle trouve naturellement sa place dans l'accompagnement personnalisé et s'articule autour de cinq grandes séquences : l'information, le conseil, la pré-inscription, l'admission et la réorientation.

Déjà, à la rentrée 2009, l'Académie de Nantes avait expérimenté, en collaboration étroite avec les universités, la mise en œuvre d'un dispositif d'orientation active, baptisé "Conseil pour votre L1", en amont de la procédure d'inscription, pour accompagner la réflexion du lycéen, au premier trimestre de Terminale, sur ses projets de poursuite d'études. Près de 2500 élèves avaient ainsi sollicité au moins un conseil auprès d'une ou de plusieurs universités et/ou établissements privés d'enseignement supérieur de l'académie pour une poursuite d'études en L1, soit 10 % de l'ensemble des élèves de Terminale Générale et Technologique de l'Académie de Nantes.

En 2010-2011, un dispositif allégé a été reconduit sous le nom de "Bien choisir sa L1".

À partir de la rentrée 2011, le conseil d'orientation anticipé en classe de 1^{ère} sera généralisé. Tout lycéen qui souhaite poursuivre des études dans l'enseignement supérieur doit pouvoir recevoir une information claire et objective sur l'ensemble de l'offre de formation (BTS, DUT, CPGE et Licence), ainsi qu'un conseil personnalisé relatif aux filières qu'il aurait l'intention de choisir et les exigences spécifiques que celles-ci revêtent.

Le conseil d'orientation anticipé participe des objectifs de l'orientation tout au long de la vie. Il s'articule avec le "parcours de découverte des métiers et des formations", vecteur de la capacité "apprendre à s'orienter" : il s'agit d'outiller les élèves pour leur permettre de rechercher l'information sur les formations post-baccalauréat, de se l'approprier et de mesurer les enjeux des choix qu'ils vont avoir à opérer. Les heures d'accompagnement personnalisé en classe de 1^{ère} constitueront naturellement un temps privilégié pour conduire cette réflexion.

La réussite de ce dispositif passe par le renforcement des liens entre lycées et établissements d'enseignement supérieur. Plusieurs initiatives, déjà actives dans l'Académie de Nantes, pourront ainsi être renforcées ou prolongées :

- L'Université d'Angers propose ainsi des "journées d'accueil" aux lycéens de 1^{ère} (2600 élèves inscrits en avril 2011) qui leur permettent d'assister à un cours et d'échanger avec des étudiants ; des journées "M'essayer, c'est m'adopter" sont également organisées chaque année ;
- L'Université de Nantes a adressé aux lycées de Loire-Atlantique et de Vendée 550 DVD "Découvrez l'Université de Nantes dès le lycée" et propose des interventions de "tuteurs ambassadeurs" ; l'opération "Université à l'essai" a concerné, du 7 au 11 mars 2011, 878 lycéens ;
- La charte de partenariat signé le 16 février 2011 entre le Recteur de l'Académie de Nantes et 13 établissements d'enseignement supérieur vise à valoriser la nouvelle voie technologique STI2D et STL par le biais d'actions d'information et de parrainage et à faciliter l'accès de ces élèves vers des filières d'ingénieurs.

Dès la rentrée 2011, un schéma directeur de la mise en œuvre de ce dispositif dans l'Académie de Nantes sera arrêté par le Recteur. Un calendrier sera notamment défini pour permettre une identification claire des périodes d'information pour les lycéens de 1^{ère} ainsi que des temps de réception des conseils donnés par les établissements d'enseignement supérieur.

Des services et outils personnalisés d'orientation

La mise en œuvre du "Service public de l'orientation"

La loi sur l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie du 24 novembre 2009 stipule que "toute personne dispose du droit à être informée, conseillée et accompagnée en matière d'orientation professionnelle" et prévoit l'organisation d'un "**service public de l'orientation tout au long de la vie**". Il s'agit de garantir à toute personne l'accès à une "information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisés en réseaux".

Plusieurs textes réglementaires sont venus récemment en définir les modalités de mise en œuvre :

- Le décret du 4 mai 2011 précise les conditions d'attribution du label "**Orientation pour tous – pôle information et orientation sur les formations et les métiers**", valant reconnaissance de la participation au service public de l'orientation tout au long de la vie, et l'arrêté du 4 mai 2011 en définit le cahier des charges ;
- La circulaire interministérielle du 26 mai 2011 vient, quant à elle, préciser la notion de "**site géographique**" qui se substitue à celle de "lieu unique" et préconise une organisation territoriale : "plusieurs organismes présents sur un même site géographique peuvent solliciter ensemble l'attribution du label, à condition qu'ils justifient pour chacun d'entre eux des conditions d'attribution définies dans le cahier des charges".

Le réseau des Centres d'Information et d'Orientation (CIO) de l'Académie de Nantes va être, bien sûr, concerné au premier chef en cette année 2011-2012. Les CIO ont, en effet, tous vocation à se voir délivrer, en partenariat sur leur territoire, le label "orientation pour tous" et à constituer des pièces essentielles du service public de l'orientation qui va mailler progressivement l'ensemble du territoire régional. Plusieurs initiatives ont déjà été prises en ce sens par le Recteur, tant en direction des services de l'État que ceux de la Région et des partenaires sociaux, pour permettre aux services d'orientation de l'Académie de Nantes de prendre toute leur place dans le processus de labellisation qui va être mis en œuvre dans les prochains mois.

La plateforme "monorientationenligne.fr"

Un autre volet de la loi sur l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie du 24 novembre 2009 porte sur la création d'un "**service dématérialisé de l'information**". Gratuit et accessible à toute personne, il doit lui permettre de disposer d'une première information en matière d'orientation et de formation professionnelle et d'être orientée vers les structures susceptibles de lui fournir les informations complémentaires et les conseils nécessaires. Ce service dématérialisé s'appuiera sur deux leviers : site internet et plateforme de réponse aux questions.

L'Académie de Nantes dispose de deux outils, qui répondent déjà à ces attentes : le site partenarial régional www.meformer.org (actif depuis 2003) et la plateforme "monorientationenligne.fr" dont l'implantation interrégionale a été ouverte à Nantes en 2009.

La plateforme "**monorientationenligne.fr**" est un service en ligne d'aide personnalisée à l'orientation auquel les usagers peuvent accéder, du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, par téléphone, sur un t'chat ou par mél. Construit par le ministère de l'Éducation nationale et l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP), il est accessible partout en France métropolitaine et s'adresse à tous les publics : élèves, parents, enseignants (3400 personnes connectées de janvier à avril 2011).

Le “webclasseur orientation”

Le “webclasseur-orientation” est un espace numérique interactif qui propose aux équipes enseignantes un outil conçu pour accompagner le travail mené sur l’orientation dans l’établissement scolaire. Il prend appui sur les ressources de l’ONISEP, pédagogiques ou d’information, et offre des espaces personnels aux enseignants et aux élèves ainsi qu’un espace collectif pour la classe et collaboratif pour les équipes enseignantes.

Il s’inscrit dans la mise en œuvre du Parcours de Découverte des Métiers et des Formations (PDMF). Les espaces personnels ouverts dans le “webclasseur-orientation” suivent les élèves et les enseignants, permettant ainsi de garder trace et de capitaliser les expériences et les recherches menées sur l’orientation, tout au long de la scolarité. Cet outil est à la disposition des collèges et lycées de l’Académie de Nantes depuis la rentrée 2009 : 59 établissements l’utilisent déjà et plus de 35 000 comptes (élèves, enseignants et COP) ont été ouverts.

Le “livret de compétences expérimental”

Prévu par la loi relative à l’orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie du 24 novembre 2009, le livret de compétences expérimental est au service du jeune, élève ou apprenti, et de l’établissement expérimentateur. Il est construit pour :

- valoriser toutes les compétences du jeune, qu’elles soient acquises dans le cadre scolaire, ou dans le cadre extrascolaire (associatif, familial, etc.) ;
- rendre le jeune acteur de ses apprentissages, de sa formation et de son orientation en contribuant à développer son autonomie, en lui donnant l’occasion de mieux s’auto-évaluer, et de conduire une réflexion plus éclairée sur ses choix possibles d’orientation ;
- être le vecteur d’une complémentarité nouvelle entre l’établissement scolaire et ses partenaires, notamment les associations de jeunesse et d’éducation populaire, les partenaires économiques ;
- être utilisé lors des phases d’orientation, d’affectation et d’admission.

L’expérimentation, prévue de septembre 2010 à juin 2012, dans 14 établissements (6 collèges et 8 lycées) de l’Académie de Nantes porte sur six axes :

- formalisation de l’acquisition du socle commun ;
- prise en compte des activités extra-scolaires ;
- orientation ;
- la transition collège-lycée ;
- la transition lycée-enseignement supérieur ;
- la transition école-travail.

La complémentarité des établissements investis dans l’expérimentation permet ainsi de couvrir l’ensemble des problématiques du livret de compétences.

Cette expérimentation fera l’objet d’une évaluation nationale et donnera lieu à un rapport au Parlement, avant sa généralisation prévue en septembre 2012.

Les partenariats avec les milieux professionnels

Les relations École-Entreprise sont une priorité académique majeure. Les réformes en cours au sein du système éducatif (socle commun du primaire au collège, éducation à l'orientation au collège et au lycée, rénovation de la voie professionnelle, réforme de la voie technologique...) placent au premier plan les liens entre les mondes éducatif et économique. Ceux-ci constituent des ressources, tant à l'égard des apprentissages disciplinaires que dans la construction progressive par l'élève de son projet de formation et professionnel.

L'ouverture sur le monde économique se donne, dans ce cadre, pour objectifs généraux :

- l'amélioration de la connaissance réciproque entre les mondes de l'éducation et de l'entreprise ;
- le renforcement des liens de partenariat déjà existants ;
- l'émergence de nouvelles initiatives ;
- l'instauration d'un dialogue approfondi entre les communautés éducatives et les responsables d'entreprises dans un esprit d'ouverture et de réciprocité.

Une concertation permanente

Il convient d'assurer une concertation permanente avec les milieux professionnels pour mieux faire évoluer l'offre de formation.

La concertation régulière avec les milieux professionnels, représentants des branches et des entreprises, représente une source d'information précieuse pour le pilotage du système éducatif en académie. Elle permet d'anticiper sur les mutations technologiques et économiques et de proposer en conséquence les évolutions du système de formation professionnelle.

Des réunions de concertation ont lieu chaque année avec les responsables des branches professionnelles, lors de la préparation de la carte des formations pour la rentrée suivante. Par ailleurs, l'Académie de Nantes participe tout au long de l'année aux réunions de "contrats d'objectifs" qui lient l'État (Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle – DRTEFP), la Région des Pays de la Loire et six branches professionnelles (Agriculture, Automobile, Bâtiment et Travaux Publics, Hôtellerie, Métallurgie, Transports).

Améliorer la connaissance réciproque entre mondes de l'éducation et de l'entreprise à travers des initiatives multiples.

Les élèves, collégiens et lycéens, sont les premiers bénéficiaires du développement de la relation École-Entreprise. Il s'agit pour les professionnels de faire découvrir aux élèves la vie de l'entreprise en leur permettant d'aller au-delà des clichés et des stéréotypes dans le cadre des parcours de formation (ainsi, l'enseignement d'exploration en classe de 2nde) mais aussi par rapport à des objectifs d'information et d'orientation. Cela afin de leur faciliter les choix d'orientation scolaire et professionnelle en leur donnant une vision plus claire du fonctionnement d'une entreprise et de ses enjeux, en termes économiques, mais aussi humains, sociétaux et environnementaux.

De nombreuses actions existent dans l'Académie de Nantes : visites, portes ouvertes, séquences d'observation, stages de découverte, appui d'entreprises à la remobilisation ou à la définition de projets d'élèves... Elles concernent, chaque année, un nombre croissant d'élèves et sont, le plus souvent, le fruit de partenariats établis de longue date avec les milieux professionnels : "Les coulisses du bâtiment" ou "Un jour, un jeune, une entreprise" (avec la Fédération Française du Bâtiment) ; "Bravo les Artisans" (Chambre des Métiers et de l'Artisanat) ; opération "Ouvre boîtes" (Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne) ; "Entreprises en vue" ou "Éductours" (Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes - Saint-Nazaire) ; "Déclit Métiers" (Sud Loire), Centre Angevin de Liaison Enseignements Professions-CALEP (Angers) ou Association Pour le Rapprochement École Entreprise dans le Choletais - APREEC (Cholet).

Par ailleurs, la généralisation effective de l'Option "Découverte Professionnelle" en classe de 3^e, du "Parcours de Découverte des Métiers et des Formations" de la 5^e à la terminale et des différentes formes d'accompagnement individuel au collège et lycées sont autant de supports pour renforcer chez les élèves la connaissance du monde de l'entreprise.

Les équipes éducatives sont aussi concernées. Les personnels enseignants, d'orientation et d'encadrement doivent régulièrement actualiser leur connaissance de l'entreprise et de son environnement. Des opérations telles que les "Rencontres avec l'entreprise" (stages d'immersion), les "Mercredis des entreprises et des services" (Sarthe) ou "les Boss rencontrent les profs" (MEDEF 44), y contribuent largement.

Renforcer les partenariats déjà existants et susciter de nouvelles initiatives

Au plan institutionnel, la signature d'accords cadres ou de conventions académiques entre le Recteur et les responsables d'entreprises ou d'organisations professionnelles permettent de formaliser des engagements réciproques et d'évaluer régulièrement les actions conduites en partenariat : on peut citer ainsi la collaboration avec la SNCF, le MEDEF des Pays de la Loire, AIRBUS Saint-Nazaire et l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) des Pays de la Loire. Plus récemment, la filière électronique régionale (LEA-Valley) a signé un accord de partenariat et une autre convention a été signée tout début juillet (avec la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises des Pays de la Loire).

Sur le terrain pédagogique, les initiatives prises par les équipes éducatives, en partenariat avec les entreprises ou les branches professionnelles, sont nombreuses et souvent originales. On peut évoquer, par exemple, l'opération de "sensibilisation aux métiers de la métallurgie" conduite sur huit collèges des bassins de l'Estuaire et de Sud Loire en lien avec l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM 44), celle relative aux métiers de la chimie (lycée professionnel Heinlex à Saint-Nazaire) mais aussi l'opération "Place Ô Gestes" de l'association "Entreprise dans la cité" permettant aux collégiens d'appréhender les métiers par le geste concret. Citons, enfin, le concours "Imaginer le transport du Futur" organisé par la fondation d'entreprise EADS et qui mobilise plusieurs collèges de Loire-Atlantique.

Le développement de l'esprit d'entreprendre participe, lui aussi, de la découverte des réalités d'une entreprise, de ses contraintes et de ses enjeux. L'an passé, plus de dix "entreprises lycéennes" ont ainsi vu le jour dans le cadre de l'action éducative régionale "Entreprendre au lycée" et, en Vendée, plus de 100 collégiens ont participé à l'opération "Créaventures au collège".

En 2011-2012, impulser, accompagner et mutualiser les initiatives

La "Semaine École Entreprise", initiative conjointe du ministère de l'Éducation Nationale et du MEDEF, à laquelle s'associent le Centre des Jeunes Dirigeants (CJD) et l'Association Jeunesse Entreprises (AJE) se déroulera en novembre 2011. Elle sera l'occasion de valoriser l'ensemble des opérations qui, tout au long de l'année, dans l'Académie de Nantes, contribuent à renforcer les liens entre l'école et l'entreprise.

Par ailleurs, une quinzaine de "Comités Locaux Éducation Économie" (CLEE) est maintenant implantée de façon cohérente sur l'ensemble du territoire académique. Ces instances locales devraient jouer un rôle majeur dans la nouvelle étape de mise en commun et de déploiement des actions associant écoles et entreprises. Les établissements pourront ainsi passer de la découverte au rapprochement avec le monde économique et de l'initiative isolée à la mise en place de stratégies territoriales concertées d'établissement.

Cela, au bénéfice d'élèves qui seront ainsi mieux armés pour réaliser des apprentissages et des choix d'orientation toujours plus cohérents avec leurs projets de formation et d'insertion professionnelle.

Les Comités Locaux Éducation-Économie (CLEE)

Le monde éducatif connaît de multiples évolutions (réforme de la voie technologique, rénovation de la voie professionnelle, accompagnement au collège et au lycée, etc.) qui obligent à reconsidérer les liens entre formation, orientation et insertion. La prise en compte des métiers, de l'entreprise et du monde économique devient incontournable du point de vue des contenus enseignés et dans le cadre de l'éducation à l'orientation mise en œuvre au collège et au lycée.

Le rapprochement entre monde éducatif et monde économique doit pouvoir être mis en œuvre avec le souci de conduire des actions concrètes dans un esprit d'amélioration permanente et de mise en commun des "pratiques qui marchent". Les CLEE peuvent être les lieux privilégiés de ce travail conduit en commun.

Un partenariat Éducation-Économie déjà actif sur le terrain

Les liens de partenariat établis avec les entreprises et les représentants du monde professionnel sont nombreux dans l'Académie de Nantes et ce, à plusieurs niveaux :

- actions d'information pour l'orientation : élèves, professeurs, personnels d'orientation (visites, stages, salons et forums...);
- partenariats entreprises-établissements : jumelages, commissions de bassins, dispositifs d'aide à l'insertion, etc.;
- relations avec les branches professionnelles : contrats d'objectifs, préparation de la carte des formations, etc.

Les réseaux sont multiples et actifs aux niveaux académique ou départementaux ainsi que dans les bassins. Sans vouloir se substituer à eux, il s'agit maintenant de fédérer les initiatives et de pérenniser les partenariats École-Entreprise existants en renforçant leur ancrage territorial. La mise en place de Comités Locaux Éducation-Économie (CLEE) dans chacun des bassins de l'Académie de Nantes doit pouvoir y contribuer, à l'image de ceux existant déjà dans d'autres académies (Aix-Marseille, Toulouse ou Strasbourg, par exemple).

Présentation des CLEE

Les CLEE ont pour objectifs de faciliter et fédérer les actions École-Entreprise

Le CLEE vise à proposer aux acteurs un cadre d'échanges réguliers et fructueux :

- pour effectuer un diagnostic sur les forces et faiblesses du bassin en termes de formation, initiale et continue, et d'emploi des jeunes ;
- pour développer, en les structurant, les actions de sensibilisation et d'information sur les métiers ou les secteurs professionnels. Cela en privilégiant une approche concrète des environnements professionnels et des métiers (visites d'entreprises, témoignages de chefs d'entreprises et de professionnels, forums et carrefours...);
- pour expérimenter et gérer des actions concrètes liées aux relations École-Entreprise : en formation initiale (accueil de stagiaires, participation des professionnels à la formation), en formation continue (rôle des GRETA) et sur le champ de l'insertion des jeunes en lien avec la Mission Générale d'Insertion (MGI) et les Plates-formes d'accompagnement vers l'emploi (PAE).

Ce dispositif doit être souple, opérationnel et évolutif. Il ne doit pas se substituer aux structures qui existent déjà sur le bassin, mais trouver une cohérence avec celles-ci dans une logique de complémentarité.

Les acteurs peuvent être divers

La composition du CLEE est libre, mais elle est, de préférence, représentative de l'ensemble des entités concourant à l'orientation, la formation et l'insertion professionnelle : établissements scolaires, entreprises, CIO, GRETA, MGI, PAE, Chambres Consulaires, représentants des collectivités territoriales (Conseil Régional, notamment). Les représentants des parents d'élèves pourraient aussi utilement être associés.

Le CLEE est co-animé par un représentant d'entreprise et un représentant du système éducatif.

Un fonctionnement indépendant

Le CLEE est indépendant dans son fonctionnement, mais il doit être à la fois attentif aux besoins de son environnement éducatif et économique et cohérent avec les missions générales de l'Éducation nationale.

Les réunions du CLEE ont lieu à l'initiative des animateurs, soit en comité de pilotage, avec l'ensemble de ses membres, soit en groupe de travail restreint pour un champ spécifique : information, insertion... Des partenaires peuvent être associés ponctuellement à la réflexion.

L'essentiel réside dans la régularité des rencontres, le souci permanent de définir en commun des cibles prioritaires, la volonté de mettre en place les actions nécessaires et l'évaluation des résultats obtenus.

Un CLEE a le souci de fonctionner en réseau et de partager son expérience avec les autres CLEE de l'académie.

Perspectives 2011-2012

La mise en place d'un Comité Local Éducation-Économie a déjà eu lieu dans la plupart des bassins de l'académie en liaison étroite avec l'animateur du bassin. Chaque territoire (bassin ou département selon les cas) de l'académie devrait se doter progressivement de son propre CLEE. Après un premier regroupement régional en novembre 2010, les CLEE sont amenés à travailler de plus en plus dans une logique de mutualisation des outils créés et des actions conduites.

La hausse du niveau de qualification

La poursuite d'études des élèves des séries technologiques et professionnelles constitue un axe à privilégier pour favoriser une hausse du niveau de qualification dans l'académie.

Il convient tout d'abord d'amener un plus grand nombre de ces élèves vers l'obtention du diplôme préparé tout en les inscrivant dans une perspective d'élévation de leur niveau de qualification, sans oublier les élèves les plus en difficulté.

La mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle à la rentrée 2009 a contribué de façon significative à la hausse du niveau de qualification au niveau IV. À la rentrée 2011, 7 413 places d'accueil en lycée public sont proposées aux élèves de 3^e de collège souhaitant poursuivre vers une formation professionnelle (78 % en 2nde professionnelle et 22 % en 1^{ère} année de CAP).

De même, la rénovation de la voie technologique, notamment des séries STI et STL, a pour ambition claire de conduire tous les élèves vers une **poursuite d'études supérieures** : STS, IUT, Université, École d'ingénieurs... ces nouvelles séries devant accompagner les élèves vers la voie de la réussite.

Le Rectorat de Nantes s'est engagé dans une importante campagne d'information vers les établissements d'enseignement supérieur afin de leur présenter ces nouveaux bacs. Les six IUT de l'Académie de Nantes et sept Écoles d'ingénieurs ont signé une charte de partenariat avec le rectorat pour la valorisation de la nouvelle voie technologique STI2D et STL (information en direction des élèves de 1^{ère} et terminale, parrainage, échanges avec des étudiants, visites d'entreprises, accès favorisé pour les élèves issus du parcours STI2D).

Des passerelles entre les voies et les dispositifs de formation

La généralisation de l'accompagnement personnalisé et du tutorat dans la voie professionnelle puis dans la réforme du lycée est un facteur essentiel de prise en compte des besoins individualisés des acquis dans un dispositif collectif qui peut être le ou les groupe(s) classe(s).

La mise en place de **passerelles** entre les voies de formations générale, technologique, professionnelle et supérieures (BTS) participe également à l'élévation du niveau de qualification des jeunes.

Des initiatives se multiplient en lycée professionnel comme en lycée technologique afin de mettre en place ces passerelles. La mise en œuvre d'organisations pédagogiques inventives doit être réalisée en assurant la sécurisation des parcours des élèves et en prenant en compte les moyens dont disposent les établissements. Le rapprochement entre équipes pédagogiques est favorisé par la mise en réseau des lycées. Ces initiatives seront soutenues et pourront bénéficier d'un accompagnement des corps d'inspection.

Pour mettre en place ou maintenir certaines formations, l'Académie de Nantes et la Région Pays de la Loire peuvent décider le mixage des publics au sein d'une même formation (scolaires et apprentis). Par ailleurs, pour répondre aux besoins des entreprises tout en permettant aux jeunes de consolider leurs acquis scolaires, certaines formations prévoient un changement de statut en cours de formation (mixage des parcours).

La prévention et la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire

Une procédure de lutte contre l'absentéisme a été mise en place depuis l'EPL, lieu privilégié de prévention et de traitement de l'absentéisme, jusqu'à l'inspection académique, chargée d'informer les familles et de saisir, si besoin, l'autorité chargée de la protection de l'enfance et de la mise en œuvre de toute mesure d'accompagnement (Conseil général). Il lui appartient d'instaurer le dialogue avec la famille. En cas de rupture de la scolarité, le Procureur peut être saisi ainsi que le directeur débiteur des prestations familiales.

En Loire-Atlantique, au cours de l'année scolaire écoulée, l'inspection académique a reçu 587 signalements et adressé 442 avertissements aux familles. Dix-sept demandes de suspension d'allocations familiales ont été faites, 8 ont été effectives.

En Mayenne, une cellule de veille a été créée au sein de l'inspection académique pour le repérage et l'accompagnement des jeunes absentéistes. Estimés à une cinquantaine dans le département, une dizaine d'entre eux ont déjà fait l'objet d'un signalement auprès du Conseil général. La lutte contre l'absentéisme va faire l'objet en cette rentrée d'une nouvelle phase de mobilisation à destination des directeurs d'école et chefs d'établissement.

En Vendée, 31 familles ont été convoquées, 18 ont été reçues. Il a été proposé 10 contrats de responsabilité parentale et fait 4 signalements au Procureur. Une seule demande de suspension d'allocations familiales est en cours d'examen. Au cours de l'année scolaire écoulée, 77 signalements ont été effectués en collège et en lycée.

Un logiciel au service de la lutte contre le décrochage scolaire

C'est à l'établissement d'assurer l'accompagnement de l'élève sorti sans qualification. L'application JASMIN est l'outil de référence académique pour le suivi des situations et l'engagement d'un travail partenarial.

Le recensement, placé sous la responsabilité du chef d'établissement, première phase essentielle et indispensable à l'identification nominative du jeune sortant du système scolaire, est un préalable à la mise en œuvre et à l'ajustement des actions d'insertion. Tout au long de l'année, JASMIN a pour objectif de faciliter le recensement des élèves décrocheurs et sortis sans solution. Cet outil fiabilise les renseignements recueillis et permet une plus grande réactivité des partenaires (établissement, Centre d'information et d'orientation, Mission Générale d'Insertion, Plate-forme d'Accompagnement vers l'Emploi).

Dans chaque EPLE, le chef d'établissement désigne dès la fin de l'année scolaire un référent insertion JASMIN pour être totalement opérationnel à la rentrée suivante, il communique le nom du référent à l'Inspection académique (l'inspecteur de l'information et de l'orientation). Il organise en interne la prise en charge des élèves sans solution, s'enquiert de la situation de chaque élève et renseigne la base SCONET de façon précise et rigoureuse.

À partir de JASMIN, une liste des élèves qui nécessitent un suivi est arrêtée. Elle doit être ensuite réactualisée, le cas échéant. Sur cette base, un travail est conduit en lien étroit avec le CIO, des modalités de travail entre l'établissement et le CIO doivent être clairement définies, un cahier des charges peut permettre de clarifier les missions de chacun.

Le chef d'établissement organise le travail via son référent afin de qualifier la situation du jeune. Si aucune proposition ne peut être faite en interne, un passage de relais doit être mis en place en direction du COP ou du CIO du bassin. Pour cela, il faut formaliser un transfert dans l'interface JASMIN.

Le Conseiller d'orientation psychologue réalise un entretien de situation avec le jeune (pouvant contenir plusieurs rendez-vous) afin de déterminer au mieux les solutions possibles en fonction de la problématique du jeune. Il peut s'agir d'une re-scolarisa-

tion sur place vacante ou d'une aide à la recherche d'un contrat d'apprentissage. Si rien de réalisable n'est proposé au jeune, un passage de relais doit être mis en place vers la MGI ou la PAE. Pour cela il faut formaliser un transfert dans l'interface JASMIN. Une prise en charge (temps partiel ou temps plein) est proposée au jeune, elle peut être de l'ordre de la remotivation, de la qualification ou de l'accompagnement vers l'emploi. Le type de prise en charge doit être formalisé dans JASMIN, l'information doit être accessible pour tous les niveaux.

En **Mayenne**, trois plates-formes de lutte contre le décrochage scolaire sont opérationnelles, recouvrant les trois bassins de formation du département. Le recensement des élèves "sans solution" va être réalisé dès le mois d'octobre à partir de l'application Jasmin. Une convention de partenariat départementale a été signée en 2010 pour valider le travail en réseau, en particulier en direction des Centres de formation d'apprentis. Les établissements scolaires vont être incités à mettre en place une cellule de veille de façon à pouvoir très rapidement anticiper les risques de décrochage en cours de formation.

En **Vendée**, une plate-forme d'appui et de suivi des "décrocheurs" a été mise en place. Un coordonnateur a été nommé sur chacun des bassins de formation du département. Les réunions consacrées à cette action ont vu la présence des partenaires (missions locales, Pôle emploi, Protection judiciaire de la jeunesse, Enseignement catholique, Maisons familiales rurales). Le département enregistre peu d'élèves "décrocheurs" mais un travail en amont a été assuré dans les établissements pour le suivi des élèves.

L'égalité des chances vers l'enseignement supérieur

Étayer et conforter la réussite vers et dans l'enseignement supérieur des élèves dont le mérite scolaire avéré a été obtenu dans un contexte social et culturel peu favorable, tel est l'objectif très volontariste des dispositifs d'ouverture sociale ou tutorats d'excellence, actuellement en développement dans l'académie.

Des dispositifs pour sécuriser les parcours vers l'enseignement supérieur

Il s'agit de s'assurer que ces élèves sont réellement en mesure de faire le choix d'une orientation positive vers des études longues et, en particulier, vers les formations sélectives pour lesquelles ils s'autocensurent trop souvent.

Pour cela, il est nécessaire de :

- sécuriser leur démarche, en accord avec les familles, par un accompagnement personnalisé sur le plan pédagogique, méthodologique comme sur le plan culturel ;
- lever les obstacles, notamment financiers, qui pourraient freiner leur inscription future dans l'enseignement supérieur en leur facilitant la recherche d'une solution aux questions d'hébergement.

1. Les places labellisées "internats d'excellence" : en 2011-2012, 26 établissements proposent des places labellisées "internat d'excellence" : 8 collèges et 18 lycées. Ces places, financées par l'Agence Nationale de la Cohésion Sociale pour les élèves habitant un des 215 quartiers prioritaires de la politique de la Ville, permettent d'héberger les élèves dans des conditions éducatives leur garantissant les meilleures chances de succès dans leurs études. Un projet pédagogique éducatif est mis en place par l'EPL pour accompagner l'élève dans sa scolarité.

2. Les cordées de la réussite

Une cordée de la réussite est un dispositif labellisé au niveau national mobilisant sur un territoire donné des établissements conduisant vers des études longues (collèges, lycées, établissements de l'enseignement supérieur). Ces établissements s'engagent collectivement à soutenir, de la fin des années collège à la terminale, la scolarité d'un panel d'élèves correspondant à la fois à des critères sociaux et à des critères de potentialités scolaires. Ce dispositif repose en partie sur la mobilisation de tuteurs étudiants. Il offre aux élèves, de manière spécifique, un accompagnement culturel, une initiation aux études supérieures et une découverte des métiers et des formations

En 2010-2011, 600 élèves ont été intégrés dans 4 cordées opérationnelles : BRIO et Trait d'Union en Loire-Atlantique, ÉLAN 49 en Maine-et-Loire et la Cordée sarthoise en Sarthe. Ces cordées ont mobilisé 12 établissements de l'enseignement supérieur, 33 lycées et 11 collèges sources.

En 2011-2012 :

- la cordée Trait d'Union va se restructurer et s'ouvrir aux séries littéraire et économique ;
- la cordée 85, qui a mûri son projet en 2010-2011, va pouvoir démarrer ;
- une cordée supplémentaire portée conjointement par l'association étudiante AFEV et par l'Université de Nantes viendra conforter les cordées existantes en Loire-Atlantique.

3. Une préparation spécifique, dès la terminale, aux entrées sélectives dans l'enseignement supérieur

L'Institut d'études politiques (IEP) de Rennes propose, par exemple, un partenariat à tous les lycées de la Mayenne, avec une préparation en ligne au concours des IEP, mise en place par l'IEP lui-même (cours, conseils, correction de devoirs) avec un accompagnement pédagogique par des professeurs du lycée dans les disciplines du concours (environ une heure par semaine). Les élèves sont sélectionnés en fonction de leur mérite et de leur situation sociale. Ce partenariat produit des résultats tangibles en termes de réussite. En 2008-2009, sur les quinze élèves du lycée Douanier-Rousseau

à Laval qui ont bénéficié de cette préparation, tous ont été reçus au baccalauréat. Six ont été reçus aux différents IEP, dont deux à Sciences Po Paris. Sur ces quinze élèves, huit étaient boursiers dans le supérieur.

4. Des classes préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES)

Deux classes de ce type sont actuellement expérimentées dans l'académie

- Une généraliste, à Nantes, au lycée Clemenceau, ouverte depuis 2009-2010, accueillant des étudiants de tout l'Ouest de la France.
- Une scientifique et technologique, à Évron, au lycée Raoul-Vadepied, ouverte depuis 2010-2011. Cette classe permet à des élèves de milieu rural de trouver un cadre propice à la réalisation de leur ambition sans pour autant, être obligés de rejoindre la métropole régionale.

Le mode de recrutement s'inscrit dans la procédure nationale de recrutement post-bac, mais le public est ciblé sur critères sociaux. Pendant une année scolaire, les élèves se préparent à intégrer une Classe Préparatoire aux Grandes Écoles (CPGE), une université ou directement un cycle préparatoire d'écoles d'ingénieurs en se familiarisant avec les langages et les codes culturels et sociaux de ce type de formation. Ils bénéficient, si nécessaire, de compléments dans des disciplines générales.

5. Un aménagement des poursuites d'études pour les bacheliers professionnels :

Dans le cadre d'une expérimentation nationale, le lycée Gabriel-Touchard au Mans expérimentera à la rentrée prochaine la mise en place d'une année de mise à niveau post-baccalauréat professionnel, en appui sur la première année de BTS CRSA (Conception et Réalisation de Systèmes Automatisés) visant l'intégration d'une classe préparatoire aux grandes écoles d'ingénieurs Technologies et Sciences Industrielles (TSI), classe habituellement réservée aux bacheliers Sciences et Technologies Industrielles (STI) et Sciences et Technologies de Laboratoire (STL). Si l'année n'est pas probante, les élèves terminent leur BTS et peuvent ensuite intégrer une CPGE Adaptation Technicien Supérieur (ATS), qui existe également dans l'établissement.

Accompagner l'étudiant dans l'enseignement supérieur

Accompagner vers l'enseignement supérieur est certes nécessaire, mais la poursuite de cet accompagnement dans l'enseignement supérieur l'est tout autant.

Des parrainages assurés par des associations ou des fondations

- Frateli est une association composée de jeunes professionnels qui accompagnent au cours de leurs études supérieures des jeunes aux revenus modestes ayant obtenu une mention bien ou très bien au baccalauréat. Les étudiants sont ainsi conseillés, soutenus au cours de leur cursus, aidés à définir ou à préciser leur projet professionnel. 32 étudiants sont actuellement accompagnés dans ce cadre.
- La fondation d'entreprise Francis Bouygues assure cette même fonction pour des étudiants de même profil poursuivant des études longues dans le champ des sciences et des technologies. Elle contribue également à soutenir l'étudiant parrainé, entre trois et cinq ans, par une aide financière comprise entre 1500 et 8000 € par an.

Des classes intégrées

L'Institut Régional d'Administration (IRA) a mis en place en 2009-2010 une Classe Préparatoire Intégrée (CPI) en direction d'étudiants modestes de niveau licence.

18 élèves d'une trentaine d'années ont ainsi été intégrés dans cette classe (7 étudiants et 11 demandeurs d'emploi). Après une préparation de 7 mois environ intégrant une actualisation des connaissances, un appui financier et un accompagnement spécifique, 4 d'entre eux ont été admis au concours externe et 3 sont sur liste complémentaire.

23 élèves sont recrutés pour la deuxième promotion.

La prévention et l'accompagnement des jeunes sans solution de formation ou d'emploi

L'Éducation nationale a pour mission d'assurer le suivi et de contribuer à l'insertion de l'ensemble des jeunes sortant du système scolaire. La politique académique en matière d'insertion vise ainsi à garantir à chaque jeune l'acquisition au moins d'un premier niveau de qualification et un accompagnement à l'obtention du premier emploi. En 2010-2011, ce ne sont pas moins de 2247 jeunes qui ont été ainsi accompagnés par la Mission Générale d'Insertion (MGI) et les Plates-formes d'Accompagnement vers l'Emploi (PAE).

Les jeunes sans solution de formation, qu'elle soit scolaire ou par apprentissage, doivent être aidés à poursuivre un parcours scolaire, pour élever leur niveau de qualification. Les jeunes qualifiés n'accédant pas aisément à un premier emploi doivent, quant à eux, être accompagnés dans un parcours d'insertion, période transitoire pouvant être mise à profit pour valoriser leurs compétences et qualités personnelles.

Le ralentissement de l'activité économique, observé depuis 2008, a touché de plein fouet le public des jeunes sortant, diplômés ou non, du système éducatif. Pour y faire face, la mobilisation de tous les acteurs est donc requise.

Prévention, qualification et accompagnement vers l'emploi

L'Académie de Nantes complète l'action de prévention des établissements à travers les dispositifs de la MGI et des PAE, dédiés à la prévention des sorties sans qualification et à l'accompagnement des jeunes vers le premier emploi.

Ces deux dispositifs complémentaires, rapprochés dans une même coordination, offrent une réponse globale à tous les sortants sans solution du système scolaire, couvrent l'ensemble du territoire académique et s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat régional.

Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs

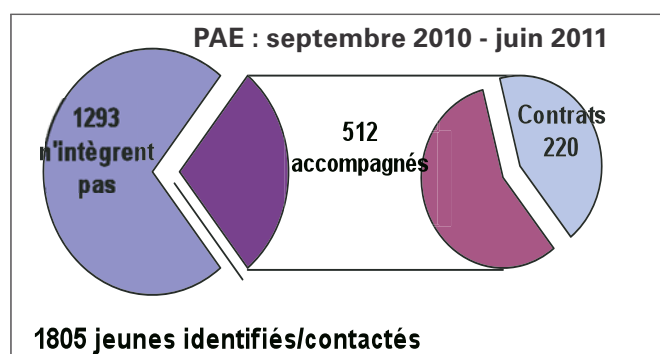
Les "plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs", instances locales inter-institutionnelles, sont animées par un représentant de l'Éducation nationale identifié par le Préfet de département. Elles visent à renforcer le suivi des jeunes qui sortent des systèmes de formation initiale, garantir la continuité des parcours d'insertion et concourir à établir un diagnostic local, partagé avec les autres acteurs, de la situation de ces jeunes.

Ces instances, inscrites dans le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle (CPRDFP), doivent répondre sans délai aux situations des jeunes restés sans solution, afin de les réinscrire dans un parcours de formation et d'insertion sociale et professionnelle.

Les chiffres 2010-2011

Plus de 512 jeunes ont été accompagnés vers l'emploi.

Parmi les 512 jeunes accompagnés vers leur premier emploi depuis septembre 2010, 42 % des jeunes accueillis sont de niveau V, 28 % ont un niveau Bac pro. Les BTS représentent 12 % de l'effectif. Les garçons restent majoritaires.



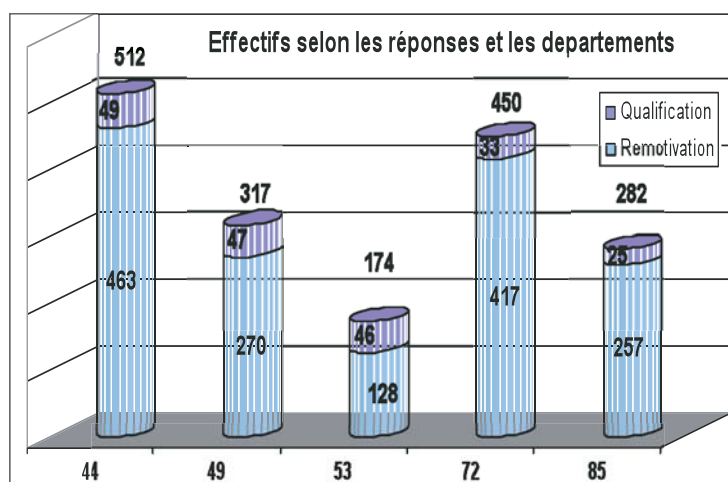
Parmi les 220 contrats de travail obtenus :

- 34 % des jeunes qui ont obtenu un contrat ont un Bac Pro. Les CAP, BEP et BTS représentent chacun 20 % des effectifs.
- Une majorité de contrats en CDD moins de 6 mois devant les contrats en intérim et les CDD + de 6 mois.

1735 jeunes ont bénéficié d'une action MGI, au cours de l'année 2010/2011

Action de remotivation : 1 535

Action de qualification : 200



Le nombre de jeunes pris en charge dans les actions MGI connaît une augmentation depuis 2 ans. Cependant, la tendance amorcée en 2005 se confirme. Elle se traduit par une diminution de l'effectif des jeunes en action de qualification (-34 % par rapport à l'année N -1). A contrario, les actions de remotivation enregistrent des effectifs croissants d'année en année (+9 % par rapport à l'année N -1).

4^e priorité : plurilinguisme, ouverture internationale et politique culturelle

Rentrée scolaire 2011

L'enseignement des langues vivantes à l'école primaire, au collège et au lycée

Le projet académique "Cap 2015" fixe parmi ses priorités l'amélioration de la pratique des langues vivantes étrangères.

La compétence 2 du socle commun (la pratique d'une langue vivante étrangère) comme la place des langues dans la réforme du lycée répondent au même objectif et soulignent l'importance d'assurer à l'élève un parcours d'apprentissage cohérent qui s'appuie sur une évaluation positive en adéquation avec les principes du Cadre européen commun de référence pour les langues vivantes.

Le Groupe de pilotage des langues vivantes suit avec attention l'évolution de l'enseignement des langues dans l'académie et précise les axes fixés par le Recteur. Le bilan dressé sur cet enseignement est actuellement positif mais souligne la nécessité d'un véritable changement dans les pratiques d'enseignement-apprentissage pour dépasser le schéma frontal classique et mettre en œuvre une démarche dans laquelle l'élève utilise la langue à des fins de communication.

Assurer la continuité des apprentissages entre l'école et le collège

Enfin, le Recteur a mis en place une mission académique "Socle commun" dans laquelle un groupe académique d'inspecteurs des premier et second degrés doit proposer des aides pour assurer la continuité des apprentissages entre l'école et le collège ainsi que l'évaluation en continu des compétences en langues étrangères : il s'agit de parvenir à une validation sereine des acquis des élèves jusqu'au niveau A2 attendu en collège.

Disposition majeure de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005, le socle commun de connaissances et de compétences s'inscrit dans les orientations de l'Union européenne en matière d'éducation et de formation. À l'école primaire, qui comprend les deux premiers paliers de la scolarité obligatoire des élèves, l'acquisition de compétences en langues étrangères, dont la validation se réfère au niveau A1 du Cadre européen de compétences en langues, est un élément important du Socle ; l'apprentissage d'une langue étrangère constitue une discipline à part entière des programmes.

Dans l'ensemble des départements de l'Académie, les professeurs des écoles assurent, majoritairement désormais, l'enseignement des langues étrangères aux élèves concernés. Ainsi le recours aux intervenants extérieurs a-t-il très largement diminué tandis que la contribution des Assistants de Langues s'inscrit plus clairement dans le cadre du cahier des charges du CIEP (Centre international d'études pédagogiques), en terme d'apports culturels et linguistiques. Cette prise en charge permet une couverture de l'enseignement de 100 % du CE1 au CM2.

Des formations proposées aux enseignants

Néanmoins, ce constat positif ne doit pas celer les progrès qui restent encore à réaliser pour améliorer la qualité de cet enseignement. En effet :

- si des outils académiques facilitent l'évaluation des acquis du niveau A1, ils restent souvent sous-exploités, en particulier dans le cadre d'une évaluation en continu qui pourrait commencer dès le début de l'apprentissage. Des formations ad hoc sont ainsi proposées aux enseignants ;
- l'analyse des performances des élèves en fin de CM2 montrent que les domaines les plus fragiles recouvrent la capacité à comprendre, réagir et parler en interaction. Malgré les banques de données sonores mises à disposition des professeurs, il semble que l'expression orale des élèves ne soit pas encore suffisamment travaillée. On a pu imputer ce constat à un déficit d'aisance linguistique des professeurs des écoles dans la langue étrangère ; mais cette situation devrait s'améliorer à la rentrée 2012, lorsque le recrutement des professeurs (en

l'occurrence, de niveau Master 2) sera subordonné à l'obtention du Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur de niveau 2 (CLES 2) ;

- le rythme et les horaires des séances consacrées à cet enseignement sont encore variables d'une école à l'autre. Dans le cadre de l'horaire préconisé d'une heure trente hebdomadaire, des séquences courtes d'un quart d'heure permettent de réactiver les compétences langagières et mobiliser ainsi l'expression orale des élèves, domaine où les acquis sont globalement insuffisants ;
- la continuité des apprentissages reste un point sensible : même si des progressions de classe existent, elle sont assez souvent hétérogènes d'une classe à l'autre et différentes selon les écoles. L'usage de manuels permet certes de structurer l'enseignement sur l'année, mais avec le risque de ne pas tenir compte des acquisitions des élèves en début d'année ; le programme officiel de 2007 doit donc être mieux utilisé. La même question se pose entre l'école élémentaire et le collège : des formations sont confortées dans la logique des réseaux pédagogiques, en s'appuyant en particulier sur les grilles de référence pour l'évaluation en langues aux paliers I et II, publiées sur le site Éduscol du ministère.

Pour accompagner ces évolutions, l'utilisation de ressources sonores se développent dans l'Académie : la balado-diffusion en particulier, à la faveur du projet expérimenté en 2009-2010 et prolongé dans chaque département cette année. Là où des TBI ont été mis en place, l'usage des fichiers sonores et culturels permet une pratique sensiblement plus dynamique de l'enseignement des langues étrangères ; l'apport des TUIC prend tout son sens dans le cadre de projets de correspondance, d'appariements ou de jumelages.

Des ateliers de conversation et des actions de proximité ont été mises en œuvre pour les professeurs des écoles, souvent grâce au remplacement par des étudiants de Master 2 : les conseillers pédagogiques départementaux spécialisés jouent un rôle éminemment moteur dans cette dynamique.

Rendre l'enseignement des langues interactif

De nombreuses équipes d'enseignants, en collège comme en lycée, s'efforcent de faire évoluer leurs pratiques et de rendre l'enseignement des langues interactif en s'appuyant sur les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE). Ils pourront bénéficier en particulier de formations interlangues prévues au Plan Académique de Formation, afin d'améliorer leurs compétences techniques tout en travaillant sur les aspects didactiques et pédagogiques des outils numériques.

Au collège, les équipes de linguistes se sont adaptées aux exigences du socle commun de connaissances et de compétences en s'appuyant sur les niveaux de compétence définis par le Cadre européen.

Leur expérience de la validation du niveau A2, exigé pour l'obtention du Diplôme National du Brevet depuis la session 2008, leur permet d'intégrer aisément l'esprit du socle dans le droit fil de leur réflexion sur l'évaluation des compétences des élèves.

Par ailleurs, un certain nombre de professeurs de langues se sont impliqués dans l'Histoire des Arts avec leurs collègues d'autres disciplines et ont établi un lien entre les contenus culturels de leur discipline et cet enseignement.

Enseigner et évaluer par compétences

Au lycée, la priorité, clairement définie dans le texte de la réforme est l'enseignement et l'évaluation par compétences. Le travail par activités langagières est actuellement progressivement intégré à la pratique des professeurs de langues au lycée. L'évaluation par compétences réalisée au collège dans le cadre de la maîtrise du socle commun leur fournit des éléments pour connaître le profil de leurs élèves en début d'année et leur permettra d'établir une progression visant à atteindre les objectifs d'apprentissage fixés par les programmes pour chaque niveau. Les professeurs accordent aujourd'hui une part plus importante à l'entraînement des compétences orales.

La balado-diffusion constitue à cet égard, un moyen d'exposition à la langue efficace dans et hors de la classe.

Les compétences de l'écrit sont elles aussi l'objet d'un entraînement régulier et méthodique au sein des séquences d'enseignement afin de développer chez les élèves des stratégies de compréhension et d'expression.

Dans les lycées où le travail par activités langagières a été suffisamment avancé, la mise en place des Groupes de compétences a permis un véritable travail d'équipe entre les professeurs qui ont proposé des activités différentes et motivantes et ont adopté des systèmes d'évaluation commune.

Par ailleurs, une meilleure implication des élèves a été soulignée (reprise de confiance, respect plus grand du rythme de chacun, valorisation des progrès réalisés) ainsi qu'une meilleure approche de leurs besoins (travail plus approfondi, plus ciblé, plus personnalisé).

Le suivi de l'élève est un élément essentiel pour assurer la réussite de ce dispositif. L'utilisation de l'outil d'évaluation diagnostique proposé sur le site académique peut aider les équipes à constituer des groupes en début d'année.

La souplesse d'organisation possible et la nécessité pour les équipes de construire un projet en fonction des spécificités de l'établissement sont les clés de l'efficacité des groupes de compétence en langues.

Offrir une continuité et un choix cohérent de parcours

La carte des formations de l'Académie vise à offrir une continuité et un choix cohérent de parcours pour l'élève ainsi qu'à encourager le plurilinguisme.

L'Académie de Nantes compte 167 classes bilangues, dont 2 en arabe et 2 en italien, et 58 sections européennes avec 7 ouvertures dans les lycées et 22 dans les collèges à la rentrée 2011.

L'ouverture d'une section européenne est liée à la cohérence du parcours proposé aux élèves, du collège au lycée. Une offre de stages linguistiques pendant les vacances scolaires ainsi qu'un appariement avec un établissement d'un pays de la langue concernée sont des atouts pour assurer la réussite des élèves dans ces sections. L'enseignement d'une Discipline Non Linguistique peut être mis en place dès lors qu'un professeur dans l'établissement a obtenu la certification complémentaire.

Dans l'Académie existent plusieurs sections binationales, 2 sections Abibac pour l'allemand et une section Esabac pour l'italien. À la rentrée 2011, de nouvelles ouvertures de sections binationales seront effectives – une section Abibac pour l'allemand, trois sections Bachibac pour l'espagnol – marquant ainsi la volonté d'offrir un parcours d'excellence linguistique aux lycéens de l'académie.

L'ouverture européenne et internationale de l'académie

Une expansion du nombre de partenariats

L'Académie de Nantes a mis en place une politique ambitieuse de partenariats qui permet aux établissements d'établir des appariements avec 8 régions étrangères partenaires : Allemagne (Schleswig-Holstein), Royaume-Uni (Nottingham/Somerset), Espagne (Cantabrie), Italie (Émilie-Romagne), États-Unis (État du Maine et État du Washington) et, enfin, Maroc (région de Doukkala Abda).

Dans un souci de cohérence avec la politique internationale menée par les collectivités, les régions partenaires de l'académie sont choisies en continuité avec les jumelages ou accords de coopération existant au niveau des villes, des départements ou de la région.

Des partenariats qui encouragent la mobilité des élèves, des enseignants et des personnels d'encadrement

La mobilité des élèves est :

- **virtuelle** : les élèves des écoles primaires de Loire-Atlantique et de Sarthe échangent par mail ou par courrier avec leurs camarades anglais, se rencontrent par visioconférence ou échangent, par l'intermédiaire de leur enseignant, des fichiers son (balado-diffusion) ;
- **réelle** : dans le cadre du partenariat avec le Schleswig-Holstein, près de 200 lycéens de l'académie effectuent une partie de leur scolarité dans un lycée allemand de cette région (programme Sauzay). Les lycées professionnels de l'académie peuvent également, grâce à ces partenariats, être éligibles aux programmes européens Leonardo.

La mobilité enseignante et des personnels d'encadrement repose sur :

- **le programme Jules-Verne** : depuis 2009, 23 enseignants de l'Académie de Nantes sont partis dans le cadre du programme Jules-Verne enseigner pendant un an dans une des régions partenaires, parfaire leurs compétences linguistiques, découvrir un système éducatif différent du nôtre et contribuer à la diffusion du français dans le monde ;
- **la formation continue Comenius** : le nombre de bourses de formation continue Comenius présentées par l'académie a doublé en 2011. Les enseignants du 1^{er} et du 2nd degré, les chefs d'établissement mais aussi les corps d'inspection sont éligibles à ce programme européen permettant de découvrir *in vivo* et *in situ* la vie de l'établissement partenaire. Cette politique d'encouragement à la mobilité sera poursuivie en 2011-2012 afin de favoriser les échanges pédagogiques entre l'académie et ses régions étrangères partenaires tant au niveau des enseignants que des personnels d'encadrement.

Les perspectives de nouveaux partenariats académiques

- **Collaboration renforcée avec les collectivités locales et territoriales** sur le volet éducation de leur coopération avec l'étranger : Région (Mexique, Chine), Conseil général de la Loire-Atlantique (Schleswig-Holstein, Pologne, Hongrie), Ville d'Angers (jumelage avec Wigan), Nantes Métropole (jumelage avec Seattle) et Saint-Nazaire ;
- **Partenariats en cours pour 2011-2012** : Mexique, Chine, Afrique du Sud, pays scandinaves.

Le développement de l'éducation artistique et culturelle

Après la première édition de l'épreuve de l'enseignement de l'Histoire des arts au Diplôme National du Brevet en juin 2011, l'année scolaire 2011-2012 sera marquée par la continuité de la mise en œuvre de cet enseignement à tous les niveaux de la scolarité et des projets d'éducation artistique et culturelle qui concourent à la réussite scolaire et personnelle des élèves.

Trois dispositions nouvelles méritent cependant une attention particulière : les **référénts culture**, **Ciné lycée** et **Musique en collège**.

Près des trois quarts des lycées publics ont d'ores et déjà choisi leur **référént culture**. Au cours de la précédente année scolaire, les référents culture ont pris la mesure de l'enjeu de leur mission, favoriser l'accès de tous les lycéens à la culture, et de l'ampleur de leurs tâches :

- contribuer à l'élaboration du volet culturel du projet d'établissement ;
- travailler en lien avec le conseil pédagogique et le conseil des délégués pour la vie lycéenne ;
- informer la communauté éducative de l'offre culturelle ;
- veiller au développement de projets culturels et à leur valorisation ;
- développer le partenariat avec les structures culturelles et les collectivités territoriales.

En 2011-2012, la Délégation Académique à l'Action Culturelle poursuivra l'accompagnement de ces référents culture par la diffusion régulière d'informations et par le conseil.

Ciné lycée est une plateforme de téléchargement légal et de diffusion de plus de deux cents films d'auteur en flux continu. Ses fonctionnalités permettent également l'échange tel qu'il se pratique dans les réseaux sociaux du web. Complémentaire des autres dispositifs d'éducation au cinéma comme *Lycéens et apprentis au cinéma*, *Ciné lycée* implique directement les élèves : en concertation avec le référent culture du lycée, ils établissent la programmation, présentent les films, animent les débats et deviennent ainsi des acteurs culturels responsables.

En juin 2011, près de 40 % des lycées avaient ouvert un compte et désigné l'administrateur de leur plateforme *Ciné lycée*.

Musique en collège

La pratique du chant choral est effective dans plus de deux cents collèges de l'académie (plus d'un collège sur deux) et, chaque année, près de cinq mille cinq cents collégiens se produisent en concert.

Les *Chorallèges 2012* proposeront deux concerts académiques exceptionnels. Ils rassembleront, à la Cité des Congrès à Nantes le 1^{er} juin 2012 et au Quai à Angers le 15, les choristes des collèges publics. Au programme, *Pour l'amour d'une reine*, un spectacle musical qui plonge au cœur de l'Histoire et de la mythologie celtique à partir de deux œuvres du compositeur nantais Alain Simon : *Excalibur* et *Anne de Bretagne*. Ce spectacle mis en scène par Stéphane Drillaud, bénéficiera de la collaboration musicale de James Wood et du soutien logistique de l'Association des Chorales et Ensembles Instrumentaux de l'Académie de Nantes (ACEIAN).

Ce projet artistique nourrit une double ambition :

- offrir aux élèves l'occasion d'une expérience artistique exceptionnelle,
- diffuser et valoriser les pratiques musicales collectives.

5^e priorité : un système éducatif plus efficace

Rentrée scolaire 2011

La gestion des ressources humaines dans l'académie

S'inscrivant dans un contexte réglementaire en pleine évolution, s'appuyant sur de multiples acteurs, concernant un nombre de personnels très important (62 000 agents), la gestion des ressources humaines dans l'Académie de Nantes cherche à trouver un équilibre entre un suivi des opérations de gestion collective prévues par les statuts (mouvement, avancement, notation, évaluation...) et la satisfaction des attentes individuelles des personnels et des besoins des établissements et des services. Les axes de travail qui traduisent les orientations nationales et s'inscrivent dans la cinquième priorité du projet académique "Cap 2015" – un système éducatif plus efficace – sont les suivants pour les personnels exerçant dans les services académiques et les établissements du second degré :

L'accompagnement des situations individuelles

Plusieurs dispositifs permettent de répondre à la diversité des situations individuelles suivies :

- recrutement dans tous les corps de personnels reconnus travailleurs handicapés et bénéficiaires de l'obligation d'emploi en conformité avec la Loi du 11 février 2005 et le plan pluriannuel de recrutement du ministère ;
- accompagnement des personnels recrutés comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi et des personnels reconnus travailleurs handicapés en cours d'exercice : aménagements des postes de travail (achat de matériels spécifiques, aménagements des horaires...), accompagnement par une tierce personne (assistants d'éducation pour les personnels enseignants exerçant dans l'enseignement public, contractuels pour les personnels enseignants exerçant dans l'enseignement privé sous contrat et pour les personnels administratifs), allègements de service pouvant aller jusqu'à un tiers des obligations de service pour les personnels enseignants. Cette politique est menée en concertation avec le Fonds d'Insertion des Personnels Handicapés dans la Fonction Publique (FIPHFP) et a représenté pour 2010 un investissement global de 2 060 000 € ;
- accompagnement des personnels enseignants relevant d'une problématique médicale avérée pour leur permettre de rester en activité et de retrouver à terme leur fonction d'enseignant ou de s'orienter vers de nouvelles fonctions : 52 postes pour le second degré et 36,5 postes pour le premier degré relevant du dispositif des postes adaptés. Un dispositif académique spécifique permet aussi d'accompagner certains personnels administratifs dans la limite de 10 postes ;

L'accompagnement des évolutions de structure

La rénovation de la voie professionnelle, la réforme du lycée, la réorganisation des services académiques se traduisent par des évolutions qui modifient les champs professionnels des personnels et nécessitent la mise en place de dispositifs adaptés et aux situations individuelles et à des demandes plus collectives :

- modalités particulières d'accompagnement des personnels administratifs qui voient le service dans lequel ils exercent disparaître ou être mutualisé : mesure de carte aménagée pour accompagner la mutation des personnels concernés, offre de formation pour permettre l'acquisition rapide de nouvelles compétences ;
- dispositif d'adaptation pour les personnels enseignants de la voie technologique ou professionnelle exerçant dans des disciplines en forte évolution technologique ;
- dispositif d'évolution de carrière pour permettre aux enseignants exerçant dans des secteurs où les besoins diminuent fortement d'acquérir des compétences complémentaires. C'est après un entretien avec la conseillère carrière, avec l'inspecteur qu'un projet individuel d'évolution de carrière est construit et que ses modalités de mise en œuvre sont arrêtées (formation, congé-formation...). Les orientations principalement définies consistent à évoluer vers l'enseignement d'une nouvelle discipline dans laquelle les besoins sont importants (technologie, mathématiques, vente...), vers un nouveau métier à l'intérieur de l'éducation

nationale (personnel de direction, personnel d'inspection, chef de travaux, gestionnaire d'établissement), ou vers un nouveau métier à l'extérieur de la fonction publique (indemnité de départ volontaire).

Une gestion s'appuyant plus sur le supérieur hiérarchique de proximité

- la généralisation de l'entretien professionnel pour les personnels administratifs et techniques avec leur supérieur hiérarchique direct a permis d'initier des modalités de gestion collective qui prennent mieux en compte les souhaits des personnels et des responsables d'établissement et services. Si des éléments de barème permettent de classer les candidats dans la plupart des opérations de gestion (mutation, avancement de grade, liste d'aptitude...), ce sont ensuite des critères qualitatifs d'évolution de parcours professionnel, de compétences acquises appréciées lors de l'entretien professionnel qui permettent de retenir les personnels promus ou mutés ;
- pour les personnels enseignants, la politique de développement des postes spécifiques académiques liés au projet de l'établissement et à son contrat d'objectifs doit faciliter la démarche des enseignants au moment de l'expression de leurs vœux de mutation, permettre la construction d'un parcours professionnel choisi et faciliter l'intégration au service des équipes de l'établissement. Cette politique, à toutes les étapes de la procédure, s'effectue dans la transparence et est présentée dans les organismes paritaires (comité technique, commissions administratives...). La réalisation, sur la base du volontariat, d'entretien professionnel régulier avec le chef d'établissement pour les personnels nommés sur les postes spécifiques, ou dans les établissements de l'ancien Réseau Ambition Réussite, ou pour tous les autres personnels volontaires paraît le moyen privilégié pour faciliter le dialogue au niveau de l'établissement et entre l'établissement et les services académiques ;
- pour accompagner ces évolutions, le plan de formation des personnels d'encadrement a été rénové et prend en compte la dimension de pilotage partagé sur le plan pédagogique et dans le domaine de la gestion des ressources humaines.

Les masters en alternance

Dès les semaines qui suivront la rentrée scolaire 2011, les étudiants inscrits en master 2 et se préparant au concours de professeurs des écoles dans l'Académie de Nantes pourront bénéficier d'un parcours alterné renforcé. Ce dispositif en va-et-vient entre le cursus universitaire et la mise en situation d'enseignement dans une classe est proposé à quelque 90 étudiants, selon les modalités suivantes : accueil en stage six heures par semaine dans une seule et même classe, du 3 octobre (ce qui permettra aux candidats de préparer leurs épreuves écrites, programmées fin septembre) à la fin de l'année scolaire.

Chaque étudiant bénéficiera de l'accompagnement d'un enseignant. L'enseignement sera proposé dans une école des villes chefs-lieux, de leurs proches agglomérations, voire, parfois, dans une ville desservie par une gare SNCF. Cette mise en situation d'enseignement sera rémunérée à hauteur de 420 euros bruts par mois sur la base de neuf mois.

Les candidats à ce parcours alterné renforcé ont été présélectionnés puis choisis à l'issue d'un entretien par les inspections académiques.

Pour les candidats qui n'ont pas été retenus subsistera le dispositif mis en place au cours de l'année scolaire écoulée : un stage d'observation et de pratique accompagnée au cours de l'année de master 1 et celle de master 2 avant les résultats de l'écrit. Un stage en responsabilité de 108 heures maximum a été offert dans le 1^{er} comme dans le 2nd degré aux seuls candidats admissibles.

La prochaine année scolaire verra une évolution pour les étudiants de master 2, le stage d'observation et de pratique accompagnée de même que le stage en responsabilité se déroulant en effet dans le même établissement.

L'accueil et la formation des enseignants stagiaires

L'année scolaire 2011-2012 marquera la consolidation du dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation des enseignants et des personnels d'éducation stagiaires. Cette année de prise de fonction doit favoriser l'entrée dans le métier et s'inscrire dans un continuum de formation. Elle enrichit et complète la formation qui a été dispensée aux étudiants jusqu'à la réussite du concours, notamment au travers de stages en pratique accompagnée (et) en responsabilité.

Une semaine réservée à l'accueil

Une semaine est réservée à l'accueil. Après une journée d'accueil académique, le 29 août, au cours de laquelle il est prévu de remettre le guide du stagiaire, les autres journées seront consacrées à la présentation de l'établissement d'affectation et du bassin dans lequel il se situe. Un travail sur la thématique "tenue de classe", une rencontre avec le tuteur et la préparation des premières séquences de cours constitueront les autres temps forts de cette semaine d'accueil.

Une journée de formation le vendredi

Pour le second degré, la journée du vendredi est consacrée à la formation des professeurs stagiaires ; elle est libérée de ce fait de leur emploi du temps. La formation des enseignants stagiaires s'organise autour de plusieurs temps :

- Quatre journées d'accueil
- Un temps d'immersion dans l'établissement et de prise en charge des classes :
 - travail avec le tuteur
 - formation à la "tenue de classe"
 - formation didactique de la discipline
- Pour le reste de l'année, une formation en "alternance" :
 - travail avec le tuteur
 - formation didactique (construction de séquences pédagogiques et gestion de classe)
 - formation à la "tenue de classe"
 - formation en EPLE
 - approche par "compétence"

Au total, l'ensemble de ces temps de formation équivaut au tiers du service des personnels concernés.

Pour le premier degré, tout comme leurs collègues du second degré, les professeurs des écoles stagiaires bénéficieront d'un tiers-temps de formation au prorata du temps de classe annuel.

Après une semaine d'accueil, la formation des professeurs des écoles stagiaires fera alterner :

- l'accompagnement à l'entrée dans le métier (compagnonnage) dans la classe d'un professeur maître formateur ou d'un maître d'accueil temporaire ;
- des stages : 12 à 28 jours sur l'année ;
- les visites des tuteurs ;
- les animations pédagogiques ;

Ce cadre est susceptible d'adaptations selon les spécificités des différents départements.

Le mouvement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré

Le mouvement des personnels enseignants titulaires est réalisé en deux étapes :

- une première étape – la phase inter-académique – qui permet aux enseignants titulaires de changer d'académie et aux professeurs stagiaires titularisés de demander une première affectation. Cette phase est de la responsabilité du ministère après échange avec l'académie pour déterminer les capacités globales d'accueil et la répartition disciplinaire en fonction des besoins réels. Pour l'année 2011, la capacité d'accueil fixée permet l'entrée dans l'académie de 790 nouveaux personnels (en équivalent temps plein, dont 386 stagiaires) ;
- une deuxième étape – la phase intra-académique – qui permet aux enseignants nommés pour la première fois dans l'académie de recevoir une affectation et aux enseignants déjà nommés dans l'académie et qui souhaitent changer d'affectation d'obtenir éventuellement une nouvelle affectation.

Les orientations de la phase intra-académique

Deux objectifs :

- nommer les personnels enseignants titulaires sur tous les postes vacants en établissement afin de garantir à tous les élèves et leurs familles des conditions égales de scolarisation et de réussite sur l'ensemble du territoire académique ;
- favoriser l'adéquation entre la nomination des enseignants et l'adhésion au projet de l'établissement et à ses spécificités pédagogiques : aux 56 postes spécifiques et proposés au mouvement spécifique académique 2010 se sont ajoutés 66 postes en 2011.

Les modalités de nomination :

Les orientations académiques arrêtées depuis 2005 ont été reconduites notamment :

- une procédure particulière qui permet aux enseignants volontaires de candidater sur les postes spécifiques et aux chefs d'établissement et inspecteurs de proposer leur choix dans un cadre régulé au niveau académique ;
- des règles de nomination qui prennent en compte les priorités légales (rapprochement des conjoints séparés, accompagnement des personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi après expertise médicale) et les priorités académiques (attention particulière aux personnels exerçant dans les établissements difficiles ou qui souhaitent y exercer, accompagnement des personnels affectés sur zone de remplacement).

Trois nouveaux objectifs sont venus compléter les orientations en 2011 :

- un renforcement de la bonification accordée aux agrégés afin qu'ils exercent en lycée ;
- une modification de la carte des zones de remplacement qui deviennent des zones départementales dans un souci de meilleure efficacité.
- accompagnement individualisé des enseignants de STI souhaitant une réorientation professionnelle ;
- une bonification accordée aux enseignants sollicitant une mutation simultanée.

Les résultats 2011 :

- 2882 personnels enseignants d'éducation et orientation ont participé au mouvement pour 940 postes vacants offerts au mouvement dont 581 personnels entrant dans l'académie et 2301 (sur 14875) personnels exerçant déjà dans l'académie ;
- 1742 personnels mutés soit 60,40 % des demandeurs, dont 503 déjà en poste fixe dans un établissement de l'académie ;
- quelques éléments qualitatifs :
 - 29 % des personnels mutés obtiennent leur premier vœu,
 - 56 % des personnels mutés obtiennent l'un de leurs cinq premiers vœux,

- 77 % des personnels ayant demandé un rapprochement de conjoint sont satisfaits,
- 20 % des TZR obtiennent un poste fixe en établissement,
- 296 postes restent vacants après mouvement,
- sur 58 enseignants ayant formulé une demande de mutation simultanée, 78 % ont eu satisfaction dans leurs vœux.

Une opération "transparence" reconduite

Cette opération "transparence" est reconduite :

- vis-à-vis des demandeurs :
 - des informations régulières données tout au long du processus de mobilité (accueil, conseils...),
 - une information individualisée sur le projet d'affectation dès le 1^{er} juin et sur les éléments permettant de se situer par rapport aux autres candidats (les bases d'entrée) par discipline, par département et par nature d'établissement,
 - une information sur l'affectation définitive les 14, 15 et 16 juin au fur et à mesure des résultats après réunion des commissions administratives paritaires.
- vis-à-vis des organisations professionnelles représentatives :
 - une phase de concertation sur l'organisation du mouvement intra-académique,
 - une communication du projet de mouvement dès le 1^{er} juin,
 - un dialogue permanent avec les services entre le 1^{er} juin et le 16 juin en vue d'améliorer certaines affectations.

Ce travail de dialogue a permis d'améliorer avant les commissions paritaires 241 affectations et pendant les Formations Paritaires Mixtes Académiques (FPMA) et Commissions Administratives Paritaires académiques (CAPA) 95 affectations.

Les perspectives

L'année 2011-2012 doit permettre de conforter l'axe 5 du projet académique "Cap 2015" en favorisant la réalisation d'entretiens réguliers entre les chefs d'établissement et les enseignants nommés sur les postes spécifiques et dans les établissements CLAIR. En effet, à compter de la rentrée 2011, tous les postes de ces établissements deviennent spécifiques et donnent lieu à une lettre de mission et des entretiens.

Le Pacte de carrière des personnels enseignants

Outre les mesures relatives à la revalorisation financière des enseignants stagiaires et de leurs collègues en début de carrière, mesures reconduites à la rentrée 2011, la mise en œuvre des engagements pris par le ministre de l'Éducation nationale dans le cadre du pacte de carrière a d'ores et déjà permis de dynamiser la politique de ressources humaines à destination des enseignants par le biais d'un meilleur accompagnement tout au long de la carrière.

Un accompagnement du parcours de la carrière

Afin de favoriser l'accompagnement individualisé des enseignants, des entretiens de carrière seront dorénavant systématiquement proposés aux enseignants après 2 années et 20 années de métier. Une première expérience a été menée lors du 3^e trimestre de l'année scolaire 2010-2011. Elle s'est avérée très positive.

Les entretiens de carrière ainsi mis en place permettront aux enseignants qui le souhaitent de faire le point sur leur parcours et leur projet d'évolution professionnelle avec leur supérieur hiérarchique direct.

Le registre de ces entretiens est celui de l'écoute et du conseil. Ils n'ont aucunement vocation à avoir une quelconque incidence sur les opérations de gestion relatives aux enseignants.

Organisés après 2 années de service, les entretiens de carrière permettront aux enseignants de s'exprimer sur leur entrée dans le métier.

Organisés après 20 années de métier, ils aideront les enseignants à se projeter sur la deuxième partie de leur carrière, que celle-ci soit envisagée dans un strict continuum de fonctions ou qu'elle intègre un désir d'évolution professionnelle et de changement.

Depuis le mois de septembre 2010, un nouvel outil informatique est à la disposition des enseignants souhaitant engager une démarche de mobilité. Ce "portail-mobilité" (education.gouv.fr/portail-mobilité) apporte notamment des informations pratiques aux enseignants souhaitant enseigner ailleurs ou autrement, exercer d'autres fonctions au sein de l'Éducation Nationale ou hors de l'Éducation nationale. Il complète le dispositif de conseil en orientation et mobilité professionnelle, piloté par la Direction des Ressources Humaines du rectorat, et, notamment, l'action des deux conseillères "mobilité carrière" de l'Académie de Nantes au service des personnels.

La mise en place du Droit Individuel à la Formation

Toujours dans le but d'améliorer l'accompagnement des personnels enseignants, le pacte de carrière réaffirme l'importance de la formation. Il complète les dispositifs de formation continue déjà existants (plan académique de formation, congé de formation) en donnant la possibilité aux enseignants de formuler une demande de Droit Individuel à la Formation (DIF).

Depuis la rentrée 2010, les enseignants peuvent ainsi demander à mobiliser les droits individuels à formation qu'ils ont acquis pour suivre des formations qui, se situant hors du plan académique, permettent aux enseignants d'acquérir de nouvelles compétences dans la perspective d'une mobilité professionnelle.

Chaque enseignant travaillant à temps complet ou à temps partiel de droit bénéficie d'un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures chaque année. Ces 20 heures sont proratisées pour les agents travaillant à temps partiel ou à temps incomplet.

Ces formations suivies dans le cadre du DIF doivent se dérouler en dehors du temps de travail des agents, principalement pendant les vacances scolaires. Les formations suivies pendant les vacances scolaires donnent lieu au versement d'une indemnité correspondant à 50 % du traitement horaire de l'enseignant.

Le renforcement de la médecine de prévention

L'accompagnement proposé dans le cadre du pacte de carrière prend également en compte la santé et le bien-être au travail.

Le lancement d'un plan santé et bien-être au travail prévoit ainsi le recrutement de médecins de prévention pour améliorer la surveillance médicale des agents.

C'est dans ce cadre que l'Académie de Nantes a procédé au recrutement d'un quatrième médecin de prévention.

De même, un "bilan de santé" va être proposé aux agents de l'Éducation nationale l'année de leurs 50 ans.

Il s'agit en fait de proposer aux personnels de bénéficier d'une consultation de médecine du travail portant, tant au niveau de l'entretien que du possible examen clinique, sur les conditions de travail et les éventuels risques professionnels qui y sont liés.

Ce dispositif a été expérimenté en 2010-2011 dans 6 départements, dont le département de la Vendée. Il devrait être généralisé à partir de la rentrée 2011.

La formation continue des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation

La Délégation Académique à la Formation continue des Personnels ENseignants, d'éducation et d'orientation (DAFPEN), prenant en compte les évolutions du système éducatif, a souhaité construire une organisation différente de la formation continue pour les années scolaires prochaines. Cette évolution s'est principalement intéressée aux éléments de structure selon trois registres :

- L'articulation du cahier des charges avec les priorités nationales et le projet académique : la réécriture du cahier des charges du Plan Académique de Formation (PAF) a abouti à une mise en phase complète de l'ensemble des propositions avec les priorités nationales et le projet académique. Chacune de ses actions fait maintenant clairement référence à ces diverses priorités. Celles-ci organisent directement le travail des opérateurs de formation dans leurs propositions. Ainsi, la formation continue des enseignants apporte sa contribution déterminante à l'atteinte des objectifs de ce projet. Pour cela, il est prévu dans la phase de négociation précédant la tenue des actions de proximité (EPL, bassins), une réunion qui regroupe équipe de direction, équipes pédagogiques et formateurs, afin d'identifier critères et indicateurs d'évaluation de la formation suivie ;
- Le périmètre des actions proposées : un certain nombre de problématiques actuelles du système éducatif (socle commun, réforme du lycée, personnalisation des parcours, projet d'établissement et contrat d'objectifs, etc.) doit trouver une traduction plus locale en matière de formation. Tout en souhaitant conserver une cohérence à l'ensemble en privilégiant les bassins comme lieu de formation, la délégation a cherché à faciliter les demandes émanant des EPL, notamment celles qui prenaient comme objet les problématiques précédemment évoquées ;
- La mise en ligne du PAF comme signe d'une souplesse accordée au dispositif de formation : l'abandon d'un document papier fixant dans le marbre le Plan Académique de Formation, signifie en effet, au-delà d'une prise en compte des nouveaux outils de communication, le souci qu'a dorénavant la délégation d'être plus proche des personnels. Cette nouvelle organisation du document a nécessité de la part de la délégation un travail d'architecte. En effet, la consultation en ligne, pour être la plus complète possible, se devait de s'adosser à une identification précise des orientations et des thèmes. Mais au-delà des aspects techniques, l'enjeu est ici de rendre la délégation plus "souple", plus "réactive" vis-à-vis des personnels.

Après ces aspects généraux, on peut retenir quelques éléments chiffrés qui traduiront l'offre de formation pour l'année scolaire 2011-2012.

D'abord, s'agissant de l'offre des corps d'Inspection et des différents conseillers du Recteur, elle représente 28 200 journées stagiaires.

Parmi les différents champs balayés, on peut retenir de façon significative :

- les animations pédagogiques qui relèvent de l'autorité des corps d'Inspection pour 4 000 journées ;
- le développement du pôle des ressources didactiques et pédagogiques pour 5 200 journées ;
- les formations académiques disciplinaires pour 10 400 journées ;
- les formations académiques interdisciplinaires pour 3 600 journées.

Ensuite, les actions de proximité validées (EPL, bassin) étaient au nombre de 290 à la fin du mois de juin 2010. Dans cet ensemble, on peut relever :

- plus de 50 actions demandées concernant le socle commun de connaissances et de compétences ;
- plus de 40 actions sur la liaison CM2-6^e ;

- environ 30 actions pour conforter l'apprentissage des langues ;
- 20 demandes de lycée concernant l'accompagnement personnalisé ;
- 25 actions relatives à l'accueil des élèves à besoin particulier.

La délégation académique reste à l'écoute, tout au long de l'année, des demandes de formation de ce type. Le nombre final en sera donc évidemment bien plus important.

Enfin, des dossiers particuliers ont nécessité un investissement singulier du service et un travail de coordination essentiel avec les corps d'inspection.

- C'est bien entendu le cas de la réforme de la filière STI2D. L'année scolaire écoulée, 150 enseignants sont partis en formation pour 12 journées. Ils en suivront 16 l'année prochaine et encore 12 l'année suivante. En tuilage, d'autres groupes vont entrer en formation selon les mêmes modalités. Un groupe de 17 formateurs a été constitué, piloté par 3 enseignants totalement déchargés pour mener à bien cette réorientation de la filière.
- Le partenariat de l'Académie de Nantes avec deux zones de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) nécessite un important travail relationnel et de négociation avec l'ensemble des lycées français situés dans ces deux zones. Tous les ans, l'académie anime deux plans régionaux de formation par l'intermédiaire de ses cadres. C'est une manière de reconnaître les compétences de l'académie en même temps qu'une source d'enrichissement culturel et une plus-value en retour.
- Le souci de préserver les préparations aux concours de recrutement a amené une réflexion de fond sur les maquettes proposées, les coûts induits. Le changement assez brutal des épreuves d'admissibilité oblige la délégation à accompagner les équipes de formateurs afin de faire correspondre leur offre de formation aux nouvelles exigences.

Le travail engagé pour l'année prochaine est organisé autour de trois points :

- L'amélioration des outils informatiques afin de rendre plus rapides, plus interactives les relations entre les différents partenaires de la formation ;
- Le positionnement du "bassin" comme unité d'efficacité des actions de formation de proximité afin d'éviter un éparpillement des demandes et favoriser une cohérence pluriannuelle de celles-ci.
- L'articulation entre les différentes composantes des plans de formation afin de construire des objets de formation pluri-catégoriels, pluri-niveaux d'enseignement, correspondant en cela à l'évolution du système éducatif.

La formation des enseignants et des cadres aux TICE

e-lyco au cœur du dispositif : formation et accompagnement

Depuis l'arrivée d'e-lyco, un vaste dispositif de formation à trois étages a été mis en place, impliquant l'ensemble des établissements publics des vagues 1 et 2.

La rentrée scolaire 2011 verra la montée en puissance de la 3^e vague.

Les **actions de formation** concernent toutes les équipes impliquées dans la réussite de cet ambitieux projet, que ce soit les formateurs académiques, les administrateurs, les coordinateurs pédagogiques, les professeurs-relais, les webmestres e-lyco et les chefs d'établissement, qui jouent un rôle essentiel :

- formation de 30 formateurs académiques e-lyco ;
- formation des équipes e-lyco des établissements, soit plus de 500 personnes ; mobilisées, 70 journées de formations réparties sur 20 groupes de stagiaires ;
- formations internes au sein des établissements.

L'accompagnement repose essentiellement sur deux équipes, encadrées par le Pôle TICE : le réseau d'animateurs académiques TICE et celui des formateurs CDDP-CRDP.

La formation

1^{er} étage du dispositif : les formateurs académiques e-lyco

- ces 40 formateurs bénéficient de 3 jours de formation : une journée fonctionnelle et deux journées consacrées aux enjeux pédagogiques des environnements numériques de travail.
- 2 journées de régulation viennent compléter le dispositif.

2^e étage du dispositif : les acteurs des EPLE

Les équipes impliquées de chaque établissement de la vague 3 sont à leur tour formées par les formateurs académiques :

- 2 journées consacrées aux administrateurs, aux coordonnateurs pédagogiques et aux professeurs-relais, en présence des chefs d'établissement ;
- une journée complémentaire orientée publication, en présence des administrateurs, des coordinateurs pédagogiques, des webmestres e-lyco et des chefs d'établissement ;
- 2 journées de 40 jours stagiaires à destination des formateurs disciplinaires ;

Par ailleurs, le suivi et la mise à niveau des différents acteurs ne sont pas oubliés :

- 2 journées de regroupements départementaux pour le suivi des webmestres des 3 vagues ;
- une demi-journée de mise à niveau des coordinateurs des 3 vagues ;
- 4 journées consacrées aux nouveaux administrateurs et coordonnateurs.

3^e étage du dispositif : les formations internes en EPLE

Sous l'impulsion du chef d'établissement, le(s) coordonnateur(s) pédagogique(s) et le(s) professeur(s)-relais de chaque EPLE forment leurs collègues et soutiennent les initiatives.

L'accompagnement

Plusieurs équipes ont vocation à accompagner le déploiement, par leurs conseils, leur expertise et leur présence :

Le réseau d'animateurs académiques TICE

Maillon essentiel de l'accompagnement, cette équipe a pour vocation de dynamiser les pratiques ; des moyens lui sont dédiés : une visite dans chaque EPLE du secteur, et un rassemblement d'une journée des coordonnateurs.

L'équipe bénéficie du soutien du Pôle TICE : plusieurs journées de régulation permettent un pilotage fin du dispositif.

Le réseau des formateurs CDDP-CRDP

L'accompagnement des usages repose également sur la compétence des formateurs CDDP-CRDP, qui voient leurs moyens s'enrichir avec un capital de 100 jours d'intervention au sein des EPLE.

Dans le cadre de l'appel à projet pour le développement des usages pédagogiques du numérique à l'école, un dispositif sera mis en place et impliquera l'ensemble des correspondants et documentalistes des vagues 1 et 2, en collaboration avec le CRDP.

Les autres actions***L'Espace Pédagogique***

Depuis sa création, quelque 200 personnes, les webmasters pilotes et leurs associés, œuvrent pour le succès de cet espace Web particulièrement productif, qui compte près de 7000 ressources (mai 2011).

Pour les aider dans leur tâche, une formation de deux jours a été programmée.

Pairform@nce

Les parcours de formation Pairform@nce constituent l'un des enjeux de ces prochaines années : 133 jours stagiaires leur seront consacrés.

Autres expérimentations

Les TRavaux Académiques Mutualisés (TRAAM) ont mobilisé six équipes au cours de l'année scolaire 2010-2011 ; 18 jours stagiaires sont prévus en 2011-2012.

Le GRAF IATICE

Les Interlocuteurs Académiques TICE ont constitué un Groupe de Recherche Action très actif : de nombreuses contributions sont nées de leur réflexion sur les usages des TICE : TBI, ENT, cahier de textes numérique, etc. Les 5 journées de travail du Graf constituent des moments d'échanges fort instructifs.

La généralisation des espaces numériques de travail

e-lyco, un ENT pour le 2nd degré

La généralisation d'un ENT pour les établissements du second degré est une réalité depuis la rentrée 2009. Ce projet d'espace numérique de travail (ENT) s'inscrit dans le double cadre de la politique nationale telle que définie par le ministère, à travers notamment le Schéma Directeur des Environnements de Travail (SDET) et de la politique académique qui fait de l'ENT un axe privilégié du projet académique "Cap 2015".

Centré sur l'établissement, offrant des services dématérialisés, des ressources et des outils pédagogiques et éducatifs à tous les acteurs de la communauté éducative, cet environnement de travail vise prioritairement à :

- favoriser la réussite scolaire ;
- consolider la construction du projet d'orientation de chaque élève ;
- renforcer le lien entre l'élève et l'enseignant ;
- développer le travail collaboratif (entre enseignants comme entre élèves) ;
- rapprocher l'École et les familles ;
- construire le prolongement numérique de l'établissement ;
- promouvoir de nouvelles modalités de travail.

Commun sur l'ensemble du territoire et personnalisable par chacun des partenaires, cet environnement facilite pour les élèves la continuité éducative collège/lycée, permet aux enseignants, où qu'ils soient nommés, de disposer d'un ensemble de services identiques et offre aux parents la possibilité de suivre la scolarité de leurs enfants quels que soient leurs affectations et leur niveau de scolarisation, de la 6^e à la terminale, jusqu'aux formations post-bac des lycées.

Le déploiement d'e-lyco concerne aujourd'hui plus de 360 établissements publics et privés, il sera entièrement accompli en octobre 2013. Le portail <http://www.e-lyco.fr> présente de nombreuses informations et permet de suivre pas à pas l'évolution de la situation. Les usagers peuvent y trouver de très nombreux documents mis à disposition par le rectorat et ses partenaires.

Par son ampleur, l'ENT e-lyco est l'un des projets les plus importants de déploiement en France. Il a été primé en diverses occasions. L'académie vient récemment d'être l'une des lauréates à un Appel à projets pour le développement des usages pédagogiques du numérique à l'école lancée par le ministère de l'Éducation nationale : tous les établissements concernés par les vagues 1 et 2 vont se voir attribuer un chèque ressources permettant aux équipes d'acquérir des ressources numériques sur un portail dédié. Cette disposition permettra de stimuler fortement les engagements pédagogiques des enseignants.

Les établissements à l'heure de l'autonomie, de la contractualisation et de l'évaluation

L'autonomie des établissements est plus que jamais à l'ordre du jour. Dans tous les systèmes éducatifs fermement établis, qu'ils soient de tradition centralisée, comme la France, ou décentralisée, comme l'Angleterre, elle est perçue comme l'un des leviers privilégiés d'une plus grande efficacité pédagogique, fondée sur la responsabilité des équipes éducatives, autrement dit la capacité de ces dernières à apporter rapidement les réponses appropriées, au bénéfice aussi bien de l'ensemble des élèves que de chacun d'entre eux.

Elle fait son apparition officielle en 1989 dans la loi d'orientation sur l'enseignement qui rend les **projets d'établissement** – premier pilier de l'autonomie – obligatoires pour tous les collèges, les lycées et les lycées professionnels. Le décret du 31 octobre 1990 sur les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) précise que le projet d'établissement a pour fonction d'assurer la cohérence des différentes activités de l'établissement : pédagogiques, éducatives, culturelles, partenariales, organisationnelles. Auparavant, une circulaire du 17 mai 1990 insiste sur la démarche d'élaboration et de mise en œuvre, qui doit associer non seulement les enseignants mais également les autres personnels, les élèves, les familles, les partenaires socio-économiques et les élus locaux.

La loi d'orientation et de programme sur l'avenir de l'école, du 23 avril 2005, s'inscrit dans cette lignée. L'article 34 précise que *"dans chaque école et établissement d'enseignement public, un projet d'école ou d'établissement est élaboré avec les représentants de la communauté éducative [...] Le projet d'école ou d'établissement définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux et précise les activités scolaires et périscolaires qui y concourent. Il précise les voies et les moyens qui sont mis en œuvre pour assurer la réussite de tous les élèves et pour associer les parents à cette fin. Il détermine également les modalités d'évaluation des résultats atteints"*. Deux piliers supplémentaires consolident désormais l'autonomie. Prévue également par l'article 34, confortant la dimension pédagogique des projets, les **expérimentations pédagogiques** sont désormais reconnues par la loi : *"sous réserve de l'autorisation préalable des autorités académiques, le projet d'école ou d'établissement peut prévoir la réalisation d'expérimentations, pour une durée maximum de cinq ans, portant sur l'enseignement des disciplines, l'interdisciplinarité, l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement, la coopération avec les partenaires du système éducatif, les échanges ou le jumelage avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire. Ces expérimentations dont l'objet d'une évaluation annuelle"*. Par ailleurs, inscrivant explicitement l'autonomie des établissements dans le cadre d'un service public d'éducation capable de rendre régulièrement compte de son action et s'opposant ainsi au risque d'une concurrence entre établissements livrés à eux-mêmes, *"le contrat d'objectif conclu avec l'autorité académique définit les objectifs à atteindre par l'établissement pour satisfaire aux orientations nationales et académiques et mentionne les indicateurs qui permettront d'apprécier la réalisation de ces objectifs"* (article 38).

L'académie n'est pas à la traîne. Dans son projet Cap 2015, elle a fait de l'autonomie pédagogique des établissements l'un des trois leviers d'une plus grande efficacité du système éducatif ligérien. Elle a mis en cohérence les différentes étapes du processus : diagnostic partagé, rédaction du projet et du contrat, mise en œuvre et évaluation (priviliégiant l'auto-évaluation réalisée annuellement par l'établissement et incluse par le chef d'établissement dans le rapport annuel présenté au conseil d'administration et adressé à l'autorité académique et faisant de cette auto-évaluation le socle de l'évaluation externe conduite au terme des trois années du projet et du contrat et initiant la rédaction d'un nouveau projet et d'un nouveau contrat). Favorisant les mises en réseaux, à l'échelle du secteur de collège et des écoles pour les "réseaux pédagogiques du socle commun", à l'échelle des bassins pour les réseaux de lycées et les liaisons

Rentrée scolaire 2011

collèges-lycées, elle a établi un calendrier commun qui permet aux établissements d'un même bassin de mutualiser réflexion, projet et mise en œuvre. Enfin, convaincue de l'importance primordiale des équipes pédagogiques pour la vie et l'amélioration du système éducatif, elle laisse à celles-ci la possibilité de donner pleinement sens à la notion de projet en renforçant le "sentiment de communauté" (rôle du conseil pédagogique, spécification des postes, entretiens professionnels...) et la "culture de la responsabilité" (définition des objectifs collectifs et individuels, valorisation des formations de proximité, mise en forme d'une évaluation privilégiant la dimension auto-évaluative...).

L'importance des évolutions, que réclame la volonté partagée par tous les acteurs d'un système éducatif plus efficace, plus valorisant et plus juste, implique tout à la fois de la ténacité pour surmonter difficultés et réticences et de la concertation pour rendre possibles appropriations et engagements. Nul doute que l'académie y parvienne !

Les innovations et expérimentations pédagogiques

Les expérimentations actuellement conduites dans l'académie par les équipes pédagogiques sont nombreuses, qu'elles relèvent d'une impulsion nationale ou académique ou qu'elles soient issues de l'initiative propre des établissements. Le retour d'expériences des équipes éducatives comme les apports des recherches associées aux expérimentations d'initiative nationales ou académiques permettent d'enrichir et de préciser les politiques d'éducation actuelles.

Les expérimentations à impulsion nationale

Elles font l'objet d'un appel à projet national avec un cahier des charges précisant les modalités de mise en œuvre et d'évaluation de l'expérimentation.

Le "livret de compétences expérimental" : cette expérimentation, qui associe des établissements de l'Éducation nationale, des collectivités et des partenaires du monde associatif, sportif, culturel et économique, répond à la volonté des acteurs des politiques d'éducation et de jeunesse de voir l'ensemble des compétences des jeunes reconnues et valorisées, y compris celles développées hors cadre scolaire. Engagée depuis la rentrée 2010 sur deux années scolaires dans 166 établissements, elle mobilise 15 établissements dans l'académie :

- 6 collèges : Les Alpes Mancelles, Moulins-le-Carbonnel ; Jean-Monnet, Château d'Olonne ; La Ville-aux-Roses et Robert-Schuman, Châteaubriant ; Paul-Langevin, Couëron ; Ernest-Renan, Saint-Herblain ;
- 4 lycées généraux et technologiques : Guy-Môquet, Châteaubriant ; Raoul-Vadepied, Évron ; Albert-Camus, Nantes ; Paul-Scarron, Sillé-le-Guillaume ;
- 5 lycées professionnels : Paul-Émile-Victor, Avrillé ; Saint-Louis, La Roche-sur-Yon ; lycée des métiers Narcé, Brain-sur-l'Authion ; Étienne-Lenoir, Châteaubriant ; Ludovic-Ménard, Trélazé ;

L'expérimentation de nouveaux rythmes scolaires : cette expérimentation est l'occasion d'une réflexion partagée entre les établissements, les collectivités territoriales, les associations, les familles et les élèves sur l'importance des rythmes de vie et l'équilibre entre les temps d'étude, d'activités sportives et culturelles et de repos. Engagée depuis la rentrée 2010 sur trois années scolaires dans 120 établissements, elle a mobilisé, pour la première année, 6 établissements dans l'académie :

- 5 collèges : A.-de-Saint-Éxupéry, Chalonnes-sur-Loire ; Val-d'Huisne, Le Mans ; Les Alpes-Mancelles, Moulins-le-Carbonnel ; A.-Tiraqueau, Fontenay-le-Comte ; Édouard-Herriot, La Roche-sur-Yon ;
- 1 lycée polyvalent : Le Mans Sud, Le Mans.

Elle sera étendue en 2011-2012 et 2 nouveaux établissements de l'académie l'intégreront : le collège Pierre-Mendès-France, Saumur, et le lycée Pierre-Mendès-France, La Roche-sur-Yon.

L'Enseignement intégré de Science et de Technologie (EIST) : de 2006 à 2010, quelques collèges ont expérimenté, dans les classes de 6^e et de 5^e, un autre modèle d'enseignement des Sciences. Ce dispositif pédagogique élaboré par l'Académie des Sciences, l'Académie des Technologies et le ministère de l'Éducation nationale, consiste à associer les disciplines scientifiques expérimentales (Sciences physique et chimique et Sciences de la Vie et de la Terre) à la Technologie. Il vise à stimuler la curiosité et développer le goût des sciences des élèves ; faciliter la transition entre l'école élémentaire et le collège ; favoriser, par une approche globalisée, la pratique de la démarche d'investigation telle qu'elle est inscrite dans les nouveaux programmes de Sciences. Cet enseignement, qui s'inscrit pleinement dans le cadre du socle commun, propose un seul cours de Science et Technologie, un seul professeur par groupe toute l'année, une cohérence de l'enseignement de Science et Technologie. Après quatre années d'expérimentation, les évaluations croisées de l'Inspection Générale de l'Éducation nationale (IGEN), de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) et de l'Institut National de Recherche Pédagogique (INRP) ont montré

la pertinence pédagogique de cet enseignement. Depuis 2010, le déploiement de cette expérimentation est proposé aux collèges qui le souhaitent.

Les expérimentations à impulsion académique

Elles peuvent concerner plusieurs établissements au sein de l'académie.

- organisation de pôles-sciences dans deux collèges : Le Pré-Gauchet à Nantes et René-Guy-Cadou à Saint-Brévin ;
- ouverture, à titre expérimental, de deux classes préparatoires aux études supérieures scientifiques (CPES : lycée Clemenceau, Nantes et lycée polyvalent Raoul-Vadepied à Évron) ;
- enseignement du Grec et du Latin par visio-conférence dans 5 collèges et dans 14 lycées de la Sarthe ;
- expérimentation de la ballado-diffusion dans des écoles primaires des 5 départements de l'académie ;
- expérimentation de l'école du socle dans des écoles et collèges organisés en réseau, tout particulièrement dans celles et ceux relevant de l'éducation prioritaire.

Les expérimentations à l'initiative des établissements

Les équipes pédagogiques peuvent également expérimenter au sein de leur établissement, soit dans le cadre dérogatoire de l'article 34 de la loi d'orientation de 2005, soit dans le cadre d'innovations. Quelques exemples :

- initiation à la langue et à la culture chinoises en lycée professionnel dans le cadre d'échanges professionnels avec la Chine ;
- mise en place d'une classe à projet Éducation aux médias ;
- organisation du temps scolaire permettant la mise en place de groupes de besoins spécifiques aux élèves souffrant de troubles spécifiques du langage.

L'ouverture de l'École aux parents

L'opération "Ouvrir l'École aux Parents pour réussir l'intégration" a été confortée lors de l'année scolaire 2010-2011 par le dispositif "Extension de la mallette des parents" qui a concerné 60 collèges dans l'Académie de Nantes. Ce dispositif a constitué un levier permettant d'accompagner les parents dans leur rôle et de soutenir leur implication, en rendant plus compréhensibles le sens et les enjeux de la scolarité, le fonctionnement de l'institution scolaire et ses attentes vis-à-vis des parents. Il a été détaillé dans la circulaire n° 2010-106 du 15 juillet 2010 parue au Bulletin Officiel du 22 juillet 2010.

Cette opération a reposé sur l'organisation de trois débats avec les parents d'élèves volontaires des classes de 6^e.

Il est à noter que les établissements retenus dans cette opération étaient des collèges classés en Réseau Ambition Réussite ou repérés par des difficultés particulières (PCS défavorisées, absentéisme important, incivilités fréquentes...).

Une enquête d'évaluation a été diligentée par la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) afin de mesurer les impacts de ce dispositif dans l'amélioration de la scolarité des élèves : l'objectif consistant à créer un lien avec des parents souvent absents et en "rupture" avec le système scolaire pour renforcer leur autorité semble avoir porté ses fruits dans les académies (Créteil, notamment) qui l'ont expérimenté l'année scolaire précédente.

La plupart des établissements ayant participé à l'opération ont été satisfaits. Quelques contacts ont pu être établis avec des parents habituellement difficiles à joindre. Le lien créé permettra par la suite de poser les jalons d'une relation restaurée durable.

Ce dispositif devrait être reconduit cette année scolaire prochaine et s'enrichira des retours de l'enquête menée au niveau national.

Les fusions d'établissements, la carte des agences comptables

L'Académie de Nantes poursuit le processus engagé depuis plusieurs années de fusion d'Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL), par constitution de lycées polyvalents regroupant un lycée général (ou général et technologique) et un lycée professionnel, situés dans la même agglomération et soit très proches géographiquement, soit déjà présents sur un même site.

Il s'agit de procéder, après consultation des conseils d'administration, au regroupement en une seule entité juridique dirigée par un chef d'établissement unique, de deux lycées distincts, à l'identité proche. Les lycées polyvalents issus de ces fusions atteignent une taille plus importante (effectifs d'élèves, nombre de personnels, offre de formation) et leurs équipes pédagogiques, administratives et de vie scolaire sont rapprochées, avec un objectif de valorisation du travail en commun et de recherche de synergies. Le nombre total de personnels d'encadrement après fusion reste identique et les nouveaux établissements créés à cette occasion disposent d'une visibilité renforcée sur leur territoire. Au 1^{er} septembre 2011, 5 fusions prennent effet au sein de l'académie :

- le lycée polyvalent Joubert-Émilien-Maillard à Ancenis (Loire-Atlantique)
- le lycée polyvalent Chevrollier à Angers (Maine-et-Loire)
- le lycée polyvalent Blaise-Pascal à Segré (Maine-et-Loire)
- le lycée polyvalent Touchard-Washington au Mans (Sarthe)
- le lycée polyvalent Kastler-Guitton à La Roche-sur-Yon (Vendée)

Dans un même mouvement de réorganisation du réseau des établissements, la répartition territoriale des agences comptables évolue elle aussi, dans un double objectif de constitution de pôles plus importants (agences comptables regroupant plus d'établissements) et de renforcement des équipes dédiées à cette mission, accompagné par endroits de requalifications des emplois administratifs. En 2010 et 2011, 13 agences comptables au format définitif, tel que prévu dans la carte cible, ont été constituées. À terme, la carte académique comportera 63 agences comptables mais devra être adaptée aux créations d'établissements (collèges et lycées) prévues dans plusieurs des départements de l'académie.

La réorganisation des services académiques

Le processus de réorganisation des services va se poursuivre à la rentrée 2011 avec :

- l'ouverture à l'Inspection académique de Maine-et-Loire à Angers du service interdépartemental de gestion mutualisée des personnels enseignants du premier degré public pour les départements de Maine-et-Loire, Mayenne et Vendée ; ce nouveau service poursuivra sa montée en charge à la rentrée 2012 en étendant son activité à la gestion des enseignants du premier degré de Sarthe et de Loire-Atlantique. Au final, le service mutualisé ouvert à Angers assurera la gestion de la carrière et de la paie des 15000 instituteurs et professeurs des écoles que compte l'Académie de Nantes ;
- l'ouverture à Laval (Mayenne) au lycée Douanier-Rousseau du service de gestion et de paie des 4000 assistants d'éducation recrutés dans l'académie.

Le schéma se poursuivra à la rentrée 2012 avec le regroupement sur un même site (site Margueritte à Nantes) des services du rectorat et de ceux de l'Inspection académique de Loire-Atlantique, chacun de ces deux services académiques conservant par ailleurs son identité et ses prérogatives propres.

Les élections professionnelles 2011 dans la Fonction publique d'État

Les élections professionnelles (élection des représentants des personnels au sein des comités techniques et des commissions administratives paritaires) pour toute la Fonction publique de l'État se dérouleront le 20 octobre 2011. Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, dont les effectifs représentent plus de 50 % de ceux de la Fonction publique de l'État, a choisi de procéder à l'organisation de ce scrutin exclusivement par la voie électronique. Ces élections, qui vont concerner plus de 45 000 agents publics au sein de l'Académie de Nantes, se dérouleront (calendrier national) du 13 au 20 octobre 2011, chaque personnel pouvant voter pendant cette période, depuis n'importe quel ordinateur connecté à l'internet, selon une procédure totalement sécurisée et déclarée conforme par la CNIL. Les résultats seront proclamés le 21 octobre 2011.

Le choix effectué par le ministère de l'Éducation nationale d'organiser ce scrutin dans le cadre du e-vote s'inscrit dans un processus de modernisation du service public et dans la démarche État exemplaire (développement durable).

Annexes

Le calendrier de l'année scolaire 2011-2012

Rentrée scolaire des enseignants

vendredi 2 septembre 2011

Rentrée scolaire des élèves

lundi 5 septembre 2011

Vacances de Toussaint

du samedi 22 octobre 2011 au jeudi 3 novembre 2011

Vacances de Noël

du samedi 17 décembre 2011 au mardi 3 janvier 2012

Vacances d'Hiver

du samedi 11 février 2012 au lundi 27 février 2012

Vacances de Printemps

du samedi 7 avril 2012 au lundi 23 avril 2012

Début des vacances d'été

jeudi 5 juillet 2012

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

La table des sigles et des niveaux de formation

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
 APB : Admission Post-Bac
 APREEC : Association Pour le rapprochement École-Entreprise du Choletais
 AVS : Auxiliaire de Vie Scolaire (i : individuel ; co : collectif)
 BAIP : Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle
 BEP : Brevet d'Études Professionnelles
 BTS : Brevet de Technicien Supérieur
 BTSA : Brevet de Technicien Supérieur Agricole
 CAFOC : Centre Académique de Formation Continue
 CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle
 CARIF-OREF : Centre d'Animation et de Ressources de l'Information sur la Formation – Observatoire Régional-Emploi-Formation
 CADPH : Commission des droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
 CALEP : Comité d'Animation des Liens Enseignement-Professions
 CAPA SH : Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides spécialisées, les enseignements adaptés et la Scolarisation des élèves en situation de Handicap
 CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
 CECRL : Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues
 C2i2e : Certificat Informatique et Internet de niveau 2 Enseignant
 CFA : Centre de Formation d'Apprentis
 CIEP : Centre International d'Études Pédagogiques
 CLEE : Comité Local Éducation-Économie
 CLES : Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur
 CLIS : Classe d'Inclusion Scolaire
 CPER : Contrat de Projet État-Région
 CPES : Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur
 CPGE : Classes Préparatoires aux Grandes Écoles
 DEC : Direction de l'Enseignement Catholique
 DELF : Diplôme d'Études de Langue française
 DEUST : Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Technologiques
 DILF : Diplôme Initial de Langue Française
 DIMA : Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance
 DIRRECTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
 DNB : Diplôme National du Brevet
 DNL : Discipline Non Linguistique
 DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
 DRAM : Direction Régionale des Affaires Maritimes
 DRDJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, et de la Cohésion Sociale
 DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
 DUT : Diplôme Universitaire de Technologie
 EDD : Éducation au Développement Durable
 E3D : Établissement en Démarche de Développement Durable
 ENT : Environnement Numérique de Travail
 EPLE : Établissement Public Local d'Enseignement
 EREA : Établissement Régional d'Enseignement Adapté
 EVS : Emploi Vie Scolaire
 FCIL : Formation Complémentaire d'Initiative Locale

Rentrée scolaire 2011

FFB : Fédération Française du Bâtiment
 FONGECIF : Fonds de Gestion du Congé Individuel de Formation
 GRETA : GRoupement d'ÉTABlissements pour la formation continue
 IEN : Inspecteur de l'Éducation Nationale
 IPR-IA : Inspecteur Pédagogique Régional-Inspecteur d'Académie
 IRA : Institut Régional d'Administration
 IUT : Institut Universitaire de Technologie
 JASMIN : Jeune de l'Académie Suivi par la Mission Insertion de Nantes
 LMD : Licence Master Doctorat
 LOLF : Loi Organique relative aux Lois de Finances
 LP : Lycée Professionnel
 LPC : Livret Personnel de Compétences
 LRU : Loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités
 LSF : Langue des Signes Française
 MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
 MGI : Mission Générale d'Insertion
 OA : Orientation Active
 OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé
 PAE : Plates-formes d'Accompagnement vers l'Emploi
 PAPa : Projet Annuel de Performance académique
 PDMF : Parcours de Découverte des Métiers et des Formations
 PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Éducative
 PRES : Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
 RAR : Réseau Ambition Réussite
 RCE : Responsabilités et Compétences Élargies
 RRS : Réseau de Réussite Scolaire
 SEGPA : Section d'Enseignement Général et Préprofessionnel Adapté
 SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile
 STT : Sciences et Technologies Tertiaires
 STI : Sciences et Technologies Industrielles
 STL : Sciences et Technologies de Laboratoire
 SMS : Sciences Médico-Sociales
 STS : Section de Technicien Supérieur
 SUIO : Service Universitaire d'Information et d'Orientation
 TICE : Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement
 TRAAM : Travaux Académiques Mutualisés
 UFA : Unité de Formation par Apprentissage
 ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
 VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

Niveaux de formation

Niveau V : Formation équivalente à celle du Brevet d'Études Professionnelles (BEP) ou du Certificat d'Aptitude professionnelle (CAP) et, par assimilation, du Certificat de Formation Professionnelle des Adultes (CFPA) 1^{er} degré. Sortie année de terminale des cycles courts professionnels. Sortie de niveau 2^{nde} ou 1^{ère}.

Niveau IV : Formation d'un niveau équivalent à celui du baccalauréat ou celui du Brevet de Technicien (BT) ou Professionnel (BP). Sortie année de terminale de second cycle long général ou technologique. Personnel occupant des emplois de maîtrise.

Niveau III : Formation du niveau Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ou du Diplôme des Instituts Universitaires de technologie (DUT) ou de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur (DEUG).

Niveaux II et I : Formation donnant accès à des diplômes de second ou troisième cycle (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat) ou diplômes de Grande École.